Solicitor General Canada
Solliciteur général Canada

Solicitor General Annual Report 1986-1987

Secretariat

Royal Canadian Mounted Police

National Parole Board

The Correctional Service of Canada

Canadian Security Intelligence Service

Published under the authority of the
Hon. James Kelleher, P.C., M.P.,
Solicitor General of Canada

Produced by the Communications Group,
Ministry Secretariat
© Minister of Supply and Services Canada 1988

Cat. No. JS1-1987

ISBN 0-662-55632-1

Solicitor General of Canada

CANADA

Solliciteur général du Canada

To Her Excellency
The Right Honourable Jeanne Sauvé
Governor General of Canada

May it please Your Excellency:

I have the honour to submit to Your Excellency the annual report of the Ministry of the Solicitor General for the fiscal year April 1, 1986 to March 31, 1987.

Respectfully submitted,

James Kelleher

James Kelleher

Ottawa, Canada K1A 0P8

Contents

The Ministry of the Solicitor General	**1**
Secretariat	**3**
Mandate	3
Policy Branch	4
Police and Security Branch	5
Programs Branch	8
Administration Branch	13
Corporate Systems	14
Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service	14
Appendices: A. Ministry of the Solicitor General	16
B. Ministry Secretariat	19
Royal Canadian Mounted Police	**23**
Mandate	23
Organization	24
Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders	26
Police Services under Contract	32
Canadian Police Services	33
Administration	35
National Parole Board	**39**
Mandate	39
Highlights	41
Appeal Division	41
Privacy and Access to Information	41
Professional Training and Development	42
Clemency and Pardons	42
Personnel and Official Languages	42
Finance and Administration	42
Canadian Association of Paroling Authorities	43
Tables	43
The Correctional Service of Canada	**47**
Mandate	47
Resources	47
Organization	48
Objectives	48
Planning and Management	51
Administration	52
Custody of Inmates	53
Offender Case Management	54
Education, Training and Employment of Inmates	55
Health Care	56
Technical Services	57
Corporate Plans 1987-1988	58

Appendices:
1. Average Number of Offenders on Register 60
2. Financial Performance by Activity 60
3. Expenditures for the Past Five Years by Activity 61
4. Person-Year Utilization 62
5. Revenues 62
6. Cost of Maintaining Offenders — Summary 63
7. Average Number of Employed Inmates 64
8. Number of Security Incidents 64

Canadian Security Intelligence Service **65**
The Mandate of CSIS 66
The Powers of CSIS 67
The Controls of CSIS 67
Independent Review of CSIS 68

THE MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL AT A GLANCE

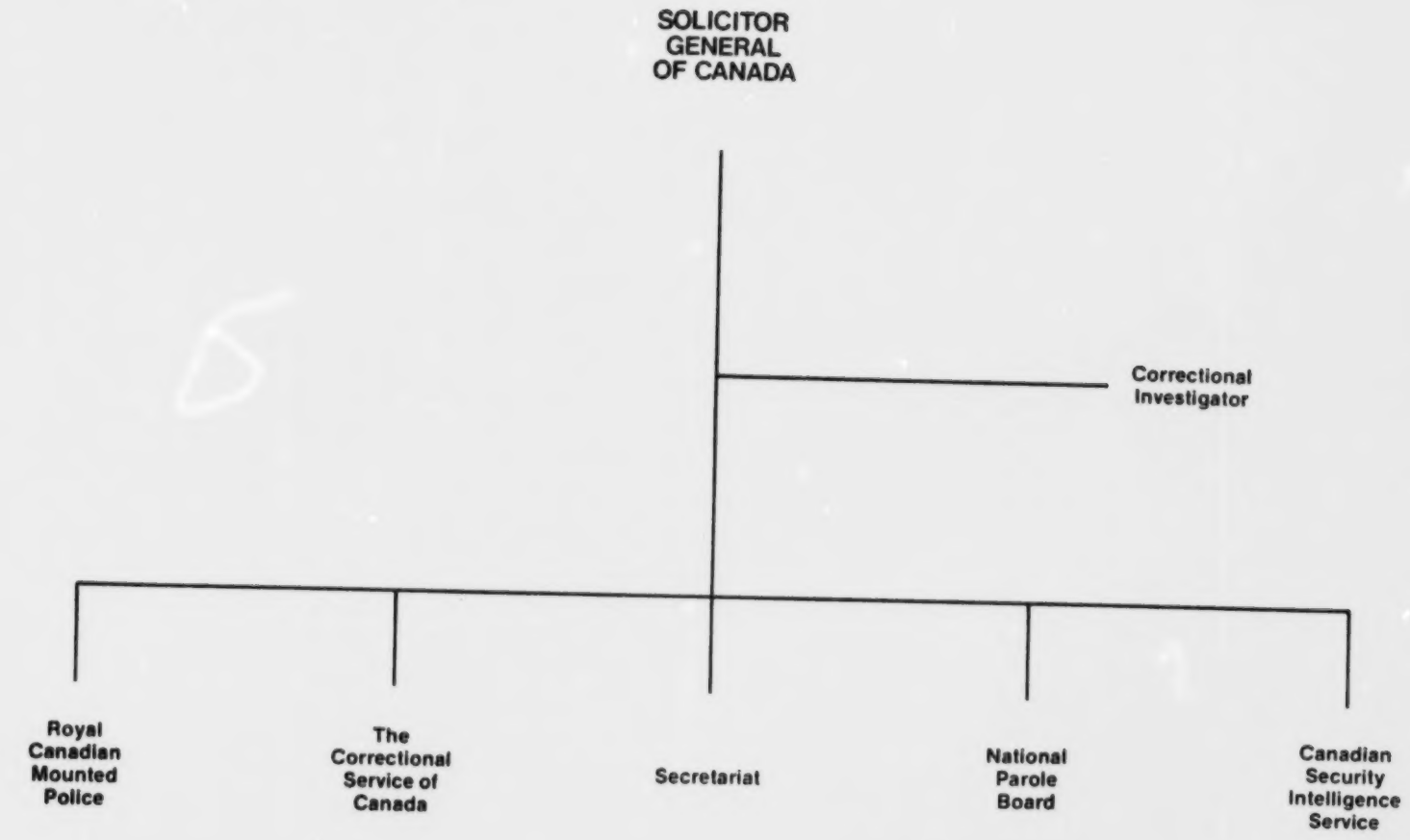

The Ministry of the Solicitor General

The Ministry of the Solicitor General brings together the major operational elements of the federal government concerned with the administration of the criminal justice system under the direction and supervision of the Solicitor General.

The four agencies which, together with the Secretariat, constitute the Ministry, are the Royal Canadian Mounted Police, The Correctional Service of Canada, the National Parole Board and the Canadian Security Intelligence Service. Although the agencies report independently to the Solicitor General, the Secretariat performs duties related to them.

The Solicitor General is responsible for the administration of the *Department of the Solicitor General Act*, the *Royal Canadian Mounted Police Act*, the *Penitentiary Act*, the *Parole Act*, the *Prisons and Reformatories Act*, the *Canadian Security Intelligence Service Act*, the *Young Offenders Act*, the *Criminal Records Act* and the *Transfer of Offenders Act*. As well, the Solicitor General discharges specific operational responsibilities under such acts as the *Identification of Criminals Act*, the *Official Secrets Act*, the *Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act* and the *Immigration Act*, which are otherwise administered by other departments. Finally, the agencies of the Ministry, notably the RCMP, are responsible for enforcing all federal statutes, such as the *Criminal Code*, where such enforcement is not specifically assigned to another department or agency.

This Annual Report reflects the structures, programs and priorities of the Ministry of the Solicitor General prior to its revised mandate. On April 1, 1987, the Ministry's mandate was clarified to give greater focus to the Solicitor General's statutory responsibilities for CSIS, RCMP, CSC and NPB and for legislation and sectoral policy with respect to internal security and counter-terrorism, policing and law enforcement and corrections, including parole. The Ministry Secretariat was accordingly reorganized to support these specific responsibilities.

During fiscal year 1986-87, the Ministry utilized 30,519 person-years, a decrease of .1 per cent from 1985-86 and incurred expenditures of $1.88 billion, up 6.1 per cent from the previous year.

In this report, each of the five major components of the Ministry reviews in some detail its legislative and policy initiatives and its operational activities for fiscal year 1986-87.

ORGANIZATION OF THE SECRETARIAT, 1986-1987

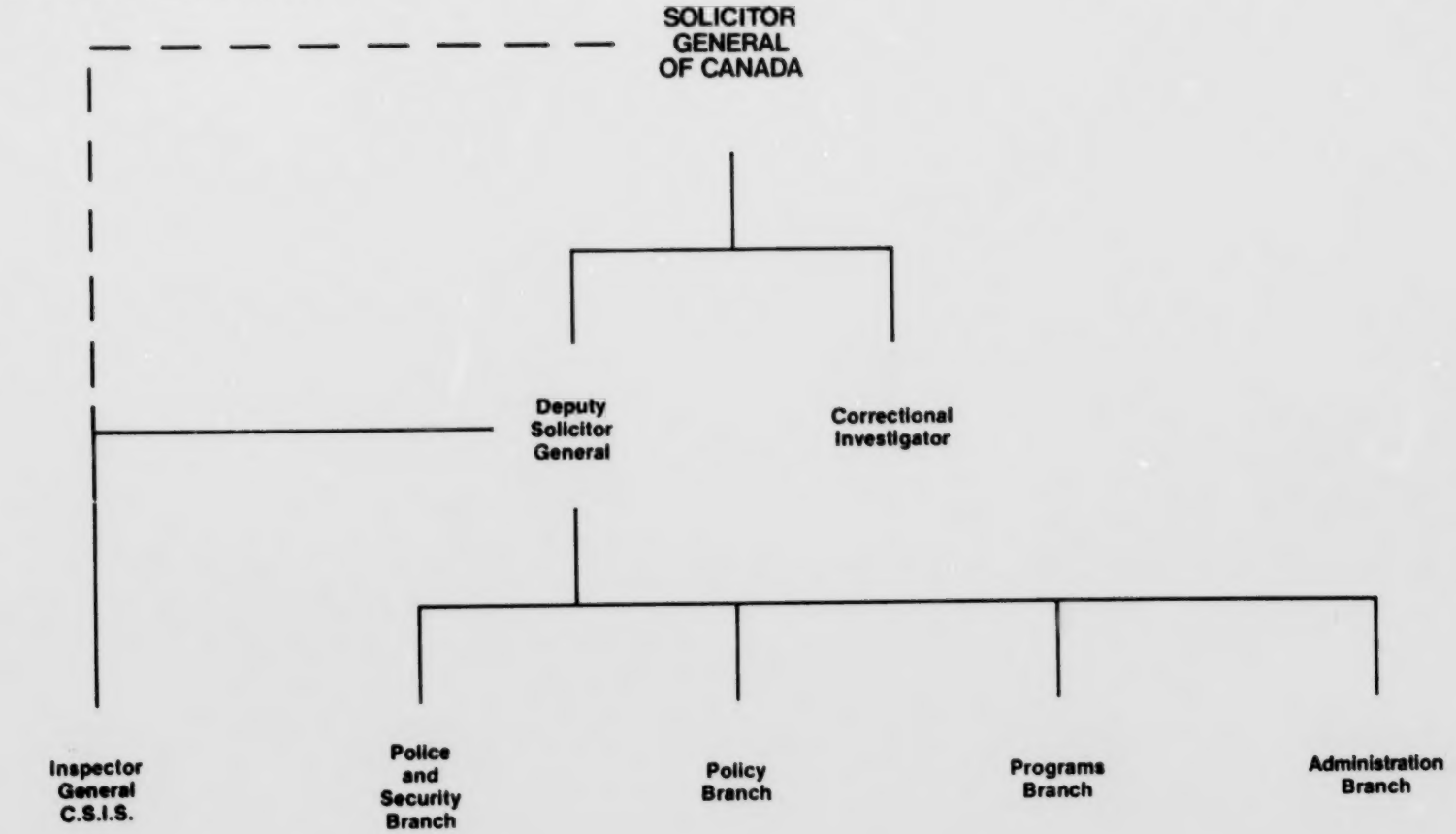

Secretariat

Mandate

The Secretariat's primary role is to develop and coordinate the policy of the Ministry. It is headed by the Deputy Solicitor General who, with the heads of the Royal Canadian Mounted Police, The Correctional Service of Canada, the National Parole Board and the Canadian Security Intelligence Service, participates in the Ministry's Senior Policy Advisory Committee.

The Secretariat's policy thrust is in four main functional areas: the criminal justice system, corrections, police and security. Organizationally, it has three operations branches, Policy, Police and Security, and Programs, as well as an Administration Branch and a Corporate Systems Office. During fiscal year 1986-87, the Secretariat employed 316 person-years and incurred expenditures of $140.4 million.

Policy Branch

The Policy Branch undertakes policy advice and development in support of the Solicitor General, the Deputy Solicitor General and the agencies of the Ministry. This support covers issues arising from juvenile justice, corrections and release, and selected aspects of criminal justice policy, such as firearms, Native justice and criminal records. Another essential function is liaison with other branches of the Secretariat, Ministry agencies and other components of the criminal justice system, including related federal and provincial departments and agencies and private sector organizations.

The Branch is responsible for negotiating federal-provincial-territorial agreements concerned with juvenile justice services and administering the firearms provisions of the *Criminal Code*, as well as for promoting intergovernmental co-operation in these areas.

The Branch analyses proposals of The Correctional Service of Canada and the National Parole Board, and provides advice, alternatives and recommendations to the Deputy Solicitor General and the Solicitor General on matters of correctional policy and operations.

Finally, the Branch carries principal responsibility for planning and coordination at the interdepartmental, intergovernmental and international levels on matters relating to the Ministry's responsibilities for corrections, juvenile justice and other matters.

Organizationally, the Branch comprises three Directorates: Young Offenders Policy, Corrections Policy and Criminal Justice Policy.

Young Offenders

Amendments to the *Young Offenders Act* were introduced in Parliament on April 30, 1987, and adopted on June 27. This followed national consultations, undertaken the previous year, with a broad cross-section of professional and community organizations active in juvenile justice as well as representatives from all provinces and territories.

These amendments remedied a number of operational problems identified during the implementation of the Act. The consultations confirmed widespread support for the fundamental principles of this major legislative reform.

A Young Offenders Cost-Sharing Agreement was concluded with Manitoba. All provinces and territories except Quebec are now receiving federal contributions for juvenile justice services delivered by these jurisdictions. Federal transfers under the terms and conditions of this cost-sharing program totalled $77 million in 1985-86, and $109 million in 1986-87.

The federal transitional support programs, initiated in 1984-85 to facilitate implementation of the Act, were maintained in 1986-87. These included:

- a contributions program to promote innovative juvenile justice projects and technology transfer programs consistent with the principles and provisions of the new legislation,
- a contributions program to assist the provinces and territories in developing automated information systems to meet the record-keeping requirements of the Act and to establish effective administrative and statistical programs with respect to juvenile justice.

An evaluation strategy for the new legislation was made operational with the development of a Qualitative Description Study to describe the operation of the juvenile justice system in Canada.

Corrections

The Corrections Directorate provides advice and recommendations to the Solicitor General and the Deputy Solicitor General on a broad range of correctional issues. It conducts and coordinates studies of major policy issues in the areas of corrections and release, such as long-term offenders, dangerous offenders, overcrowding in institutions, and conditional release and mandatory supervision.

Correctional Law Review

The Correctional Law Review is that portion of the Criminal Law Review (CLR) concerned exclusively with federal legislation governing corrections. The CLR provides an opportunity to ensure that federal correctional legislation reflects modern correctional policy and practice in a manner which integrates corrections with the rest of the criminal justice system. This involves on-going policy development work in a number of key areas.

During 1986-87, a Working Paper on Conditional Release was issued. This paper discusses the current objectives and functions of conditional release and examines the most critical and controversial issues that arise in this important area. Consultations took place on this and other papers with provincial and territorial governments both bi-laterally and through the Federal-Provincial Committee on the CLR. In addition, consultations were undertaken with other interested groups and individuals.

Passage of Legislation

Legislation which was developed and introduced in Parliament the previous year was adopted in July, 1986. Bill C-68 amended correctional legislation, eliminating anomalies and responding to requests from the provinces to rationalize certain technical problems. Bill C-67 authorized the National Parole Board, in accordance with established criteria and procedures, to detain in custody until warrant expiry, those inmates considered likely to commit an offence causing death or serious harm to another person before the end of their sentence. The Board was also authorized to place inmates under strict residential conditions upon their eligibility for release under mandatory supervision, and to specify that certain inmates will have only one chance in the community under mandatory supervision. In sum, these new provisions allow greater control over the release of demonstrably violent offenders, while at the same time facilitating early identification of those inmates who are good candidates for supervised release in the community.

Criminal Justice

The Criminal Justice Directorate undertakes policy advice and coordination on criminal justice issues that affect the Ministry. Close liaison is maintained with the Department of Justice and other departments with criminal justice and social policy initiatives of interest to the Ministry of the Solicitor General.

Support is provided to the Solicitor General and the Deputy Solicitor General in their roles vis-a-vis Cabinet, the Provinces and the international justice community.

Firearms

Negotiations of two-year interim financial agreements were concluded with all provinces and territories pending the establishment of arrangements aimed at achieving a cost-recovery position.

Close working relationships with the provinces continued through the seventh annual conference of Chief Provincial and Territorial Firearms Officers in May, 1986.

International

The Deputy Solicitor General attended the United Nations Experts Group Meeting on Family Violence in Vienna in December, 1986. The Criminal Justice Policy Directorate supported him in this role.

Police and Security Branch

The Police and Security Branch analyses policy initiatives, operational policy issues and operational submissions in the areas of law enforcement and national security to provide appropriate advice to the Solicitor General and the Deputy Solicitor General.

The Branch also initiates, develops and administers Government and Ministry policy for law enforcement and national security matters as well as in the general area of counter-terrorism.

The Branch undertakes sectoral policy development and coordinated responses to law enforcement and national security initiatives in co-operation with the agencies of the Ministry, central federal agencies, the Department of Justice, other federal departments and the provinces.

The Branch manages the Solicitor General's direct responsibility for the national security program, and the Ministry's contingency planning responsibilities, and coordinates the federal government's counter-terrorism program.

Security Policy and Operations Directorate

The Directorate comprises two divisions, Security Policy and Security Operations, and is responsible for:

- analyzing corporate and operational policy initiatives, issues and operational submissions in the area of national security to provide appropriate advice to the Solicitor General and the Deputy Solicitor General;
- initiating, developing and administering government and Ministry policy in the area of national security;
- undertaking sectoral policy development on national security initiatives in co-operation primarily with the agencies of the Ministry and central federal agencies;
- managing the Solicitor General's direct responsibility for national security programs.

Highlights of 1986-87

Security Policy Division

This Division has continued to provide assistance in the development of strategic and operational policy in relation to national security issues and the responsibilities of the Solicitor General. This included:

- Direction to CSIS and the RCMP concerning co-operation on counter-terrorism; the provision by CSIS of security assessments to the Government of Canada; and other sensitive areas of operational policy direction in relation to the exercise of CSIS' statutory duties and functions.

- Completion of a review, in conjunction with CSIS, of previous Ministerial direction to ensure consistency with s.6(2) *CSIS Act*.

- Advice on the development and implementation of the Government of Canada's Security Policy, issued by the Treasury Board, dealing with the classification of information and assets and personal reliability and security screening.

- Advice to the Solicitor General on the application of the *Access to Information and Privacy Acts* to security policy issues, and advice on Ministry cases before the courts.

- Continued development of policy with respect to federal-provincial coordination in security investigations and enforcement of the *Security Offences Act*. Arrangements pursuant to s. 17 and s.61(2) of the *CSIS Act* were negotiated.

- Advice and development of Ministerial policy in relation to CSIS corporate polices and programs, including: official languages, human resources and financial matters.

Security Operations Division

This Division reviewed and provided advice to the Solicitor General on CSIS' requests for authority to implement special investigative techniques and for ministerial approval to undertake sensitive operations.

The Security Operations Division also reviewed and provided advice to the Solicitor General on CSIS and RCMP reports submitted as part of their ongoing responsibilities in relation to the *Immigration Act* and the *Citizenship Act*.

Security Planning and Coordination Directorate

This Directorate, established in 1985, is responsible for:

- coordinating the identification, development and maintenance of federal counter-terrorism policy, plans and program measures on an interdepartmental, federal-provincial and international basis;

- supporting the Solicitor General in his capacity as lead minister for the federal response to terrorist and other public order emergencies within Canada, including the operation of the Ministry Crisis Centre and the implementation of crisis management arrangements on an interdepartmental and intergovernmental basis;

- coordinating intradepartmentally the development of plans and arrangements further to the Ministry's broader responsibilities for emergency preparedness and crisis management in peace and war;

- coordinating the design and conduct of exercises to test and evaluate counter-terrorism preparedness and coordinating the Ministry's participation in government exercises dealing with other important aspects of emergency preparedness;

- providing secretariat support to the Security Advisory Committee (SAC), the senior interdepartmental committee responsible for security matters having implications across government, including the identification and analysis of issues, the definition of policy requirements and priorities, and the preparation of appropriate proposals.

Highlights of 1986-87

The Directorate enhanced crisis management procedures for counter-terrorism incidents by upgrading the Ministry Crisis Centre, improving communications procedures between responsibility centres, and conducting exercises to test counter-terrorism crisis management arrangements at the interdepartmental, federal-provincial and international levels. In addition, the Directorate addressed several major counter-terrorism policy and program issues, including protective security arrangements at foreign missions and at airports, and participated in several multilateral and bilateral consultations leading to improved international co-operation on terrorism issues.

Police and Law Enforcement Directorate

The Directorate comprises two divisions responsible for:

- reviewing operational proposals submitted by the RCMP to ensure compliance with the law and with the Solicitor General's directives;

- developing and reviewing policy and administrative proposals governing the overall effectiveness and accountability of the RCMP;

- developing and managing federal policy governing RCMP policing agreements with provinces, territories and municipalities.

- reviewing resource allocation proposals affecting the RCMP and ensuring their coordination with Ministry-wide resource concerns;

- developing federal law enforcement policy and coordinating implementation of the Solicitor General's responsibilities specified in the Criminal Code with regard to electronic surveillance and fingerprint examination;

- participating in developing sectoral policy initiatives with federal and national policing and law enforcement implications.

Highlights of 1986-87

Law Enforcement Policy Division

New reporting procedures pursuant to Part IV.1 of the Criminal Code were developed for implementation in 1987.

A revised and enhanced Solicitor General's Annual Report to Parliament on the use of electronic surveillance was developed.

In concert with the departments of External Affairs and Justice, negotiations were continued with a number of countries for the purpose of developing treaties for mutual assistance in criminal matters.

Work has continued with the Department of Justice to develop legislative proposals relating to the identification, seizure, and forfeiture of proceeds of crime.

Plans resulting from the Federal Law Enforcement Under Review (FLEUR) project are being developed and implemented interdepartmentally.

The Division is playing an important and continuing role in the review of Native policing services by the Department of Indian Affairs and Northern Development.

RCMP Policy and Programs Division

This Division provided primary work in developing strategies, policy advice, and other support to the Solicitor General in his statutory responsibilities for the Royal Canadian Mounted Police. Foremost among these activities was the proclamation of Parts II and VI of Bill C-65, establishing respectively the RCMP External Review Committee, which will have a review function in relation to RCMP staff relations matters, and the RCMP Public Complaints Commission, which will have a review role with respect to complaints made against RCMP members. It also coordinated preparations and plans for the start-up of both the External Review Committee and the Public Complaints Commission. Ministerial Directives to the RCMP Commissioner were promulgated and revised respectively on Legislators' Privileges and Immunities and on the Release of Criminal History Records. The maximum service limitation for RCMP members was rescinded, and a mandatory retirement age of 60 was standardized for all ranks.

Ministry initiatives to combat drug abuse and illicit trafficking were coordinated by the Division and provided the basis for developing the Solicitor General's input to the federal government's National Drug Strategy. A significant accomplishment in this area was the formulation and negotiation of a Memorandum of Understanding between the RCMP and the Department of National Defence respecting the provision of military assistance for drug law enforcement.

The Division prepared analyses and position papers for the Minister on proposed new RCMP Regulations; RCMP Official Languages plans and practices; RCMP interests in pension reform; arrangements for policing the 1988 Olympic Games in Calgary; and policy governing arrangements for the use of confidential sources by the RCMP.

Other analyses and activities dealt with RCMP employment practices and the issue of sexual orientation, and RCMP recruitment priorities and strategies.

Access to Information and Privacy Unit

This unit is responsible for:

- implementing the Ministry Secretariat's policies and procedures to ensure that both the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* are administered in an equitable and consistent manner;
- processing requests for access either to government records or to personal information under the control of the Secretariat;
- coordinating the Ministry's policies and procedures in the application of government's guidelines relating to both Acts and managing the Ministry's Public Reading Room;
- ensuring a coordinated and consistent response to ministerial correspondence on all access to information and privacy matters affecting the Ministry.

Highlights of 1986-87

During the year, the Unit completed 68 requests under the *Privacy Act* and 43 requests under the *Access to Information Act*.

In addition, the Unit responded to 12 requests for consultation under the *Privacy Act* and 31 under the *Access to Information Act*. These requests were received from government institutions which identified records originating in the Ministry Secretariat while processing their requests for information.

Through management of the Public Reading Room, the Unit responded to 395 requests from visitors, including 313 who were provided with information available in the Reading Room; 65 who were given specific information such as information on the Acts or information contained in the manuals; and 17 who were helped in completing request forms.

Programs Branch

The Programs Branch is the Ministry's research and development arm. Its primary aim is to produce knowledge and information-based advice to improve Ministry decision-making related to criminal justice legislation, policy, programs and operations. The Branch is responsive to the information needs of the Secretariat, the Ministry and the criminal justice system in general. Its Divisions, in a broadly integrated process, produce knowledge and identify emerging issues through research and statistical analyses, applied research studies and evaluations of demonstration projects. The Branch disseminates knowledge to criminal justice professionals and the public through its library, seminars, conferences, training courses, consultation services, research and statistical reports, demonstration project reports, and the Secretariat's periodical publications.

The Branch comprises a Research Division, a Statistics Division, a Consultation Centre, a Communications Group, and a Management Services and Systems Division.

Research Division

The Research Division develops, manages and conducts social science research for use by the Ministry of the Solicitor General and the criminal justice system in general. The Division is primarily concerned with the design, evaluation and specific applicability of research related to Ministry objectives in order to:

- provide research-based policy and program advice;
- provide information to improve the planning and development of policies, programs and legislation which respond to problems related to crime and criminal justice within the responsibilities of the Solicitor General;
- evaluate juvenile justice, policing, corrections and release policies and programs;
- provide information to the public and professionals;
- increase the base knowledge and information on which decisions can be made;
- encourage the development of criminological research and manpower through contributions to centres of criminology and funding support for independent research.

The Division is organized to provide research and evaluation capabilities in four areas: causes and prevention of crime, juvenile justice, corrections, and police. All the sections are involved at the federal, provincial and municipal levels, with governmental agencies and with the private sector.

Priorities for research are reviewed annually in consultation with all Ministry components to ensure maximum compatibility between new research undertaken and evolving Ministry objectives. The Research Division carries out research in-house or by contractors to respond to the identified information needs. The Division has a staff of 20 and an annual budget of about $2 million.

Highlights of 1986-87

During the year, the responsibilities of the Causes and Prevention Research Section included studies to develop and evaluate community policing pilot programs related to crime prevention, family violence and assistance to victims.

The Criminal Justice Policy Research Section is involved in four major areas: evaluation of community-based alternatives; patterns in the use and effectiveness of imprisonment for adults; the effectiveness of alternatives to prosecution and imprisonment; and Natives in the criminal justice system.

The Corrections Research Section works closely with The Correctional Service of Canada and the National Parole Board on serious, persistent correctional problems. Priority areas included conditional release, prison violence, long-term imprisonment, special offenders, security classification, and community supervision.

The Police Research Section has underway a major two-year project on missing children involving three large municipal police departments and the RCMP. Police Research played a key role in designing the research strategy in support of the federal government's drug initiative, and in planning the Police Information Technology Centre to assist the police in coordinating nationally the development of police information systems. Police Research also continued to promote and support nationally, through research and research-based advice, the development and evaluation of innovative community-based policing strategies.

Special Activities

In 1986-87, the Research Division:

- developed and conducted evaluations of community programs in support of the *Young Offenders Act*;
- participated in and provided research information for federal-provincial discussions on proposals for an independent system of justice for Natives;
- continued a nation-wide program of crime prevention projects and services for victims and witnesses, with special attention to abused women;
- supported the Criminal Code Review project with studies in the law enforcement and corrections area;
- conducted evaluations of community programs for adult offenders;
- examined the nature of Native victimization, the needs of Native victims and programs available to them;

- conducted research on Native policing, Native and non-Native homicide patterns and approaches to law based on Native customs and crime prevention in Native communities;
- conducted a North American survey of services and programs designed to facilitate inmates' care and nurturing of their children;
- undertook a validation of a case management instrument for rating offender custody level requirements;
- continued a major program of research on the parole decision-making process and the assessment of risk for parole release;
- contributed to the Ministry's role in the Drug Initiative by compiling an inventory of police/community-based drug prevention and treatment programs; participating in the development of the research and development strategy for police/community-based drug prevention strategies; and developing a research strategy to support police efforts to combat laundering of drug trafficking profits through legitimate institutions;
- participated in planning the Ministry's role in a Police Information Technology Centre to assist police nationally to develop information technology for operational and planning purposes;
- in conjunction with the Consultation Centre and the Ministry of the Solicitor General of Ontario, participated in planning a major regional workshop in Ontario on the implementation of community-based policing.

Statistics Division

The Statistics Division provides professional and technical services, information and advice in the functional areas of statistical policy, statistical studies, crime data, project evaluation, and computer systems technology. It also promotes the overall development of better information and statistics particularly with respect to crime, policing and corrections.

Highlights of 1986-87

Statistics Policy

This Section works with the justice community, and supports collaborative federal-provincial efforts to strengthen criminal justice statistics and information at operational, management and policy levels. The Section coordinated, through the Ministry Statistics Committee, the articulation of Ministry needs for national statistics and information, by advising and offering direction in the work undertaken by the Canadian Centre for Justice Statistics and by participating on the federal-provincial committee of liaison officers.

Internally, the Section supported a number of Ministry initiatives including Young Offenders Record Keeping and Information Systems Development, Women in Conflict with the Law, Missing Children and Police Management Information Systems development.

Evaluation and Crime Data

The Evaluation and Crime Data Section continued to work closely with the Consultation Centre and the Young Offenders Directorate in developing and implementing self-evaluation processes for Ministry-funded projects.

Continued analysis of the Canadian Urban Victimization Surveys (1982 and 1985) resulted in the publication of two reports, Bulletin No. 7 on Household Property Crimes, and Bulletin No. 8, Patterns in Violent Crime.

Other activities included provision of technical support services for communities wishing to undertake local crime surveys, and provision of other crime data information as required within the Ministry.

Statistical Systems

The Section carried out projects related to correctional, police and release statistics, and also undertook an evaluation of National Crime Prevention Week.

A major responsibility was the participation in a study to develop a new test for the selection of RCMP recruits. In addition, the Section provided consultative services to the Ministry in matters related to statistical methodology, data processing, statistical analysis, computer graphics, and other areas.

Consultation Centre

The Consultation Centre provides a regional presence for the Ministry Secretariat and facilitates and supports the delivery of Secretariat programs throughout the country. The Centre works with provincial and territorial governments, voluntary organizations and the general public; identifies needs and opportunities within the regions; facilitates the implementation of the Secretariat's research and development programs; manages the Secretariat's communications program at the regional level; and serves as the major channel of communication between the Secretariat and the regions.

The Consultation Centre has a national office in Ottawa and six regional offices. The national office is responsible for the overall management of the Centre and for coordination of the regional network. The regional offices operate the Centre programs at the local level and facilitate and support the delivery of the Secretariat's programs throughout the country.

The Consultation Centre mandate includes:

1. Federal-Provincial Liaison

The regional offices assist the Secretariat in its mandate to improve the quality, efficiency and effectiveness of policing and corrections services by fostering co-opera-

tion and by co-ordinating and rationalizing policies and programs among orders of government, the voluntary and private sectors and the general public.

Activities under this mandate include: developing and maintaining links, regular dialogue and a climate of co-operation with provincial/territorial governments, components of the criminal justice system, voluntary organizations and the general public; providing direct access to the Secretariat; supporting organization and conduct of consultations on behalf of the Secretariat; and planning and organizing special events such as National Crime Prevention Week.

2. *Identification of Needs and Opportunities*

The Centre contributes to the Secretariat planning and policy development by developing relevant observations, data and ideas from a regional perspective concerning emerging and existing needs for more efficient, effective and humane criminal justice services and opportunities for meeting these needs.

Activities include regional workshops, symposia and meetings; regional planning processes and development of networks on specific priority issues.

3. *Facilitating Research and Development Implementation*

The regional offices provide essential assistance at the local level to the implementation of the Programs Branch's research and development program.

Activities include identification of sites, organizations and opportunities for projects; provision of human and material resources; advice to community groups concerning research and development programs and personnel; and advice to research and development personnel concerning major local issues.

4. *Managing the Secretariat's communications program at the regional level and providing a channel of communication between the Secretariat and the regions.*

The Consultation Centre encourages support and participation by the general public and the criminal justice community in the development and implementation of Secretariat policies and programs.

Activities include responding to inquiries from the media, officials and the public; monitoring the media; organizing press conferences and consultations with the public, government officials and special interest groups; developing and maintaining a regional resource centre; producing or distributing newsletters and special reports; and organizing and participating in workshops, conferences and seminars.

Highlights of 1986-87

Policing

A key development during the year was the implementation of a joint initiative with the Ministry of the Solicitor General of Ontario to promote a community-based policing approach to the provision of police service throughout the province.

Crime Prevention

The Alberta/Northwest Territories Regional Office, in co-operation with the British Columbia and Prairies regions, began a joint effort to address Native crime prevention issues. The three regions consulted with police, government agencies and Native groups in an effort to determine what crime prevention approaches should be taken with respect to Native communities. Consultation reports were completed and planning began for a Western Canada Native Crime Prevention Workshop.

In Montreal, a scientific description and an evaluation of the MUC Police Community Crime Prevention Project was undertaken to assist the police to develop further their community-based policing initiatives.

Planning and implementation of province-wide crime prevention strategies were initiated in New Brunswick in conjunction with the Provincial Police Commission.

In Prince Edward Island, crime prevention strategies involving youth organizations were initiated to give emphasis to the prevention of drinking and driving and family violence.

Community Participation in Criminal Justice

In British Columbia, a Directory of resource people and organizations that provide services to young offenders was compiled for use by the municipal police and by RCMP, Corrections Services and community agencies including the Downtown Eastside Residents Association.

A study was undertaken, in co-operation with the Vancouver Police Department, to obtain information about the problem of Asian street gangs. A history of the community was prepared detailing the ethnic composition and relationships among groups, agencies and the police. A profile of youth at risk was developed. The report of this study is being used to plan appropriate preventive measures.

A workshop on the issue of substance abuse was organized as the major event of National Crime Prevention Week in British Columbia. Representatives of communities and agencies in B.C. and Yukon shared information about the extent of the problem and methods to reduce and discourage substance abuse, particularly among young people.

Alternatives

The Working Together Project in Manitoba was initiated to promote province-wide community involvement

in the youth justice system. The project is facilitating the growth of Community Justice Committees, public education, special needs programming, alternative measures and crime prevention activities.

The Saskatoon Mediation Services Program, developed and operated by the Mennonite Central Committee, offers mediation services to adults in conflict as an alternative to the resolution of criminal and civil disputes through the court system.

Aboriginal Peoples

A Native-operated probation service to seven reserves of the Dakota Ojibway Tribal Council was established to provide culturally appropriate probation and crime prevention programs for Native youth and reserve communities.

A study of young offenders on the Blood and Peigan Reserves was conducted. The project's objectives were to determine the ratio of young offenders from the Blood and Peigan communities who were involved with the juvenile court system and to design program models which could be used as alternative measures. These program models were consistent with community values, traditional practices, Band philosophies, and the administration of the *Young Offenders Act* in Alberta.

A conference involving approximately 100 representatives of police services, government departments and social agencies studied a report prepared by the Native Friendship Centre of Montreal on the needs of Native women in conflict with the law. The report and conference have led to a deeper understanding of the problems faced by Native women in conflict with the law and the organizing of appropriate services.

Youth

In Nova Scotia and Newfoundland, support was provided for the introduction and preliminary evaluation of province-wide community-based young offenders programming.

The Prince Edward Island Department of Justice initiated planning and implementation of innovative community programs for young offenders on probation. Additional support was provided to the province to develop interdepartmental and multi-disciplinary court-ordered assessments for young offenders.

Victims Services

In the Atlantic region, research projects, workshops and the development of resource persons were undertaken to stimulate awareness and interest by professional groups and the public in the prevention of family violence and child abuse. An evaluation was completed of the implementation of a province-wide victim assistance initiative in Prince Edward Island.

The Northwestern Alberta Family Violence Project was implemented. The project's purpose was to involve three communities in determining the various agencies' responses to incidences of family violence in those communities. This project will be completed in 1988.

Plaidoyer-victimes, an association of individuals and agencies in Quebec which promotes rights and services for victims of crime, developed a guide which is being used to train criminal justice and social service practitioners. The guide provides valuable information concerning the needs and problems experienced by victims during and after victimization.

Communications Group

The Communications Group explains the Ministry's function, objectives and activities to those within the criminal justice system and to the public, and serves the information and communications needs of the Solicitor General and the Secretariat.

The Group carries out a program that includes a range of communications activities from planning and issue-tracking to publishing and media relations.

Highlights of 1986-87

In 1986-87, the Group produced more than 52 publications and specialized pieces of information. The Group also supported the Ministry in National Crime Prevention Week, producing, printing and assisting in distributing posters, brochures and other material.

The Group continued to publish Liaison, a monthly journal which has more than 11,000 subscribers.

As part of its continuing support to the Solicitor General and the Secretariat, the Group produces regular media issue-tracking and analyses, and daily press clippings. It is responsible for communications planning for a variety of issues of concern to the Ministry.

During 1986-87, the Group's exhibits and audio-visual section exhibited at some 60 centres across the country. The Section produced and distributed a series of award-winning television public-service announcements for use during National Crime Prevention Week.

The section was involved in a joint video production with a non-government organization, on child sexual abuse. It also assisted in distributing a series of videos on transition houses.

Management Services and Systems Division

The Management Services and Systems Division develops automated and manual management systems and provides executive and management support in the form of operational planning, information systems, research and development (R&D) project administration and monitoring, management of employment development and sustaining funding programs, and delivery of office support services.

These services and systems enable the Branch to fulfill its Ministry-wide

responsibility for criminal justice research and development; ensure productive and efficient operations and information flow across the Branch and coordinate interaction between the Branch, the central agencies of government and the Administration Branch of the Secretariat.

Highlights of 1986-87

During 1986-87, Management Services administered more than 500 new or ongoing R&D projects valued at about $10 million, and funded by contract, contribution or grant. It also managed a total R&D project system comprising more than 2,500 ongoing and completed projects with a value of about $60 million.

Multi-year and contingency plans were developed to help the Branch respond to the complex demands of government restraint, ongoing workloads and emerging priorities. Productivity gains were central to these plans.

The Division continued to fine-tune the automated project management system to make it more responsive to the information needs of managers. A contractor inventory component was added to the system to help managers adhere to the competitive process for contracting and to improve the Branch's capacity to identify and purchase R&D expertise.

Planning and Development Group

The Planning and Development Group was established in June, 1986, to provide a focus for strategic planning and program development within the Ministry Secretariat. The Group identifies emerging trends, issues and program needs of the Ministry and coordinates the Programs Branch strategic planning exercise. The Group is also responsible for planning, implementing and monitoring programs and model projects for new and existing Ministry initiatives and for developing and implementing policies for the sustaining funding program for voluntary organizations.

1. Crime Prevention

The Calgary Police Community Action Program represents a typical experimental project supported by the Planning and Development Group. This project provides an opportunity for community/police collaboration in developing crime prevention activities related to the problems jointly identified in individual neighbourhoods.

Planning and Development also encourages the improvement of coordination mechanisms between police services and other health and social services. In Prince Edward Island, in co-operation with the Department of Justice, a province-wide program addresses the issues of youth, drinking and driving and family violence. The project entails police liaison with community organizations to develop solutions as close as possible to the source of the problems.

National Crime Prevention Week was celebrated across Canada from November 2-8, 1986. Police, businesses, schools, community groups and governments organized a wide range of activities and events to encourage co-operative police-community efforts in preventing crime. The Ministry supported the Week through advice and assistance to local and provincial/territorial groups and through the distribution of promotional materials and crime prevention information. Once again, a highlight of the Week was the presentation of Solicitor General Crime Prevention Awards to individuals and organizations in every province and territory who had made outstanding contributions to crime prevention in their communities.

2. Missing Children

Following the launch of the Missing Children Initiative in December, 1985, by the Solicitor General, the Planning and Development Group was assigned responsibility for implementing certain aspects of this program and for ensuring the overall coordination of the initiative.

Specific activities included the organization in April, 1986, of a National Forum on Missing Children to explore the dimensions of the problem and the possibility of more effective responses. A poster entitled "Childhood" was produced to heighten public awareness and to demonstrate Ministry support for voluntary sector organizations working on this issue.

The Group also worked closely with a variety of organizations including the Ministry Research Division in developing a four-cities research project; with the RCMP in developing the Missing Children's Registry; and with other federal and provincial departments and the U.S. National Centre for Missing and Exploited Children to further international co-operation and collaboration.

3. Victims

The Ministry, through the Planning and Development Group, has supported the development of innovative models for services to victims in Canada. These delivery models have been police-based, community-based, or a combination of the two. Other unique projects have focussed on problems related to wife assault, child abuse and sexual assault.

In addition, the Group has supported a number of national, provincial and regional workshops promoting the development of victim service units, facilitating information exchange, and disseminating training materials.

Major emphasis has been on developing training materials for police and designing service delivery models for victims in rural areas, and among children and the elderly.

4. *Aboriginal Peoples*

In 1986-87, Planning and Development activities for Aboriginal peoples focused on encouraging community and regional participation by Aboriginals in the search for appropriate solutions to policing, corrections and release issues facing their communities.

Planning and Development continued to support a range of community-based demonstration and experimental projects including the Dakota Ojibway Probation Services in southern Manitoba; the Warriors in Prison post-release and prevention project in Ontario; and, with the Department of Justice, the Child Advocacy Project in Winnipeg.

To facilitate Aboriginal communities' capacities to develop appropriate policing and corrections programs, the Planning and Development Group has published and distributed copies of a manual for developing crime prevention activities in Native communities. In addition, an inventory of foundations which may finance Aboriginal criminal justice programs was developed and widely distributed.

Consultation and assistance were provided to local and regional Aboriginal organizations and communities on a range of policing and corrections issues. Consultations with provincial jurisdictions continued with regard to specific initiatives and general Aboriginal policing and corrections issues.

5. *Women in Conflict with the Law (WICL)*

Throughout the year, the Ministry continued to encourage the development of programs and services for women who are in conflict with the law or are at risk of becoming so. Support was provided to community groups and agencies across the country for activities that included employment and life-skills; counselling treatment for shoplifters; the establishment of self-help groups; support to prostitutes seeking an alternate lifestyle; provision of advice and referral services. A number of activities were also designed to share information about the needs of women in conflict with the law and programs to meet those needs, in order to stimulate new services, particularly for women in Aboriginal and isolated communities.

A highlight of the year was a National Conference on Women in Conflict with the Law held in Winnipeg, June 19-21, 1986. This Conference brought together representatives of community groups, service agencies and governments to exchange experiences and expertise about the problems that female offenders and women "at risk" face and how these problems can be solved.

The program has also continued to give special emphasis to the strengthening of networks to help build a foundation for responsive and enduring programs.

6. *National Voluntary Organizations*

During fiscal year 1986-87, the Ministry-National Voluntary Organizations Committee completed two tasks. It finalized and endorsed eligibility criteria for grants and sustaining contributions. It also developed criteria for evaluating the relative merit of funding applications. The Committee agreed on a process for the organizational review of grant recipients in the fifth year of the grant cycle in 1987-88.

In the fall of 1986, the Committee undertook to develop a policy framework governing the relationship of the Ministry with the voluntary sector. In connection with this project, the Secretariat and the agencies of the Ministry surveyed their current interactions with the voluntary sector under four major headings: formal consultations, informal consultations, sharing of knowledge and experience, and funding. The results were compiled and revealed an impressive level of activities between the Ministry and the voluntary sector in each area that was examined. The results are expected to be published in a discussion paper to be released in the fall of 1987.

Administration Branch

The Administration Branch, which comprises the Human Resources and the Finance and Administration divisions, is responsible for all financial, personnel and administrative policies, systems and services within the Ministry Secretariat. The Branch provides specialized advice and services, recommends solutions to developing issues, interprets policies and disseminates management information, including regular and timely resource utilization reports.

Initiatives and Highlights

In 1986-87, the staff of the Human Resources Division participated in the establishment of an Occupational Safety and Health Committee for the components of the Ministry of the Solicitor General located in the Sir Wilfrid Laurier Building, in accordance with the requirements of Part IV of the Canada Labour Code.

Training was provided to Secretariat managers to enhance their participation as members of classification committees.

Efforts to automate human resources activities were continued. The automated leave reporting system introduced the previous year was enhanced, and the feasibility of implementing the on-line pay system offered by Supply and Services Canada was explored.

Personnel policies addressing priority human resources issues were developed. These included training and development, official languages, personal harassment, vacation leave and others.

Several projects were also completed in the Finance and Administration Division:

- a redesign of the financial coding structure was completed reducing the size of the coding block;
- the government-wide initiative of payment on due date was implemented in accounting operations;
- a project to automate the inventory control system was initiated;
- an inventory of all EDP hardware and software was completed;
- a software determination study for an automated Records Management System was undertaken;
- financial and administrative systems were established for the RCMP External Review Committee.

Corporate Systems

Corporate Systems consists of a general director and two small divisions. The Planning and Controls Division is responsible for operational planning and controls. The Management Review Division is responsible for audit, program evaluation and other forms of management review.

Planning and Controls Division

Planning activity in the fiscal year centred on implementation of the Nielsen Task Force recommendations related to program transfers to the Department of Justice; implementation planning for two new review agencies (the RCMP External Review Committee and RCMP Public Complaints Commission); and a restructuring of operational planning elements.

Major revisions to the Corporate Planning Handbook were completed and significant improvements were made to the cash-forecasting system. A major review of resource requirements resulted in a fundamental redistribution of program resources which took place April 1, 1987.

Management Review Division

An assessment of the Women in Conflict with the Law initiative was completed, which resulted in a review to be conducted in fiscal year 1987-88. A framework study of the Young Offenders initiative had been completed at the time that responsibility for that program component was transferred to the Department of Justice and the results of that study were provided to that department. A review of Secretariat planning processes was also completed.

The second phase of the audit of the expenditure restraint program of the previous fiscal year was completed. In addition, staff of the division participated in the evaluation led by The Correctional Service of Canada and National Parole Board of the detention provisions of Bill C-67 and provided advice and assistance to branch contribution audits and to planning for the legislative evaluation of the *Young Offenders Act*, for which responsibility was subsequently transferred to the Department of Justice.

Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service

The legislation creating the Canadian Security Intelligence Service, which came into force on July 16, 1984, provided for two overview agencies, the Inspector General and the Security Intelligence Review Committee. The main function of the Review Committee, which comprises five members of the Queen's Privy Council of Canada, is to review generally the performance of the Service. The review is an external one and the Review Committee is required to submit an annual report to the Solicitor General who, in turn, tables it in the House of Commons and the Senate.

The Inspector General is appointed by the Governor in Council. The legislation provides that he is responsible to the Deputy Solicitor General. He is required to provide the Solicitor General directly with certificates of compliance with respect to the Service's operational activities. While the Inspector General is external to the Service, his functions are internal to the Ministry of the Solicitor General. He advises the Government whereas the Review Committee reports to Parliament.

The legislation imposes four functions on the Inspector General:

(a) to monitor compliance by the Service with its operational policies;

(b) to review the operational activities of the Service;

(c) to submit an annual certificate to the Solicitor General stating:

(i) the extent to which the Inspector General is satisfied with the Director of the Service's annual report to the Solicitor General on the Service's operational activities;

(ii) whether any act or thing done by the Service in the course of its operational activities during the period of the Director's report is, in the Inspector General's opinion:

1. not authorized by or under the legislation or contravenes ministerial directions, or

2. involves an unreasonable or unnecessary exercise by the Service of any of its powers;

(d) to conduct such reviews of specific activities of the Service as the Review Committee may direct.

The Inspector General was appointed April 1, 1985, and has since submitted two certificates to the Solicitor General, on September 30, 1985, and April 15, 1986. It was expected that the Third Certificate, relating to the CSIS Director's 1986 Annual Report and the Service's operations for that year, would be completed by mid-April, 1987.

With limited staff, the Inspector General's certification, monitoring and review activities were less comprehensive in prior fiscal year than in 1986-87. In Spring, 1986, after his permanent staff complement had been formally established, the Inspector General was able to commence an intensive program of recruitement and orientation. By early 1987, his office was fully operational with a staff of 12, eight of whom had been newly-employed during the previous year.

These staff members, although drawn from a variety of backgrounds, brought relevant perspectives and skills to their new positions through their diverse professional qualifications and career experiences as lawyers, law enforcement officers and public servants. The Inspector General believes that the Third Certificate and other projects undertaken in 1986-87, including those reviews directed by the Security Intelligence Review Committee, will reflect the effectiveness of those augmented resources and inter-disciplinary approach.

Appendix A

Ministry of the Solicitor General

Authority

The Ministry was established under authority of the *Department of the Solicitor General Act*, 1966.

Organization (Ministry Components)

The Ministry is organized as follows:

Organizational Unit	Program	Vote
Ministry Secretariat and Correctional Investigator	Department Administration	1 5 (Transfer Payments)
Canadian Security Intelligence Service	Canadian Security Intelligence Service	10
The Correctional Service of Canada	Correctional Services	15 20 (Capital)
National Parole Board	National Parole Board	25
Royal Canadian Mounted Police	Law Enforcement	30 35 (Capital)

Programs

For purposes of the *Appropriation Act*, the Ministry is responsible for the administration of the programs described below with the activities relating to each.

Department Administration Program (Ministry Secretariat)

- Administration

Objective: To provide overall policy direction to the programs of the department.

Canadian Security Intelligence Service

- Canadian Security Intelligence Service

Objective: To provide security intelligence to the Government of Canada.

Correctional Services Program (The Correctional Service of Canada)

- Planning and Management
- Custody of Inmates

- Education, Training and Employment of Inmates
- Offender Case Management
- Health Care
- Technical Services
- Administration

Objective: To administer sentences imposed by the courts and to prepare offenders for their return as useful citizens to the community.

National Parole Board Program (National Parole Board)

- National Parole Board operations

Objective: To exercise statutory and regulatory powers to grant and control the conditional release of persons undergoing sentences of imprisonment and to make recommendations for pardons and the exercise of the Royal Prerogative of Mercy.

Law Enforcement Program (Royal Canadian Mounted Police)

- Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders
- Canadian Police Services
- Police Services Under Contract
- Administration

Objective: To enforce laws, prevent crime, maintain peace, order and security.

The following tables show the person-years utilized and the financial resources expended by the Ministry from 1982-83 to 1986-87.

Person-Years Summary

	Utilization				
	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Ministry Secretariat	282	291	308	333	316
The Correctional Service of Canada	9,995	10,278	10,727	10,851	10,548
National Parole Board	290	298	312	318	310
Royal Canadian Mounted Police	21,031	20,990	20,986	19,046	19,345
	31,598	31,857	32,333	30,548	30,519

Financial Summary
Budgetary Expenditure ($000's)

	Vote	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Ministry	1*	21,456	28,149	40,271	24,544	25,112
Secretariat	5	–	–	–	95,294	115,302
		21,456	28,149	40,271	119,838	140,414
Canadian Security Intelligence Service	10*				115,891	132,256
The Correctional Service of Canada	15*	489,639	537,244	607,425	595,714	657,484
	20(Capital)	66,188	114,675	132,464	133,975	101,599
		555,827	651,919	739,889	729,689	759,083
National Parole Board	25*	12,335	13,805	13,973	14,784	15,925
Royal Canadian Mounted Police	30*	999,989	1,069,028	1,132,982	1,100,374	1,199,262
	35(Capital)	78,121	73,816	90,901	76,563	92,647
		1,078,110	1,142,844	1,223,883	1,176,910	1,291,909
	Less Receipts and Revenues Credited to the Vote	349,059	341,107	388,006	382,424	457,291
		729,051	801,737	835,877	794,486	834,618
		1,318,669	1,495,610	1,630,010	1,774,688	1,882,296

* Includes Statutory

NOTE: Prior to 1985-86 the information for the Canadian Security Intelligence Service was included as part of RCMP expenditures.

Ministry Secretariat

The following table shows the person-years utilized and the financial resources expended by the Ministry Secretariat from 1982-83 to 1986-87.

Person-Years and Financial Summary

	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Person-Year Utilization	282	291	308	333	316
Budgetary Expenditure ($000's)	21,456	28,149	40,271	119,838	140,414

Resources by Organization 1986-87

	Person-Year Utilization	Budgetary Expenditure ($000's)
Deputy Solicitor General		
Senior Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security	45.0	2,832
Assistant Deputy Solicitor General, Policy	57.5	113,498
Assistant Deputy Solicitor General, Programs	102.0	16,588
Director General, Administration	44.0	3,318
Executive* and Review Agencies	67.5	4,178
	316.0	140,414

* Includes the offices of the Solicitor General and Deputy Solicitor General.

Ministry Secretariat

Expenditures by Object ($000's)

	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Personnel					
Salaries and Wages	9,574	10,634	11,738	13,117	13,974
Other Personnel	1,338	1,382	1,437	2,028	2,006
	10,912	12,016	13,175	15,145	15,980
Goods and Services					
Transportation and Communication	1,079	1,293	1,681	1,771	1,668
Information	403	598	575	634	854
Professional and Special Services	3,874	4,090	5,009	5,026	4,717
Rentals	337	323	359	396	377
Purchased Repair and Upkeep	281	124	174	170	214
Utilities, Materials and Supplies	670	692	919	733	531
Grants and Contributions	3,508	8,676	17,322	95,294	115,302
All Other Expenditures	1	1	2	4	35
Operating	10,153	15,797	26,041	104,028	139,678
Capital	391	336	1,055	665	736
	21,456	28,149	40,271	119,838	140,414

Details of Grants and Contributions ($000's)

	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Grants					
Canadian Association of Chiefs of Police	50	50	50	50	49
Canadian Association for the Prevention of Crime	125	125	125	125	122
John Howard Society	50	50	50	50	50
Authorized After-Care Agencies	–	1,339	1,643	1,820	1,783
Young Offenders Act	–	–	12,500	12,500	–
Total Grants	225	1,564	14,368	14,545	2,004
Contributions					
Payment to the provinces, territories, public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	1,876	1,874	1,896	1,760	2,242
Student Summer and Youth Employment	1,407	1,716	–	–	–
New Employment Expansion and Development (NEED) program	–	3,522	324	–	–
Contributions to the provinces and territories in accordance with the Minister to assist in program development, and the development of information and record-keeping systems related to implementation of the *Young Offenders Act*	–	–	623	1,683	2,239
Contributions under the *Young Offenders Act* for cost-sharing with the provinces and territories	–	–	–	77,089	108,598
Core Funding — National Voluntary Organizations	–	–	111	217	219
Total Contributions	3,283	7,112	2,954	80,749	113,298
Total Grants and Contributions	3,508	8,676	17,322	95,294	115,302

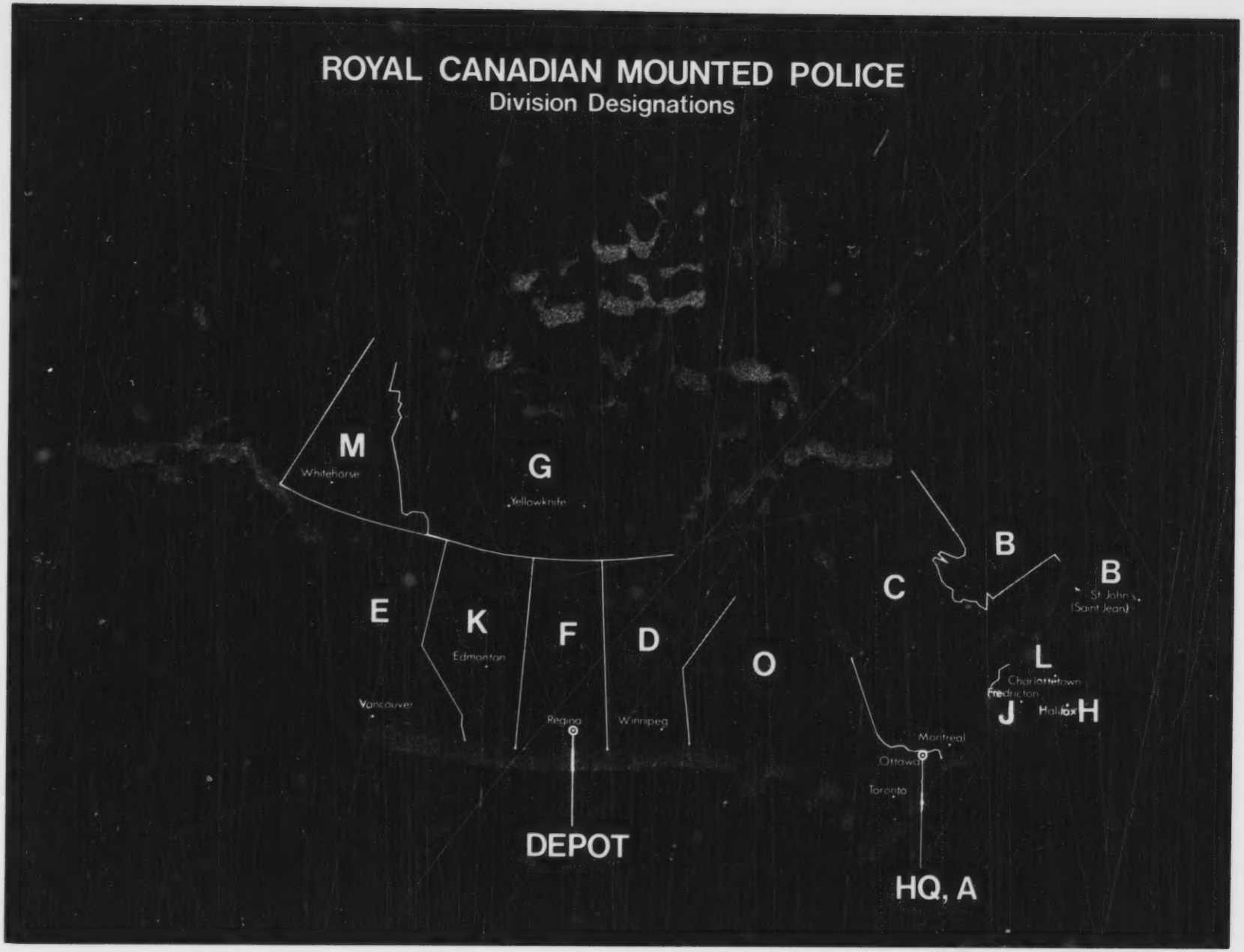
ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE
Division Designations
M
Whitehorse
G
Yellowknife
B
C
B
St. John's
(Saint Jean)
E
K
Edmonton
F
D
O
L
Charlottetown
Fredricton
J
Halifax
H
Vancouver
Regina
Winnipeg
Montreal
Ottawa
Toronto
DEPOT
HQ, A

Royal Canadian Mounted Police

Mandate

The Royal Canadian Mounted Police has a mandate to enforce Canadian laws, prevent crime, and maintain peace, order and security.

Under this mandate, the RCMP has responsibility to:

(i) prevent, detect and investigate offences against federal statutes;

(ii) maintain law and order, and prevent, detect and investigate crime in the provinces, territories and municipalities with which the Force has a policing contract;

(iii) investigate national security offences;

(iv) improve police and community relations;

(v) provide investigative and protective services to other federal departments and agencies;

(vi) on request, provide all Canadian law enforcement agencies with specialized police training, forensic laboratory services, identification services and informatics technology.

Organization

The *Royal Canadian Mounted Police Act* provides the legal basis upon which the Force is organized. The authority and accountability for executing the requirements of the Act rest with the Commissioner, under the direction of the Solicitor General; the Commissioner is supported by Deputy Commissioners and divisional Commanding Officers.

In 1986-87, the Royal Canadian Mounted Police was organized geographically into 15 divisions which were further divided into 50 sub-divisions and 701 detachments. All the Divisions carry out operational Law Enforcement responsibilities, with the exception of "Depot" Division, which is the training academy for the Force.

Activity Structure

Resources are assigned and program results achieved within the context of four Activities;

(i) Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders;

(ii) Police Services Under Contract;

(iii) Canadian Police Services;

(iv) Administrative Services.

Accountability for all the activities resides with the Commissioner, who receives policy advice and functional support from four Deputy Commissioners, Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders is directed by the Deputy Commissioner, Operations (Criminal) and the Deputy Commissioner, Operations (Protective). Police Services under Contract are delegated to the commanding officers of the operational divisions and are directed by the Deputy Commissioner, Operations (Criminal). The Canadian Police Services Activity is directed by the Deputy Commissioner, Law Enforcement Services. Administration and Financial Activities are directed by the Deputy Commissioner, Administration and the Chief Financial Officer, respectively.

Divisional Commanding Officers, who report to the Commissioner, are responsible for the resources they utilize and the results achieved within their assigned regions. Commanding Officers in divisions operating within a provincial or territorial policing contract have the additional responsibility of liaison with the provincial or territorial Solicitor/Attorney General or Minister of Justice on such matters as resource planning, general enforcement policy and the achievement of planned results. Similar liaison is maintained with municipal and regional officials.

Overview 1986-87

The Police Information Retrieval System (PIRS), a computerized occurrence reporting system available on a 24-hour basis, began operation in the lower mainland of British Columbia in 1982, and is now one year away from complete implementation throughout the Royal Canadian Mounted Police. This service is also being provided to two other Federal Government Departments and four municipal police forces. In September, 1987, there were 867 terminals and 463 printers connected to this on-line computer system which had a data base of 5.3 million event records. In addition to its file management and data correlation capabilities, PIRS has created one centralized index for all operational records within the RCMP. Several access and security levels are provided to ensure sensitive data is protected but, for the most part, participants from coast to coast can query the system on-line and obtain information regarding any event within the data base. The system response time averages less than two seconds, based on approximately 150,000 transactions a day, and system availability is consistently in excess of 99 per cent.

Increased threats of violence against internationally protected persons has required intensive anti-terrorist efforts. These efforts demand significant use of resources, not only to investigate terrorist incidents, but to provide adequate protection to Canadian and internationally protected dignitaries.

Enhanced enforcement of the *Export and Import Permits Act* continues with priority being given to the illicit transfer of critical technology to restricted countries.

Enforcement activities related to the *Immigration Act* continue to focus on organizations which facilitate illegal entry of immigrants to Canada and on the production and use of sophisticated fraudulent travel documents.

The Missing Children's Registry, established within the Canadian Police Information Centre, is now assisting in missing children investigations across Canada.

During the past year, members of the RCMP Crime Prevention Branch were invited to lecture to the Royal Malaysian Police Force on sexual assaults and domestic/spousal violence and in Singapore on Violence Against Women. These appearances were in addition to a number of other invitations to lecture on a variety of specialized crime prevention initiatives in both Canada and the United States.

The Special Emergency Response Team was formed to respond to serious criminal events which cannot be resolved through standard police practices and require their specific emergency response expertise.

The Franco-American-Italian-Canadian Drug Enforcement Conference was hosted by the Royal Canadian Mounted Police in Ottawa, in April, 1987. It was attended by the heads of the drug enforcement agencies from each of the participating countries. Specific ongoing international cases, major cases of interest, drug trafficking trends and drug enforcement problems requiring international co-operation were discussed in detail.

Resources Utilized — Law Enforcement Program

Expenditures ($000's)	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Vote 30 (operating)	883,105	938,690	994,709	957,732	1,049,025
Vote 35 (capital)	78,121	73,816	90,901	76,564	92,647
Pensions	116,780	130,181	137,917	141,922	149,559
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	104	157	356	692	678
Sub-Total	1,078,110	1,142,844	1,223,883	1,176,910	1,291,909
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	349,059	341,107	388,006	382,424	457,291
Total (Net)	729,051	801,737	835,877	794,486	834,618

NOTE: $'s as per public accounts. Total Program up to and including 1984-85 includes expenditures of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS).

Person-Years					
Force	20,484	20,396	20,328	18,497	19,088
Term	503	504	566	549	257
Summer Student Program	44	90	92	N/A	N/A
Total	21,031	20,990	20,986	19,046	19,345

SOURCE: M.I.S. — Directorate of Organization and Personnel

Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders

The responsibilities of the Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders Activity are:

(i) preventing, detecting and investigating Federal Statute offences;

(ii) preventing, detecting and investigating national security offences;

(iii) providing investigative and protective services to other federal departments and agencies.

Resources Utilized — Enforcement of Federal Statutes

Expenditures ($000's)	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Operating	257,976	291,145	313,571	240,410	273,848
Capital	7,277	7,370	29,875	12,400	18,630
Sub-Total	265,253	298,515	343,446	252,810	292,478
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	25,446	28,105	29,609	28,983	35,858
Total (Net)	239,807	270,410	313,837	223,827	256,620
Person-Years	6,397	6,591	6,658	4,804	5,130

Note: Excludes pensions and term and summer student program person-years.
SOURCE: M.I.S. – Directorate of Organization and Personnel

Federal Law

This activity includes the prevention, detection and investigation of offences against Federal Statutes and Executive Orders. This requires the specialized investigations of organized crime, drug trafficking, fraud and other high profile crimes. It also covers investigations into breaches of the many statutes governing the international movement of goods and people such as the *Immigration Act*, the *Customs Act* and the *Export and Import Permits Act*. The collection and dissemination of criminal intelligence and investigational data also receives a high priority.

1. Drug Enforcement

The RCMP drug enforcement program is targetted at prosecuting major drug traffickers and organized criminals who are involved in drug trafficking and the seizure of their proceeds. The focus of the drug program, in order of priorities is heroin; cocaine; chemical drugs; and cannabis.

a. Heroin

Heroin abuse remained at a high level in Canada in spite of a decrease in the amount seized compared to 1985. Heroin was readily available throughout much of the year at the street level in Vancouver, Toronto and Montreal in quantities ranging from single dosage units to bulk amounts. These three cities remained the principal distribution points for heroin destined to other regions in Canada. Prices and purity remained relatively stable during 1986. During the year, heroin reached Canada from both Southeast and Southwest Asia, with a negligible portion supplied from Mexico. The principal methods of smuggling heroin into Canada in the past year were couriers using commercial airlines, concealment in private vehicles, cargo shipments and the postal system.

b. Cocaine

Cocaine remained in plentiful supply in all areas of Canada throughout 1986 and is increasingly available in the more remote areas of the country. Street prices in the three major centres, Montreal, Toronto and Vancouver, ranged from $100 to $150 per gram with relatively high purity levels. Prices were somewhat higher in the areas of lower availability. The South American source countries of Colombia, Peru, Bolivia and Brazil supplied the bulk of the Canadian illicit cocaine market with shipments reaching Canada both directly from these countries and trans-shipped via the Caribbean, Mexico and various points in the United States. Methods of smuggling cocaine into Canada include couriers travelling by commercial airlines and private vehicles.

c. Chemical Drugs

The leading illicit chemical drug of abuse in Canada during 1986 was LSD. This hallucinogen was readily available in both blotter and microdot forms in all regions throughout

the country. PCP and methamphetamine were also popular and readily available in some regions of Canada. On a more sporadic and limited basis, MDA, amphetamine and psilocybin were available on the illicit market in 1986. PCP remained available, primarily in the province of Quebec, from single dosage units to the multi-pound level. Outlaw motorcycle gangs have been deeply involved in the financing, manufacture and distribution of PCP and methamphetamine in Canada.

Psilocybin was available in many regions of Canada although the highest levels of availability were noted in the coastal regions and in Quebec. Controlled cultivations were encountered with growing frequency, notably in British Columbia, producing large crops of psilocybin mushrooms under regulated conditions. During 1986, diverted pharmaceuticals remained a large problem for law enforcement authorities. Of particular significance were Talwin, Ritalin and diazepam. Talwin and Ritalin were especially popular in areas of Canada which were experiencing low heroin availability. Numerous other pharmaceuticals were abused during the year and were primarily obtained through double-doctoring, fraudulent prescriptions and pharmacy break and enters.

d. Cannabis

In 1986, cannabis products including marihuana, hashish and liquid hashish remained the most widely abused and readily available illicit drugs throughout Canada. Each of these substances was available in ample supplies from the gram level to the multi-kilogram level. Hashish was increasingly seen as the the most popular of the cannabis derivatives amongst users in most areas of Canada. The hydroponic cultivation of marihuana has expanded, particularly in British Columbia. Traffickers in Colombia, Jamaica, Thailand, Mexico and the United States were the principal suppliers of marihuana into Canada while traffickers in Lebanon were the primary suppliers of hashish.

Liquid hashish from Jamaica continued to be the most common variety destined to the illicit market in Canada. Every concealment method imaginable was used to smuggle cannabis products into Canada from several gram quantities carried internally by couriers, to multi-ton shipments introduced into the country by motherships and subsequently transported to other parts of the country by trucks. Other smuggling methods included drugs concealed in cargo shipments of furniture, hidden compartments in automobiles, tinned goods and body packs.

2. Economic Crime

Public and government attention tends to focus on higher profile crimes, yet the impact of economic crimes on a nation can be far more costly, not only in monetary terms, but in the corrosive and corruptive effects on a society. Economic crime adversely affects individuals and businesses who are swindled, the public at large which is indirectly taxed through higher prices on goods and services, the honest businessman who is unable to compete with those who bribe and cheat, the governments which are defrauded and the disadvantaged whose programs are looted and discredited.

Economic Crime investigations focus on business-oriented crimes, crimes in which the Government of Canada is the victim, federal statute offences, corruption in public office, securities frauds, fraudulent bankruptcies and counterfeiting.

In 1986, 4,913 offences were reported involving a total of $550 million in losses, of which Economic Crime personnel were able to recover approximately $28 million.

a. Bankruptcy Act Enforcement

Commercial Crime Sections provide the enforcement arm of the Superintendent of Bankruptcy and act on both investigation orders issued by his office and complaints from the public.

In 1986, the Superintendent of Bankruptcy referred 321 bankruptcies to Commercial Crime Sections for investigation which resulted in 107 prosecutions.

b. Commercial Crime Program

Investigation of major interprovincial, national and international business-oriented crimes is the responsibility of the Commercial Crime Program.

As a result of modern communications technology and the ease with which criminals may travel, these investigations are becoming more costly and time consuming.

In 1986, there was an increase in international requests by foreign enforcement agencies which required investigation by the RCMP Commercial Crime Sections.

c. Counterfeit Program

Counterfeiting in Canada includes anything from forged passports, birth certificates, marriage licences, S.I.N. cards and driver's licences to bus and airline tickets.

Counterfeit identification can be used to obtain government assistance, personal loans, unemployment insurance benefits or to perpetrate any number of fraudulent schemes victimizing governments, individuals or corporate bodies.

During 1986, the major counterfeit problem in Canada involved United States currency. The value of American counterfeit currency seized exceeded $5 million. Fortunately, 92 per cent of this was seized before it could be circulated.

d. Computer Crime Program

Recent Criminal Code amendments provide computer owners recourse by creating specific offences for the unauthorized use of computers and data. The proliferation of computer technology into all aspects of society is creating unprecedented

enforcement problems and increased demands on the Force's investigative resources.

In 1986, computer-related crime activities included the illegal manufacturing and distribution of computer software and circuit boards. There were a number of occurrences referred to Economic Crime in which the criminal act originated halfway around the world, using a computer to victimize a computer system in Canada.

e. Federal Statutes and Programs

Investigations under this program were conducted where the Government of Canada suffered a monetary loss as a result of criminal activity.

f. Special Projects — Tax Program

Criminal intelligence indicates that vast amounts of cash are being accumulated by the upper echelons of organized crime and concealed under assumed names in bank accounts and safety deposit boxes. Some of these monies are invested in legitimate businesses or used to finance other criminal activities.

As no tax is being paid on these illicit monies, a combined RCMP — Revenue Canada Tax investigation was undertaken, to identify and seize this unreported wealth. This program resulted, during the past year, in the assessment of fines and penalties exceeding $20 million.

g. Securities Fraud Enforcement

To ensure specified standards of integrity and honesty, all persons wishing to sell securities or companies wishing to obtain financing through public distribution are required to undergo criminal record checks through the RCMP.

The Economic Crime Directorate, through the Securities Fraud Information Centre, provides service to all law enforcement and regulatory agencies functioning in the securities field.

h. Market Manipulation

Stock market and futures market manipulation is an offence under Section 340 of the Criminal Code and invariably is interprovincial, national or international in scope. The investigation of these offences focuses on illegal attempts to manipulate legitimate stock or sell worthless shares.

Securities markets are becoming increasingly more accessible to international interests through computerization and satellite links. Foreign markets are now linked electronically with close to 150,000 computer trading terminals.

3. Customs and Excise

Customs and Excise places priority on cases involving commercialization, the most frequent of which are smuggling commodities and pornography which exploits the use of children.

4. Immigration and Passport

Enforcement is concentrated on the investigation of organized illegal activities involving counterfeited travel documents, smuggling of aliens and the investigation of unscrupulous immigration consultants.

In the past year, offences involving the *Immigration Act*, *Citizenship Act* and *Passport Regulations* increased by more than 23 per cent.

An added responsibility of the Immigration and Passport function has been to develop and conduct training in the identification of false travel documents. Assisted by the Forensic Laboratories, Immigration and Passport Branch is publishing and distributing immigration information worldwide. Training seminars are also being provided to Canadian Immigration, airline and airport personnel to increase their expertise in the detection of fraudulent travel documents. This awareness is having a positive effect on the overall immigration enforcement program.

5. National Criminal Intelligence

a. National Security Enforcement

Through increased criminal intelligence and analysis, the Force has enhanced its ability to prevent and investigate national security offences. During 1986, National Security Enforcement investigations included:

— the continued investigations of the June 23, 1985, crash of Air India Flight 182;

— the explosion that same day of luggage unloaded from a Canadian Pacific Air flight at Narita Airport in Japan;

— the investigation which resulted in the arrest and conviction of four terrorists for the attempted murder of a visiting Indian Government Minister at Gold River, B.C.; and

— the arrest and subsequent conviction at Montreal of two terrorists for their role in a plot to place a bomb on an aircraft flying out of New York City.

While these major investigations were under way, several additional criminal investigations of known or suspected national security offences were also conducted. The primary thrust of the Force's National Security Enforcement program has been preventing criminal or terrorist acts through the collection of evidence which often requires close co-operation and coordination with foreign law enforcement agencies.

Nationally, the RCMP works closely with other police forces as well as the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) in the prevention and investigation of national security offences. To ensure a close working relationship and timely exchange of information between the RCMP and CSIS, an

exchange of liaison officers has been implemented. These officers focus on information developed by either agency regarding known or suspected offences against Canada, its dignitaries and internationally protected persons in Canada.

b. National Criminal Intelligence Sections

These sections are strategically located at major centres across Canada and concentrate their efforts on entrenched organized crime, through the development of both strategic and tactical intelligence.

In many cases, the resulting intelligence is converted to "enforcement packages" and passed to the law enforcement agency having jurisdiction, be it the RCMP or a provincial, regional or municipal police force. They continue to work very closely with the criminal intelligence units of other Canadian police forces and, because of the international nature of organized crime activities, with foreign law enforcement agencies as well.

c. Joint Forces Operations

The Canadian experience in combatting entrenched organized crime has been that a coordinated Joint Forces approach is by far the most effective. The RCMP continues to support this strategy.

Joint Forces Operations involve the co-operative effort of more than one law enforcement agency, pooling the resources of federal, regional, provincial or municipal agencies. This approach maximizes their investigational and enforcement capabilities and is considered an essential response to the growing complexity and sophistication of organized crime groups and criminal activity in general.

d. Gaming

Gaming specialists, located in four centres across Canada, provided specialized assistance and expertise to the Canadian police community, the government and the general public. Their duties, both enforcement and prevention, involved the investigation of illegal gaming operations such as bookmaking, floating crap games and certain carnival and casino operations. Their prevention program included developing, in concert with provincial and federal governments, gambling legislation and controls and licensing requirements as well as promoting public awareness through presentations and demonstrations.

e. Criminal Information Analysis

Due to the complexity of many criminal cases, tactical and strategic, computer analysis is increasingly used to bring order and understanding to what is often an overwhelming amount of information. The successful resolution of such cases depends on the close collaboration of investigator and analyst.

6. Special Services Branch

a. Special "I" and Special "O"

Technical and physical surveillance is provided to criminal investigators by specialists in this area when gathering evidence or apprehension of subjects cannot be accomplished using conventional investigative methods.

b. Polygraph

Trained polygraphists conduct examinations which may help indicate the truthfulness of individuals tested. Opinions resulting from these examinations are not intended to be used as evidence in courts, but as investigative assistance.

c. Audio and Video Analysis

Specially trained personnel provide valuable assistance to enforcement sections within Canadian police forces by examining audio and video recordings for voice identification, intelligibility enhancement, tampering detection and copyright violations.

7. Interpol

The RCMP has been represented in the International Criminal Police Organization as the Canadian National Central Bureau since 1949. This organization now includes 142 member states. Interpol Ottawa is located at RCMP headquarters. Its head is the RCMP Commissioner whose mandate is to promote the exchange of police information both nationally and internationally and to provide assistance to police and law enforcement agencies throughout the world.

Interpol Ottawa continues to participate in a number of Interpol conferences, which examine new trends in crime, crime prevention, successful combative techniques and recently developed equipment.

8. Crime Prevention Branch

The crime prevention program combines traditional law enforcement with the social needs of today's society, blending education, community awareness, inter-agency co-operation and personal contact. In essence, the approach is one of community-based policing.

It encourages police involvement with the community as advisors to assist individual citizens, businesses and concerned local groups in promoting and enhancing security in the community. This approach implies a broader concept of policing than crime control and prevention. It requires that police and the community accept jointly the responsibility for maintaining public order, peace and security.

The Crime Prevention Branch continues to direct its efforts towards:

a) developing a better relationship between youth and the police;

b) determining crime prevention objectives through community crime analysis;

c) promoting community based drug awareness, prevention and enforcement;

d) clearly defining the needs of crime victims and providing the necessary police services while focusing attention on their concerns about protection, crime prevention and participation in the criminal justice process;

e) increasing awareness of and assistance to persons assaulted in family violence situations;

f) examining means to enhance the preventive aspect within the Federal Law Enforcement role;

g) providing material to ethnic and minority groups in their languages.

Family violence, which includes wife battering, child abuse and other forms of intra-familial violence, is placing greater demands upon the police. Specifically, the RCMP has introduced policy on spousal assault and is monitoring response to that policy. Training in these matters has been enhanced at the recruit, in-service and management levels. Increased efforts are also being made to investigate child abuse through a multi-agency approach.

The improved Sexual Assault Evidence Kit, developed in 1985, has been used successfully in many locations. It will continue to be assessed to ensure all legal issues are resolved and that it includes sufficient information for victims and medical practitioners.

9. Criminal Intelligence Service Canada

Criminal Intelligence Service Canada comprises the Royal Canadian Mounted Police, the Sûreté du Québec, the Ontario Provincial Police and more than sixty other regional and municipal police departments. Its combined resources are directed against all facets of organized crime. The RCMP administers the Central Bureau and acts as the host of the Automated Criminal Intelligence Information System (ACIIS) for all member units in Canada.

Project FOCUS serves as a national system for the storage, analysis and retrieval of information relevant to outlaw motorcycle gangs. Project FOCUS' function is to analyze crime intelligence situations relating to motorcycle gangs, develop provincial and regional overviews and monitor gang status through the use of the national data base.

10. Foreign Services

Foreign Services provides support and assistance to all Canadian law enforcement agencies in obtaining and maintaining the co-operation of foreign law enforcement authorities to prevent and detect criminal activity, within the purview of Canadian authorities, including the apprehension of offenders who have fled Canadian jurisdiction.

Foreign countries are assisted in making enquiries in Canada about offences which would constitute a violation of a Canadian Federal Statute if they had been perpetrated in Canada.

To satisfy these requirements, the RCMP has liaison officers posted at eighteen Canadian Embassies or High Commissions throughout the world.Their work relates particularly to enquiries dealing with narcotics, criminal intelligence, terrorism and organized crime. These liaison officers develop and maintain productive working relationships with foreign law enforcement agencies and related institutions.

11. Special Emergency Response Team

The Special Emergency Response Team was formed in January, 1986, to act as a dedicated hostage rescue force and crisis intervention team that could resolve situations beyond the normal capabilities of the RCMP and other police forces. An agreement has been reached with the Canadian Armed Forces to provide support within the limits of the Canadian Forces operational capabilities. This would ensure rapid deployment of the Special Emergency Response Team to any point in Canada, including territorial waters.

Protective Policing

Protective Policing includes the protection of Federal Government facilities, assets, Canadian dignitaries and internationally protected persons as well as the research, development and evaluation of security equipment, materials and concepts on behalf of the Government of Canada.

1. Technical Security

a. Electronic Data Processing Security

The Security Evaluation and Inspection Team (SEIT) assists government departments and agencies to develop and implement policies and procedures which will improve the security of sensitive government information and facilities.

During 1986, the Electronic Data Processing Security Standards were approved by the Treasury Board and disseminated to all federal government departments, related private sector facilities and national and international law enforcement agencies to assist them in upgrading the security of their computerized data.

There has been increasing demand for technological expertise due to the proliferation of the use of computers. Computers are now becoming a repository of evidence in criminal investigations and, as a result, the Force has been requested to extract computerized evidence relating to all types of crimes.

b. Explosives Disposal and Technology

RCMP responsibilities include the collection and dissemination of information on all crime related explosive incidents in Canada, as well as providing explosives disposal assistance where the Force has jurisdiction.

The Canadian Bomb Data Centre recorded 52 bombings and 35 attempted bombing incidents in Canada during 1986, a two per cent increase over 1985. Total property damage from bombings was estimated at $5.3 million. In addition, three deaths and five injuries resulting from the criminal use of explosives occurred during the year.

c. Security Engineering

Security Engineering Branch provides engineering and technical assistance to protect federal government, facilities, foreign property, designated persons and classified assets from illegal activities. It also evaluates the requirements and capabilities of physical security equipment such as locks, storage containers, destruction equipment, access control and intrusion detection systems.

d. Federal Government Security Program

Pursuant to the new Government Security Policy, the RCMP provides security inspections and consultations upon request to federal government institutions, designated crown corporations, foreign embassies, consulates, residences and offices of the Governor General, the Prime Minister, Cabinet Ministers, Supreme and Federal Court Judges and other persons designated by the government.

In addition to the normal security services it provided, the Force was involved in a number of major security inspections and consultations related to venues such as the Museum of Civilization, the National Gallery, the 1988 Calgary Winter Olympics, and the Toronto L.B. Pearson International Airport. The inspection of the Toronto International Airport required more than seven person-years.

Under the administration of Emergency Preparedness Canada, the Force provides a computerized Vital Points security inspection and consultation service to facilities designated as vital to the nation or provinces.

The RCMP continues to develop and update plans for protective operations during peacetime disasters, national emergencies and wartime.

The Force participated in a number of inter-departmental civil emergency and counter-terrorism exercises which verified current response plans and personnel training.

Other Police Services

1. Airport Policing

This program provides physical security protection and limited police services at ten international (Class I) and eight domestic (Class II) airports.

2. Native Policing

The Native Special Constable Program was established to enhance the quality of police services being provided to Native communities. The Program is carried out in co-operation with the Department of Indian Affairs and Northern Development. It is designed to place Native Special Constables in policing roles on reserves in Native communities and adjacent areas with a particular emphasis on crime prevention and police community relations. There were 189 Native special constables serving with the RCMP during fiscal year 1986-87.

3. Missing Children Registry

The Missing Children's Registry is now included in the enhanced missing persons file which is a part of the Canadian Police Information Centre. In addition to monitoring missing children, this registry maintains an ongoing liaison enforcement data base to assist police in Canada to deal effectively with missing children investigations.

The Registry also maintains close co-operation with both the Federal Bureau of Investigation's National Crime Information Centre and the National Centre for Missing and Exploited Children in Washington, D.C. In addition, the Registry is in continuing contact with individual missing children clearing-houses located in every U.S. state, as well as numerous American police departments at the municipal, regional and state level.

4. War Crimes Investigations

The War Crimes Investigations Unit was established in response to the government's position on the report of the Commission of Inquiry on War Criminals. This unit is working closely with the Department of Justice on investigations concerning possible prosecution of known war criminals in Canada.

Police Services Under Contract

The Royal Canadian Mounted Police provides cost-shared policing services to all provinces and territories, except Ontario and Quebec, under agreements signed between the Solicitor General of Canada and the provinces and territories. It also provides policing services under agreements to 191 municipalities in those provinces and territories. The current agreements were entered into in 1981 and will expire March 31, 1991.

One of the important elements on which the cost-sharing of police services with provinces, territories and municipalities is based is that RCMP members, working under these contractual agreements, also do Federal work. These cost-sharing agreements also provide a ready pool of experienced personnel to assist during major investigations, emergencies, special events or official state visits which require the temporary augmentation of Force resources.

The contract services are of two basic types: Provincial/Territorial Policing, which primarily services rural areas, and Municipal Policing, which is confined to incorporated municipalities.

The Detachment is the basic operational unit from which general police services are provided to the public, comprising 65 per cent of all contract personnel. Detachements handle all types of occurrences ranging from minor thefts to complex murder cases.

Contract Policing provides a variety of specialized support services which supplement the general duty detachment peace officers and traffic services personnel in the delivery of services. These range from Special Investigation Units, which deal with complex time consuming cases, to such units as Police Dog Services, Identification Specialists and Telecommunications Services. Because of the geographical remoteness of some policing requirements, special modes of transportation are often required, involving RCMP Marine and Air Services.

The policing philosophy pursued by the Force through Detachment Policing is one which sees community involvement as an integral part of the police service. Community groups are involved and are becoming concerned with community problems. As well, the Force is sensitive to the policing needs of smaller communities and is introducing new approaches to traditional methods of service delivery such as the Resident Policing and Satellite Office concepts.

Both these approaches bring the police closer to the public being served and, as a consequence, both preventive and enforcement measures are more easily facilitated.

Members of the Force continue to lay charges in cases of spousal assault and other forms of family violence. This approach is bringing to justice violators who might previously have avoided criminal sanctions.

The Traffic Services emphasis is on the reduction of impaired driving and motor vehicle accidents, through breath testing, information/education campaigns and concentration on the apprehension of drinking drivers.

Resources Utilized—Police Services under Contract

Expenditures ($000's)	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Operating	421,093	449,551	469,544	485,985	511,996
Capital	56,795	49,867	47,048	45,081	39,608
Sub-Total	477,888	499,418	516,592	531,066	551,604
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	323,613	313,002	357,989	352,925	419,588
Total (Net)	154,275	186,416	158,603	178,141	132,016
Person-Years	9,520	9,572	9,454	9,267	9,357

Note: Excludes pensions term and summer student program person-years.
SOURCE: M.I.S. — Directorate of Organization and Personnel

Canadian Police Services

Canadian Police Services assist Canadian law enforcement agencies by providing specilized police training, forensic laboratory services, identification and criminal records services and integrated automated information services.

Resources Utilized—Canadian Police Services

Expenditures ($000's)	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Operating	69,635	73,797	76,314	79,450	85,715
Capital	6,697	5,887	6,082	12,582	11,035
Grants and Contributions and Other Transfer Payment	—	—	188	315	303
Sub-Total	76,332	79,684	82,584	92,347	97,053
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	—	—	408	516	1,782
Total (Net)	76,332	79,684	82,176	91,831	95,271
Person-Years	1,533	1,551	1,453	1,406	1,405

Note: Excludes Pensions term and summer student program person-years.
SOURCE: M.I.S. — Directorate of Organization and Personnel

1. Forensic Laboratory Services

Forensic Laboratory Services provide federally-funded scientific and technical support services to all Canadian law enforcement agencies, government departments and the judiciary. The Force operates eight regional Forensic Laboratories as well as the Central Forensic Laboratory, located in Ottawa.

These laboratories employ in excess of 250 scientific specialists and provide forensic science services in a multitude of technical areas. The central forensic laboratory also houses the Central Bureau for Counterfeits which examines submissions from contributors across Canada.

During 1986-87, the laboratories issued more than 18,300 crime-related scientific reports and were involved in over 2,800 days of court attendance. This forensic participation was instrumental in the solution and prosecution of many major criminal cases. Laboratory personnel published a number of scientific papers on various forensic and related topics.

Members of the Alcohol Section are an integral part of the National Breathtest Program, which provides breathalyzer training to members of the Force and, on request, to other Canadian police departments. The Section also gives interpretive evidence before the courts concerning the effect of alcohol on driving ability.

a. Central Forensic Laboratory

The Central Forensic Laboratory, Ottawa, performs a dual function — an operational function and an operational support (scientific development) function. The latter assists Canadian police programs and activities by evaluating various equipment packages, reviewing research proposals and providing consultive services to both national and international agencies. This support service also assists the regional laboratories by developing new analytical procedures, updating current methodologies, designing supplementary methods and training packages for Laboratory personnel.

b. Science and Technology Program Support

The Science and Technology Program Support component develops and administers the Force's natural and human sciences research program on behalf of the Canadian police community. It is responsible for financing, contracting and monitoring all research projects initiated by the Solicitor General's Departmental Program of Science and Technology in support of Law Enforcement.

2. *Identification Services*

Identification Services provides a national computerized storehouse of fingerprint records. New methods improving the system were introduced, including preparation for the replacement of videotape fingerprint storage by a digital optical disc retrieval system.

a. Latent Fingerprint

The Latent Fingerprint Section has a base file of over 300,000 sets of fingerprints collected from criminals most likely to commit an offence where fingerprints would be found at a crime scene.

b. Criminal Records

The Criminal Records Level II System stores more than 2,000,000 criminal records on the Canadian Police Information Centre computer and permits all accredited Canadian police departments immediate access to this information on a twenty-four hour per day basis.

c. Pardon and Human Rights

This component processes pardon applications received from the Clemency and Pardons Section of the National Parole Board. The Civil Section handles non-criminal fingerprint submissions, for purposes related to Visa and Citizenship Court enquiries.

d. Firearms Registration

This component administers the Firearms Acquisition Program, Business Permit System, issues restricted weapon registration certificates, and maintains a national registry of all firearm certificates issued in Canada. This registry of more than 875,000 restricted weapons is currently being computerized for faster access by Canadian law enforcement agencies.

e. Fraudulent Cheque

Fraudulent Cheque section attempts to link fraudulent documents to known criminals. Last year it examined 13,986 case comparisons on documents with a total face value of over $ 9 million.

f. Photographic Services

Photographic Services provided a rapid photographic processing service on over 3,000,000 prints for all field investigative units of the Force. It also provided specialized photographic services, such as photo transparencies for comparisons purposes. The majority of work produced by this branch is in support of investigations and for evidential use before the courts.

3. *Informatics*

Informatics administers a comprehensive and integrated program of information management systems and services including electronic data processing, telecommunications, records services and the Canadian Police Information Centre.

a. Canadian Police Information Centre (CPIC)

The Canadian Police Information Centre is an advanced automated national computer information system for the storage, retrieval and communication of operational police information on behalf of all accredited Canadian police agencies. The police community has access to the system through 19 interface systems and more than 1,200 on-line terminals geographically distributed throughout the country. The system is operated on a seven day a week — twenty-four hour basis.

To control the reliability and integrity of the data base, RCMP personnel, located in each province, conduct audits of all user agencies on a two-year cycle. In the past year, a Major Crimes File was developed. This has been added to the system to provide the police community with an analytical capability for unsolved homicides.

b. Records Services

This component of Informatics provides planning, control and coordination of information systems, including the administration of the Government identity program. Information Systems and Records Management Branches offer policy and procedures for recorded information, mail handling, libraries and administration of the micrographics program.

c. Electronic Data Processing

This component provides both the Canadian Police Information Centre and departmental computing facilities at Headquarters and field divisions with operational and administrative support programs. The data centre is a centralized departmental facility made available through remote terminals. Systems supported by the centre include:

Canadian Police Information Centre, which provides automated operational services to the general police community;

Criminal Operations Police System, which provides automated operational data services to support departmental program of the Force;

Administrative Information Management System, which provides an automated administrative data service to support the administrative activities of the Force, and

Telecommunications Services, which administers the telecommunications services required to support the Force, including radio, data, and image transmission facilities. Technical standards, general policy, system planning, procurement and general field support are handled centrally. The field role is essentially operations and maintenance.

4. *Information Access*

In 1986, there were 172 formal requests and 13 complaints under the Access to Information Act.

Nine of these complaints were concluded during the year; one was found justified and eight others unjustified.

More than 2,000 formal access requests were received under the *Privacy Act*. Twenty-eight complaints were investigated; seven were found justified.

All RCMP manuals affecting the public are now available at divisional headquarters throughout Canada and at the Ministry of the Solicitor General, 340 Laurier Avenue West, Ottawa.

5. Air Services

Air Services operates a fleet of 29 aircraft, both fixed and rotary wing, which are used to transport RCMP members during their law enforcement commitments throughout Canada. These aircraft also provide aerial search capabilities and transport equipment and prisoners to and from otherwise inaccessible locations.

6. Canadian Police College

The Canadian Police College provides police agencies in Canada with training and development programs, related research capabilities, and information and advisory services. College courses are open to police officers from federal, provincial, regional, municipal and foreign police agencies. During 1986-87, course enrollment was 1,973, comprising 625 Royal Canadian Mounted Police personnel, 1,171 candidates from various Canadian police forces, 52 from foreign law enforcement agencies and 125 from other accredited bodies.

While the College offers some 33 different courses, the curriculum may vary from year to year due to changing needs within the police community. During the past year, the curriculum included developmental courses for senior and intermediate management covering specific management issues and problems; courses to improve the quality of instruction given in police training institutions; and courses in specialised and technical investigative fields. A program of continuing research in the police management area is maintained and the resulting updating of managerial courses assures that training is current and practical.

The 1986-87 training program was reduced by 241 candidates due to government budgetary restraints.

Administration

The Force's administrative activity directs and manages organizational, financial and administrative resources on behalf of the law enforcement program. It also embraces the monitoring and control functions of corporate management and is responsible for liaison with the central agencies of government with regard to resource acquisitions and program accountability.

1. Staffing and Personnel (Officers)

Staffing and Personnel Branch for Officers is responsible for appointment, promotion, training, placement and personal welfare of commissioned officers and civilian members or special constables of equivalent status. This office also administers the Officer Candidate Program which screens access to the Commissioned ranks.

Resources Utilized — Administration

Expenditures ($000's)	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Operating	134,400	124,197	135,280	151,887	177,466
Capital	7,352	10,692	7,896	6,501	23,374
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	104	157	168	377	375
Total (Net)	141,856	135,046	143,344	158,765	201,215
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote:	—	—	—	—	63
Total:	141,856	135,046	143,344	158,765	201,152
Person-Years	3,034	2,682	2,763	3,020	3,196

Note: Excludes pensions, term and summer student program person-years.
SOURCE: M.I.S. — Directorate of Organization and Personnel

2. Executive Services

a. Program Evaluation and Special Studies

To ensure conformity with the standards of the Office of the Comptroller General, evaluations of RCMP programs continued during the past year.

Evaluation studies were completed on both the Training and Protective Services components. Evaluation assessments were also completed on Technical Security, Records Services, the Canadian Police Information Centre and the Commissioner's Audit Branch. At year end, an evaluation study of Health Services was underway, as well as a special project study of Marine Services and the Departmental Emergency Plan.

b. Planning and Management Services

Planning and Management Services develop and coordinate the strategic and operational planning functions and many government and central agency initiatives such as Increased Ministerial Authority and Accountability, Prioritization and Make or Buy. In addition, statistical and evaluative support services are provided to the Force's Senior Executive Committee. This section also coordinates and edits many submissions required by the federal government, such as Federal-Provincial Relations Programs and Activities and the Solicitor General Annual Report.

3. Audit

The Commissioner's Audit Branch, under the direction of the Audit Committee, completed comprehensive audits of six operational divisions and six directorates during the fiscal year 1986-87. Additionally, a special audit was completed across the Force concerning the systems for court exhibits and confidential human sources.

Conforming to standards set out by the Office of the Comptroller General, Audit Branch concentrated on the systems in use to ensure a high standard of economy, efficiency and effectiveness in all aspects of administration and operations. During the year, the Branch became responsible for internal audits concerning the application of the *Official Languages Act*.

4. Internal Communications

The Internal Communications Officer manages the administrative aspects of the RCMP's Division Staff Relations Representative Program, which currently has 24 elected representatives from all ranks of the Force. This program permits any member to raise matters of concern, through his or her Division Staff Relations Representative, to senior management. Discussion, clarification and resolution on a broad range of subjects is continuous, with national conferences held twice each year. These conferences are attended by all Division Staff Relations Representatives, the Commanding Officers of all Divisions, and senior management including the Commissioner and the Solicitor General.

5. Public Relations

The Public Relations Branch provides information about the RCMP to the media and public. It is responsible for publishing the *Royal Canadian Mounted Police Quarterly* and *Gazette* magazines. This branch is also responsible for the Equitation Branch, the RCMP Band, the Centennial Museum and for publication of various types of promotional literature.

a. RCMP Musical Ride

In 1986-87, the RCMP Musical Ride represented the Force at 25 escorts, parades, processions or displays and in 74 other appearances. During 1986, the Musical Ride participated at "EXPO 86" giving 183 performances to a combined audience estimated at 2,100,100.

b. RCMP Band

During 1986-87, the Band gave 216 performances, of which 81 were at Government or State events. The Band's regular cycle of tours was adjusted to allow it to make several trips to Vancouver to participate at EXPO 86 where it performed 83 times in 31 days, 43 of which were at Canadian Government sponsored events. The nine member BISON Band also completed a highly successful trip to India on behalf of External Affairs Canada, presenting 25 performances at the Canada Week festivities in Delhi and two in Bombay at the Canadian Trade Fair promotion. An estimated 19 million people heard the Band perform during the year.

6. Staffing and Personnel

Staffing and Personnel Branch develops and monitors policy related to the selection, engagement, performance appraisal and career development of members of the RCMP below the commissioned ranks. Through this and centralized control of many specialized or designated career fields, it ensures that members are placed in positions appropriate to the Force's needs, the individual's qualifications and interests, and in compliance with the Canadian Human Rights Act, the Charter of Rights and Freedoms and affirmative action programs.

7. Training and Development

In 1986-87, 403 men and 207 women graduated as constables from basic recruit training at the RCMP Academy in Regina. Of these recruits, 37 per cent had French as their first official language.

An additional 266 men and 21 women graduated from the Academy as special constables, including 44 men and eight women Native graduates.

The Force also provided training to 59 Employment and Immigration Canada employees and 31 employees from the Department of Fisheries and Oceans.

Centralized training courses were conducted, dealing with electronic data processing, administration, management, audit and operational subjects.

During the year, 132 requests were received from 36 countries for training of foreign police officers in the various courses provided by the Canadian Police College.

During 1986-87, 60 Force members attended post-secondary institutions full-time; 47 took one full academic year of training and 13 undertook full degree programs. Additionally 1,218 members studied university courses on their own time with the RCMP paying tuition fees. Second official language training during working hours consumed 60.6 person-years.

In all, 10,120 candidates attended divisional courses across Canada. Courses offered included: Investigation Training, Traffic Law Enforcement, Cross-Cultural Familiarization, Accident Investigation and Evidentiary Breathtest Technician training. Attention is being focused on imparting the skills required to investigate and successfully deal with family violence, including child abuse, spouse assault and the abuse of the elderly. Emphasis continues to be placed on basic skills training such as firearms, cardiac pulmonary resuscitation, first aid, advanced driver training and underwater recovery training.

8. Internal Affairs

Part II and Part VI of Bill C-65, *An Act to Amend the Royal Canadian Mounted Police Act*, were proclaimed during the past year. Part II provides for the creation of an External Review Committee, and Part VI for a Public Complaints Commission. Judge René J. Marin was appointed Chairperson of the External Review Committee on January 26, 1987.

9. Staff Relations

During the year, RCMP members initiated 568 grievances on a variety of issues: 40 of these were upheld. Some 16 Commissioner's Commendations were awarded and 18 Suggestion Awards were adopted.

10. Public Service Personnel

This component develops and monitors policy related to the selection, hiring, performance and career development of public service employees within the RCMP. These employees are covered by the *Public Service Employment* and *Public Service Staff Relations Acts*. The component ensures that they are placed in positions appropriate to the Force's needs, the individual's qualifications and interests and in compliance with the Canadian Human Rights Act, the Charter of Rights and Freedoms and federal affirmative action programs. An administrative reform project was undertaken jointly with the Public Service Commission to make Public Service Staffing more effective.

The Force's representation of disabled persons has increased from 211 to 222 and the aboriginal population has risen from 58 to 72. Considerable emphasis was also placed on hiring students: 128 were hired through the Post-Secondary Co-operative Education Program, 39 were assigned from the Secondary School Co-operative Education Program and 239 from the Challenge '86 program.

In the area of Staff Relations, regular Labour/Management, Safety, Health Consultation Committee, and National Joint Union Management meetings continued to be held throughout Canada. Public Service employees filed 68 grievances of which 33 were upheld.

Emphasis was placed on improving the accuracy of Public Service job descriptions and classifications. Bench marks are being created and a new training course was developed for line managers aimed at preparing them for increased participation in the classification process.

On-Line Pay and enquiry access to the Superannuation Contributor System was successfully introduced at the RCMP Headquarters, Ottawa during the past year.

11. Services and Supply

Services and Supply develops and implements policies relating to accommodation, transport, material, food, internal energy conservation and miscellaneous services.

a. Accommodation

Capital construction and acquisition projects completed during 1986-87 included: 14 detachments; 27 married quarters; 49 building sites; 20 radio shelters; two patrol cabins; and 64 minor construction and renovation projects.

b. Transportation

The Force's transportation fleet, for fiscal year 1986-87 comprised: 6,361 land or all-terrain vehicles; 374 inland water transport; nine patrol vessels; and 29 aircraft.

12. Official Languages Program

During the year, in-depth quality reviews were conducted in two Divisions and auditing of the program has now been integrated into the normal audit functions.

At year end, 66 per cent of all bilingual member positions were staffed with personnel meeting the bilingual job requirements. This did not include other bilingual members who, although in the same unit,

either do not occupy a bilingual position or have a linguistic profile lower than that required by the position.

13. Health Services

RCMP members are excluded from provincial health care plans so health services must be provided and administered internally. Ten health units, staffed with health professionals, are strategically located across Canada, providing outpatient treatment and medical administration services.

A multi-disciplinary approach stresses prevention and early identification of health problems within five components:

a. Occupational Health Services

Health Services examines members and applicants and advises Force management of their suitability and appropriate placement.

b. Psychological Services

Seven of the eight Regional Psychologists positions were staffed during the past year. Research-based policies for providing members with a full range of psychological services are being developed. Research is continuing on developing a pre-engagement and pre-assignment psychological test. Additional research is being conducted in the areas of women in policing, psychological status of members and extreme psychological trauma.

c. Member/Employee Assistance Programs

These voluntary self-help programs provide anonymous access for members and employees on social/health issues and/or referral to professional assistance. Coordinators are located in all Divisions to provide assistance through a confidential network of more than 250 trained volunteer member and employee referral agents.

d. Physical Fitness/Lifestyle

Fitness testing is carried out on all applicants as well as members being assigned to unusually demanding duties. Evaluation is continuing, in conjunction with the Ontario and British Columbia Police Colleges, on equipment and programs to assist in improving this important requirement.

e. Environmental Health and Safety

This unit provides consultant services on environmental health and safety matters. Efforts are being directed at resolving problems resulting from the new chemicals and procedures being employed in developing fingerprints. The Canada Labour Code amendments and their effect on RCMP safety programs is under review. In addition, an accident reporting system is being developed to identify problem areas and to form the basis for future accident prevention programs.

14. Professional Standards

Professional Standards provides legally trained adjudicators, prosecutors and member representatives for formal internal disciplinary proceedings.

15. Departmental Security

Departmental Security is responsible for developing policies to govern Force's personnel, physical, EDP and communications security programs. Security violations are monitored and evaluations conducted to ensure that appropriate security procedures are in place. Security clearances for individuals employed by the Force are issued and monitored. A revision of the Force's internal security policies is being conducted to comply with the Government's new security policy.

16. Financial Control and Authorities

Financial Control and Authorities, under the direction of the Chief Financial Officer, is responsible for providing advice on financial matters, as well as ensuring efficiency and economy within RCMP operations.

17. Budgeting and Accounting Systems

The Budgeting and Accounting Systems is accountable to the Chief Financial Officer for developing, and maintaining policy and formulation of long, mid-range and short-term budgets. These budgets reflect operational demands for the Law Enforcement Program amounting to $1.2 billion in expenditures and $410 million in revenue. The financial responsibility encompasses over 20,000 employees, both overseas and within Canada, which provide law enforcement services to the Federal government and to eight provincial, two territorial and 191 municipal and regional governments under separate contractual agreements.

National Parole Board

Mandate

The National Parole Board's legal mandate is:

- to exercise exclusive authority for the conditional release of all federal inmates;
- to make conditional release decisions on cases of those inmates in provincial custody where the province does not have a provincial parole board;
- to make investigations and recommendations for pardons and for the exercise of the Royal Prerogative of Mercy.

Federal inmates are those inmates serving a sentence of two years or more, whereas provincial inmates are those serving a sentence of less than two years, a distinction established at least twenty-five years before Confederation. At present, provincial boards exist in Quebec, Ontario, and British Columbia. The National Parole Board therefore has jurisdiction over the granting of conditional release for all federal offenders and for provincial inmates in the seven remaining provinces and the two territories.

These powers are derived from the *Parole Act* and Regulations for parole matters, and the *Criminal Records Act* for clemency matters. Other statutes that confer jurisdiction on the Board are the *Penitentiary Act* for temporary absence, the *Prisons and Reformatories Act*, and the *Criminal Code of Canada*. The Board also makes recommendations to the Solicitor General concerning cases reviewed for considerations under the Royal Prerogative of Mercy.

ORGANIZATION OF THE NATIONAL PAROLE BOARD 1986-1987

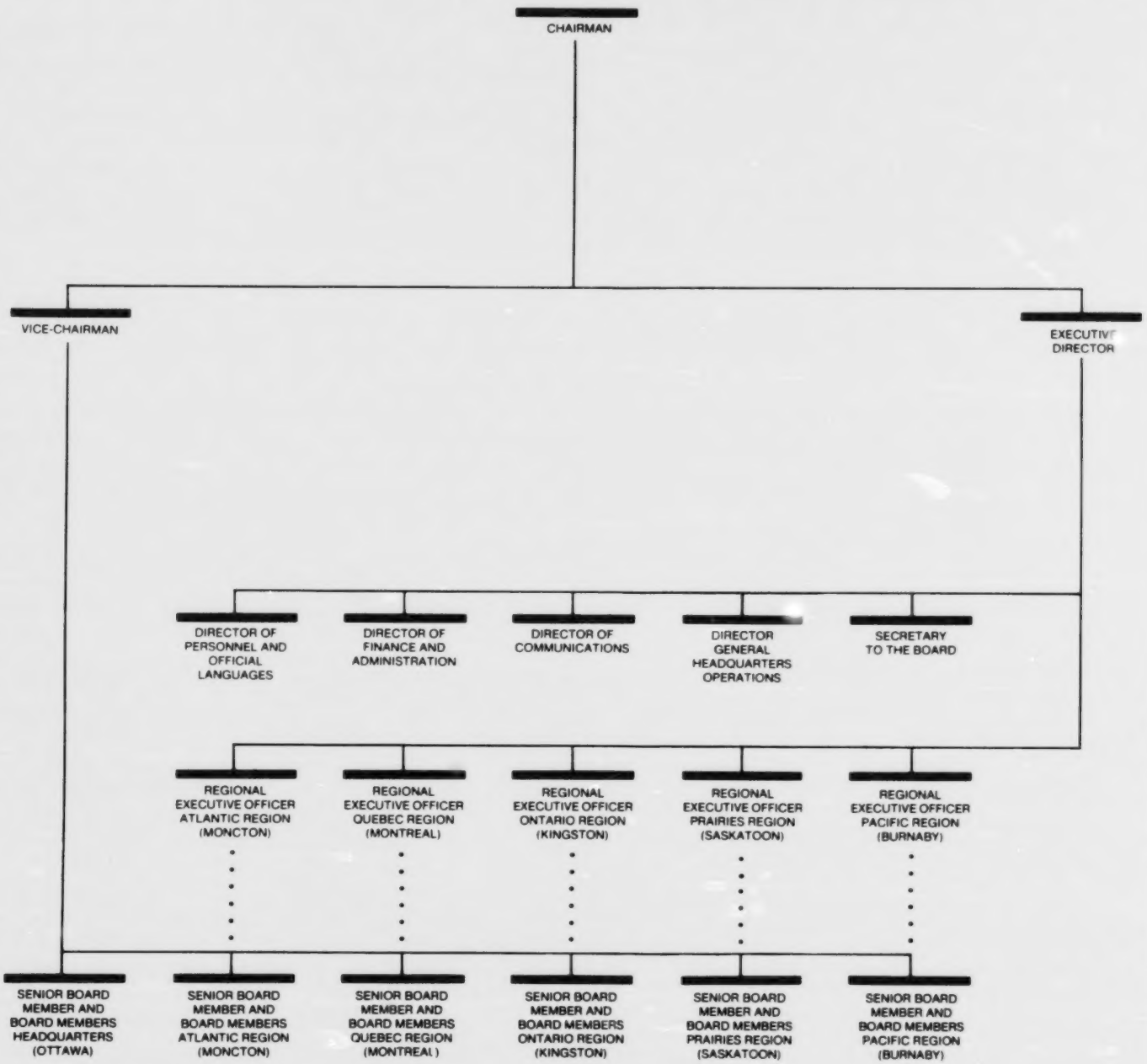

1. Highlights

Parliament adopted amendments to the *Parole Act* in July 1986, authorizing the National Parole Board to detain until warrant expiry those offenders deemed to represent an immediate and serious risk to society, or to prescribe conditions (including residency requirements) on their release. The Board and The Correctional Service of Canada worked closely together in implementing the new legislation, and developed the necessary mechanisms to evaluate the new procedures.

The new legislation also requires the Board to automatically review the case of every offender serving a sentence of two years or more, at the eligibility date for day parole, to make a decision whether to grant day parole, and to consider a release on full parole to be effective on the inmate's full parole eligibility date in cases where the offender is serving a sentence of three years or less.

Although the legislation allowed an increase in the number of full-time Board members to a maximum of 36 from 26, the added workload necessitated a change in the voting structure to permit the timely review of all cases. The changes, in place since September 1986, require four Board Members to vote on parole or temporary absence cases involving inmates serving life or indeterminate sentences. Two of these members must be Community Board members. In cases not involving a life or indeterminate sentence, the vote of two regular members is required. Mandatory Supervision detention cases require three votes, and revocations of parole or mandatory supervision and termination of day parole or temporary absence require two votes. A hearing is required whenever the Board reviews a case for full parole, and at the first day parole eligibility date. Subsequent day parole reviews can be conducted through a review of file. The Board must conduct a hearing in cases of suspension or termination of conditional release, and in all detention cases.

The Board conducted a review of its purpose and objectives and produced a Mission Statement with supporting values and principles to guide and challenge the Board to improve its efficiency and effectiveness in meeting its responsibilities. In that document the Board recognizes its obligation to be consistent and equitable in conditional release decision-making, to work closely with the various elements of the criminal justice system and other interested people, and to be open in its decision-making.

The Board completed a Management/Operational Review of its programs to determine their continuing need and level of priority, and to ensure logical design and effectiveness of programs in the interests of greater economy and efficiency.

2. Appeal Division

Parole Regulations stipulate that inmates have the right to request that National Parole Board decisions be re-examined. Also, it is a principle of the Board that offenders have a method of redress through a formal appeal process.

The Appeal Division may affirm or reverse any decision which is subject to re-examination. Members of the division may either modify or reverse a decision if they are of the opinion that: 1) the decision may have been prejudiced by either a breach or improper application of procedures under the *Parole Act*, regulations or Board policies; 2) the decision was based on either erroneous or incomplete information; or 3) the information at the time of the re-examination indicates that the decision was inequitable or unfair. The Division is also empowered to review cases pertaining to the recrediting of remission. In 1986-87, the Division reviewed 1,410 cases.

In addition, the Appeal Division is responsible for reviewing pardon applications. During the fiscal year, 14,216 pardon files were reviewed.

A number of measures are being taken to strengthen the Appeal Division. A one-year pilot evaluation of the separate Appeal Division within the Board has been completed. Board members appointed to the Appeal Division are not involved in the original votes and the appeal procedures are being structured to ensure a thorough, timely and impartial review.

It is an important aspect of the Board's Mission that the decision-making process be as transparent as possible. Since appeal decisions are critical to overall improvement in the quality of conditional release decisions, they must be well understood by Board members and staff. To achieve this, the Board has initiated a project to improve the communication of appeal decisions.

3. Privacy and Access to Information

The processing of requests for information under both the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* is the responsibility of a small unit, including the program coordinator who reviews each request. This unit is also responsible for developing policy and monitoring its application as well as for liaison with officials of other government departments and the offices of the Privacy and Information Commissioners.

In 1986-87, 338 requests were received under the *Privacy Act* and 332 were completed. Eighty per cent of these were processed within 30 days in spite of the necessity to consult with other departments for which the legislation allows a further 30 days. A total of 42,881 pages of information were reviewed.

During the year, the Board processed eight requests under the *Access to Information Act*. Three requests were received from the media, four from the general public and one from a private

organization. Full disclosure was made in two cases, one request was treated informally, and one request transferred. Four requests required the use of a mandatory exemption to protect personal information about third parties.

4. Professional Training and Development

Under the direction of the Vice-Chairman, the Professional Training and Development section has a major area of responsibility: the professional training and development of Board Members.

During 1986-87, three training and development workshops were held for newly appointed full-time and temporary Board members. The workshops focused on skills in writing of reasons for decisions, interviewing techniques, and the duty to act fairly. In addition, five regional workshops were held, dealing with regional concerns, the Mission and Values Statement, the Charter of Rights and Freedoms, and the draft decision-making policies.

During 1986-87, six new regular Board members, 24 Temporary Board members and seven Community Board members were appointed. All of these completed a regional orientation training program and participated in regional and national workshops.

5. Clemency and Pardons

The *Criminal Records Act* requires that the National Parole Board process applications for pardon. The Board has appropriate enquiries made, usually by the RCMP, and recommends whether a pardon should be granted.

The Board's recommendations are submitted to the Solicitor General who refers requests for pardon to the Governor-in-Council (the cabinet) for final decision.

In 1986-87, 11,227 applications for pardon were received. Due to the backlog in 1985-86, pardons were granted in 13,698 cases. Sixty one applicants were denied a pardon.

Through the Solicitor General, the Board also receives applications for pardon under the Royal Prerogative of Mercy. In 1986-87, five pardons were granted under this prerogative, three were denied, and forty cases are still under investigation.

The exercise of clemency may include conditional pardons (prior to eligibility under the *Criminal Records Act* or for parole), relief from driving prohibition, or remission of fines and sentences.

The Clemency division established the objective of reducing the processing time from about 18 months to six months before the end of 1986. This objective has been achieved.

6. Personnel and Official Languages

The Personnel and Official Languages Division coordinates or administers human resources management programs (classification, staffing, pay and benefits, staff relations, training and development, Affirmative Action, etc.) and the Official Languages program, including coordination of translation services. Most of these programs are administered from headquarters.

During the year, the Board became involved in the Labour Canada Exchange Program which was designed to afford employees from small departments and agencies the opportunity to broaden their experience by working outside their home departmental environment.

The introduction of the government's new security policy and bilingualism bonus policy were major new initiatives affecting the Personnel Division during 1986-87.

The Staff Relations and Human Resources Section introduced a new Board member leave policy, coordinated language training sessions, introduced information sessions on the criminal justice system for national headquarters employees, travelled to regional offices to provide information sessions on pay and benefits, introduced some thirty letters to be used to advise National Parole Board personnel of their pay and benefit entitlements, and reinstituted the Labour Management Consultation Committee.

During the next year, the Division will be actively involved in a major organizational improvement exercise which the Board has recently undertaken.

7. Finance and Administration

The Finance and Administration Division manages the Board's financial systems and provides services in records, real property, material management, security services, telecommunications, word processing and electronic data processing.

All training for the on-line pay system has been completed for staff of finance and personnel. The system should be fully operational in the early part of fiscal year 1987-88.

The Board accepted the invitation of Supply and Services Canada to be the pilot project for the Automated Budgetary Control and Financial Transaction System and its interface with their Common Entry System for financial transactions. The system will be implemented during 1987-88.

In fiscal year 1986-87, the National Parole Board expenditures were $15,925,100 and 310 person-years were utilized. In fiscal year 1985-86, the expenditures were $14,783,000 and 318 person-years were utilized.

8. Canadian Association of Paroling Authorities

The National Parole Board is a charter member of the Canadian Association of Paroling Authorities (CAPA), which also includes the three provincial parole boards (British Columbia, Ontario and Quebec).

CAPA has taken an active interest in developing a response to the Correctional Law Review, and has prepared a thorough response to the report of the Canadian Sentencing Commission released in March, 1987.

Statistical Review of National Parole Board Decisions

Table I

*Federal Inmates Reviewed for Full Parole and Decisions Rendered**

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Granted	1697	37.2	1878	39.3	1685	38.2	1595	31.7	2097	36.4
Denied	2868	62.8	2904	60.7	2727	61.8	3442	68.3	3657	63.6
Total	4565	100	4782	100	4412	100	5037	100	5754	100

*Includes deportation decisions.

Table II

Provincial Inmates Reviewed for Full Parole and Decisions Rendered

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Granted	1136	52.6	1216	51.2	1164	47.7	890	46.0	937	51.0
Denied	1022	47.4	1160	48.8	1277	52.3	1043	54.0	902	49.0
Total	2158	100	2376	100	2441	100	1933	100	1839	100

Table III
Federal Full Parole Terminations

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Regular Expiry*	895	65.9	1140	72.3	1206	75.0	1327	74.7	852	68.9
Revoked	445	32.8	420	26.6	353	22.0	400	22.3	322	26.1
Other**	17	1.3	17	1.1	48	3.0	54	3.0	62	5.0
Total	1357	100	1577	100	1607	100	1771	100	1236	100

* Includes discharges and Royal Prerogative of Mercy = 74.7
** Includes terminations owing to death, transfer to provinces and other circumstances.

Table IV
Provincial Full Parole Completions/Types

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Regular Expiry*	818	81.8	891	83.0	909	85.6	855	84.9	746	83.8
Revoked*	180	18.0	182	17.0	151	14.2	142	14.0	127	14.3
Other**	2	0.2	—	—	2	0.2	11	1.1	17	1.9
Total	1000	100	1073	100	1062	100	1008	100	890	100

* Includes cases for Atlantic, Prairies and a few Yukon cases in Pacific Region.
** Includes termination by death and discharge.

Table V
Mandatory Supervision Terminations

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Regular Expiry	1293	50.9	1371	49.7	1507	56.5	1720	53.2	1321	49.0
Revoked	1209	47.6	1327	48.2	1012	37.9	1265	39.1	1229	45.6
Other*	38	1.5	58	2.1	149	5.6	250	7.8	147	5.4
Total	2540	100	2756	100	2668	100	3235	100	2697	100

* Includes terminations owing to death and other circumstances.

Table VI

Federal Day Parole Decisions

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Granted	3233	61.5	3617	64.5	3315	60.7	3407	59.5	4559	67.5
Denied	2020	38.5	1988	35.5	2143	39.3	2331	40.5	2187	32.5
Total	5253	100	5605	100	5458	100	5738	100	6746	100

Table VII

*Provincial Day Parole Decisions**

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Granted	459	61.6	583	61.3	550	57.9	478	56.0	547	62.4
Denied	286	38.4	368	38.7	400	42.1	375	44.0	330	37.6
Total	745	100	951	100	950	100	853	100	877	100

*Included are cases for Prairies and Atlantic region and the few Yukon cases which are dealt with by Pacific region.

ORGANIZATION OF THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA

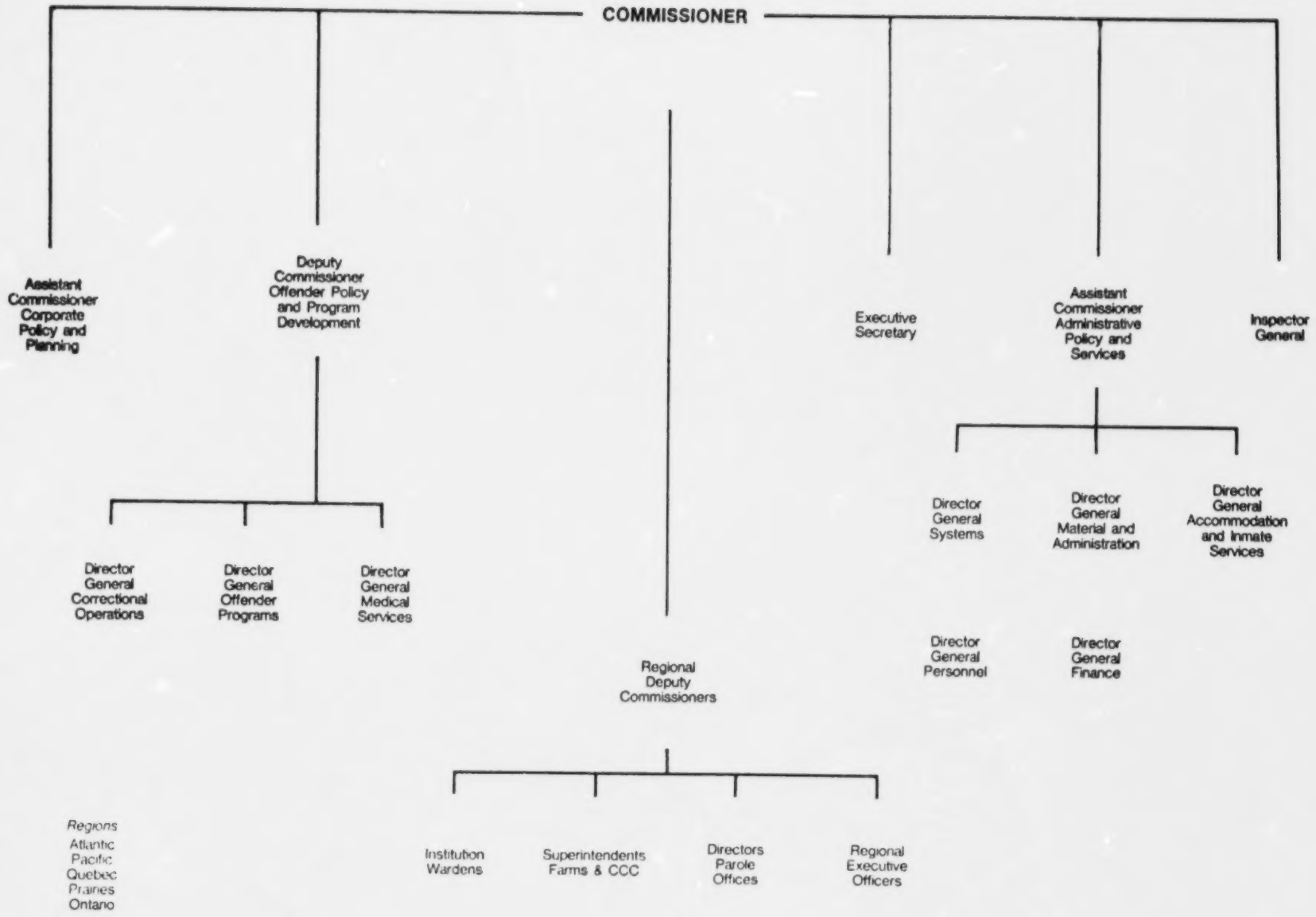

The Correctional Service of Canada

Mandate

The Correctional Service of Canada, as part of the criminal justice system, contributes to the protection of society by exercising safe, secure, and humane control of offenders while helping them become abiding citizens.

Resources

During fiscal year 1986-87, the Correctional Service utilized 10,548 person-years, a 2.8 per cent decrease from 1985-86. Budgetary expenditures for the year were $759.1 million, an increase of 4.0 per cent over the previous year.

Organization

The Correctional Service of Canada is a complex organization, providing services across the country both within correctional institutions and in the community. These tasks are diverse and affect matters of public safety. The Service is organized to provide a balance between the need for central control of policy making and accountability and the need for sufficient local authority to facilitate effective program delivery. Generally, delivery of service to its widely dispersed offender population is decentralized.

The Correctional Service is organized at three levels of management — National, Regional and Institutional/District Parole Office. There are five regional headquarters:

- Pacific Region — Abbotsford, British Columbia
- Prairies Region — Saskatoon, Saskatchewan
- Ontario Region — Kingston, Ontario
- Quebec Region — Laval, Quebec
- Atlantic Region — Moncton, New Brunswick

These regional components are primarily concerned with coordinating program implementation and with the effective use of resources in the operating units under their jurisdiction.

As of March 31, 1987 the Service's program was delivered through 44 institutions, 16 community correctional centres, and 70 parole offices. The organization of the Service is illustrated in the accompanying chart.

An Organizational Review Task Force completed a review of National and Regional Headquarters in October, 1985. The recommendations of that Task Force set the stage for a number of re-organizational measures to be implemented over the following two years. Recommendations relating to a realignment of roles and responsibilities and some redistribution of person-year resources formed an important element of the report.

As a direct result of the Task Force recommendations, National Headquarters staff was reduced from approximately 575 to 470 person-years by April 1, 1987. Regional Headquarters were also reduced from 630 person-years to 520. Further reductions are planned for each of the next two years.

Objectives

The Service has identified seven activities to describe its functional organization. The major functions of these activities are:

1. Planning and Management

To manage the Service in a manner that protects the public; meets the conditions of sentence imposed by the courts; allows offenders the opportunity for personal reformation; promotes and contributes to the development of an effective criminal justice system in Canada; and minimizes the cost necessary to achieve all these.

2. Administration

To ensure effective use is made of CSC resources by providing management information and control systems, program and operational analysis and advice to management and by implementing systems for financial accountability and control; to ensure that effective use is made of CSC person-year resources by providing advice to management on fulfilling their personnel management responsibilities and by providing services in respect of manpower planning and development, recruitment, job evaluation and staff relations; to provide effective and efficient administrative services.

3. Custody of Inmates

To ensure secure custody and control of inmates, while meeting recognized international standards of humane treatment, in order to minimize the risk of harm being inflicted by inmates on the public, the staff, other inmates and themselves.

4. Offender Case Management

To prepare offenders for return to the community as useful citizens by providing counselling services and opportunities for social, emotional, physical and spiritual development, and through community supervision of offenders on conditional release; to ensure the recognition and protection of offenders' rights while they are under the authority of the Correctional Service.

5. Education, Training and Employment of Inmates

To maximize employment, training and educational opportunities for all offenders in preparation for their reintegration into society by increasing the Correctional Service's capacity to provide meaningful work and training opportunities, by increasing, where appropriate, the emphasis on work programs that will generate revenue to help offset the operating cost of the Service and by effectively

FIGURE 1: 1986-87 EXPENDITURES BY ORGANIZATION/ACTIVITY

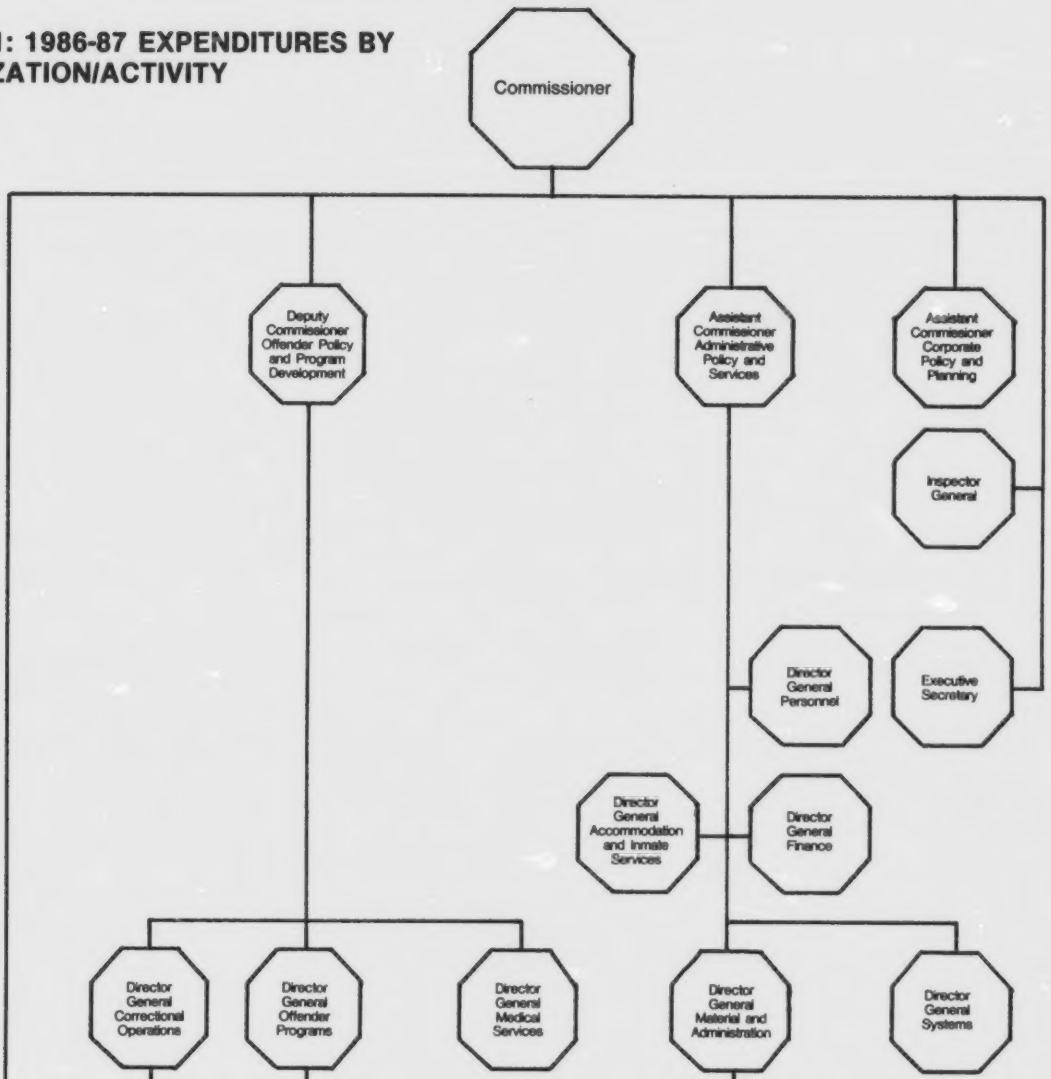

	Custody of Inmates	Offender Case Management	Education Training and Employment	Health Care	Technical Services	Administration	Planning and Management	Program Total ($000)
Personnel	152,314	132,776	30,334	24,062	54,479	41,864	18,083	453,912
Transportation and Communication	570	3,472	1,371	182	712	9,930	2,353	18,590
Professional and Special Services	578	44,423	13,325	17,379	3,735	6,759	3,767	89,966
Rentals, repairs and utilities	598	2,268	13,107	2,091	57,064	3,776	659	79,563
Capital	142	318	1,787	118	95,173	522	3,539	101,599
All other Expenditures	1	2069	12,346	29	12	665	331	15,453
	154,203	**185,326**	**72,270**	**43,861**	**211,175**	**63,516**	**28,732**	**759,083**

supporting the efforts of released inmates to find gainful employment.

6. Health Care

To provide inmates with access to medical, psychiatric and dental treatment at a quality consistent with currently accepted Canadian practices and standards on a voluntary and emergency basis or as prescribed by qualified medical practioners; to ensure that all institutions meet accepted standards for sanitation and hygiene.

7. Technical Services

To provide, on a timely basis and at acceptable quality and cost, food and clothing for inmates and staff in institutions, and all other material requirements together with supporting services including institutional maintenance and cleaning, transport, telecommunications and fire protection as well as distribution and disposal for all classes of stores and equipment; to design, construct and maintain Service-wide buildings and facilities according to the needs and priorities of the Service.

As a result of reorganization measures implemented during 1986-87, a realignment of roles and responsibilities occurred. Future annual reports will reflect a new activity structure with revised roles and responsibilities. Emphasis will be placed on the management, control and accountability framework that is essential in a decentralized organization.

Highlights of 1986-87

The major highlights and achievements of the Correctional Service during fiscal year 1986-87 were:

- The Service launched a major initiative to combat illiteracy in the inmate population. Illiteracy, for the purpose of this initiative, was defined as an academic completion level of less than grade 8. The objective is to reduce the number of illiterate inmates in federal institutions by five per cent annually during the period 1987-90. The initiative will focus on:

  — improved identification of illiterate inmates at time of reception;

  — improved diagnostic testing and educational needs assessment;

  — increased participation of inmates in Adult Basic Education (ABE) by making ABE a prerequisite for inmate jobs, increasing part-time placement in education programs and increasing after-hours programming through community and inmate volunteer tutors;

  — enhanced program attractiveness aimed at encouraging inmate motivation;

  — developing methodologies to help inmates overcome perceptual and learning deficiencies and employing recently developed teaching techniques.

- The average on-register number of inmates increased by 2.42 percent to 12,804, while the average number of offenders on parole and mandatory supervision rose 3.32 percent to 6,294. During 1986-87, an average of 486 inmates were incarcerated in provincial institutions through exchange of services agreements.

- The involvement of the private sector increased significantly. The annual contract ceilings for Community Residential Centres increased from $10.9 million in 1985-86 to $15.4 million in 1986-87. Non-residential aftercare resources increased from $2.0 million to $2.6 million. Also, within the last year, the supervision of conditionally released offenders by private sector agencies and provincial authorities increased by 13 per cent to 28 per cent in 1986-87. The increased private sector involvement provides the offender with a critical bridge to the community.

- In a continuing response to a government-wide call for restraint, the CSC Accommodation Plan, which was significantly reduced during 1985-86, remained relatively unchanged. New institutions were opened at Donnacona, Québec with a cell capacity of 360 (September 1986), and Renous, New Brunswick, with a cell capacity of 240 (January 1987). Operating person-years for these new institutions were partially met through reallocations from within CSC's existing person-year base.

- Total expenditures were $759.1 million, of which $656.2 million represent operating costs, $101.6 million capital costs and $1.3 million transfer payments.

- The average annual cost of maintaining each offender (excluding capital costs and transfer payments) expressed in 1981-82 constant dollars increased by $850 to $26,011 compared to 1985-86. The actual annual cost per offender in current dollars increased to $34,361 from $31,971 in the previous year. Annual costs per offender, including transfer payments, is shown in Annex 6.

- Revenues generated by the Industries and Automated Document Processing divisions totalled $10.6 million.

- The market value of agricultural commodities produced was $4.6 million.

In addition to the above, the Service completed in 1986-87 the investigation of creative and innovative approaches in the delivery of programs through privatization and changes in program design and organization. The Service had initiated a series of 21 reviews which are collectively referred to as the Operational and Resource Management Review (ORMR). Individual reviews dealt with policy, program design and delivery, and resourcing issues. In the course of these reviews the Service re-assessed its policies and

programs concerning the treatment of offenders and refined the link between resource requirements and program objectives.

A significant number of changes have taken place as a result of the ORMR, including:

- revised organizational structures;
- greater degree of authority delegated to the regional headquarters and institutions;
- improved quality control and operating procedures;
- defined goals and policies for such areas as privatization, offender support programs and inmate population management; and
- development of plans for an automated offender information system for improved information collection, recording, and retrieval within CSC and improved data exchange among CSC, NPB and RCMP.

This work is now reflected in the ongoing management of the Service.

Major Goals, Initiatives and Results

Each of the seven major activity areas of the Service is, where appropriate, divided into sub-activities. The following sections describe the major activities, their goals for 1986-87, the results achieved, and expenditures over the past five years.

1. Planning and Management

Several key management groups, located in both Ottawa and the five regions, perform this activity. The Office of the Commissioner is responsible for the overall management of the Service, while senior management controls and manages the regions and institutions.

The Inmate Affairs Branch ensures that inmates are treated fairly and humanely and are accorded rights under the Canadian Charter of Rights and Freedoms, various international covenants and the United Nations' *Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners*. This is carried out through investigation of inmate grievances, appeals in respect to denial of claims against the Crown and letters from both inmates and the public. As well, specific policies are developed and their application monitored to ensure that the objectives of fairness are met. Regional Management have assumed a greater role with increased responsibility and accountability for the inmate grievance process.

The Corporate Policy and Planning Sector requirements are addressed through the four divisions of Corporate Policy, Corporate Planning, Evaluation and Research, and Intergovernmental Affairs. Overall, the Sector is responsible for developing and maintaining the corporate strategic plan, annual objectives, the evaluation of CSC programs, corporate policy, federal/provincial agreements, the planning system and the long range accommodation plan. Other principal activities of the Sector include the development of resource allocation guidelines, coordination of the multi-year operational plan and review of Treasury Board submissions.

The Inspector General conducts systematic audits of all CSC operations to advise management as to the efficiency, economy and effectiveness of internal management policies, practices and controls. As part of this mandate, field operations and functional units are inspected for compliance with standards and policies, irregularities are investigated, and a continuous audit of the management, financial and personnel functions of the Service is undertaken. The Inspector General's Branch maintains a monitoring and follow-up system on all audit identified problems.

Communications promotes public awareness and understanding of and participation in the Service. Primary functions include media relations, responding to public enquiries, and improving relations with public and private agencies in the criminal justice system.

Executive Secretariat deals with parliamentary matters,including correspondence control, and provides administrative support to the offices of the Commissioner and the senior management committee.

Initiatives and Results — 1986-87

(a) Undertaking the decentralization of planning and accountability processes.

The existing CSC program structure has been the basis for planning, resource management and accountability since 1980. Over the past two years, the Service has completed a series of organizational and program reviews which have necessitated the development of an Operational Plan Framework.

This Framework will reflect the current organizational and functional relationships of the Service, and will be the basis for the development of an integrated accountability structure. The Framework is expected to be completed in 1987-88 and in effect during 1988-89. Future annual reports will reflect the new accountability structure.

(b) To implement an integrated internal audit schedule.

This goal was not fully achieved as a result of a review of the Inspector General's mandate by Senior Management and beacuse numerous requests for change-of-command

Resource Utilization: Planning and Management

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY*
Office of Commissioner	322	4	343	3	318	1	327	2	805	2
Senior Management	5,579	108	6,143	123	6,911	123	8,159	142	10,677	170
Inspector General	1,660	29	1,585	28	2,086	37	2,055	36	1,397	21
Policy and Planning	6,834	82	7,933	79	14,177	106	7,958	107	13,870	118
Communications	2,175	34	2,523	41	3,518	39	2,661	40	615	8
Executive Secretary	427	13	460	14	534	16	490	16	1,368	28
Total	16,997	270	18,987	288	27,544	322	21,650	343	28,732	347

* Person-Years

audits necessitated changes to the planned audit schedule. The process of developing a new policy framework, in conjunction with Office of the Comptroller General, has been a complex one given the need to balance central accountability requirements and operational needs.

(c) To provide increased training in value for money and EDP auditing as well as audit theory and methodology.

All audit staff have now completed the Public Service Commission course "Conducting the Internal Audit" which included value for money auditing. Additional training in EDP auditing was completed and the first audit of an EDP information system was performed.

2. *Administration*

Administration manages national, regional and institutional administrative support systems including records management, directives management, forms management, word processing, translation services, and procedure and processes related to access to information and privacy legislation.

Personnel administers the personnel system throughout the Service including pay and benefits, classification, compensation, staffing, staff relations, official languages, occupational health and safety, employee assistance programs and the coordination of affirmative action programs.

Staff Training and Development manages the manpower planning system. It provides initial and refresher training for correctional officers as well as various types of training and development courses for staff.

Finance administers the Service's financial support systems, including the design and maintenance of general and cost accounting systems, and provides regular financial analysis and advice on existing and proposed programs.

Resource Summary: Administration

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY*	
Personnel	9,981	272	10,674	238	11,624	250	11,570	256	11,999	255
Staff Training	6,734	113	7,776	133	9,628	143	7,020	119	6,919	90
Administration	18,885	382	21,978	449	26,609	460	23,081	453	23,549	422
Finance	13,791	324	17,382	334	21,143	345	19,275	336	21,049	309
Total	49,391	1,091	57,810	1,154	69,004	1,198	60,946	1,164	63,516	1,076

* Person-Years

Initiatives and Results — 1986-87

(a) In co-operation with Corporate Policy and Planning, to strengthen the financial planning and accountability processes in support of an effectively integrated management framework.

The Development of an operational planning framework in support of the financial planning and accountability processes is in progress. Interim measures have been introduced during the fiscal year to more appropriately reflect revised managerial responsibilities under the current activity structure.

(b) To implement a revised mandate for Finance with particular emphasis on financial analysis and advice to managers.

Implementation of a revised mandate for finance was completed during the fiscal year. A financial analysis unit has been established to strengthen the capacity to provide managerial advice.

(c) To improve the content and style of financial reports for senior managers throughout the Service.

Measures have been introduced to improve both the quality and content of managerial reports, particularly in NHQ sector reports and specialized reports for After-Care and Exchange of Services Agreement with the Provinces.

(d) To achieve person-year redistribution and reduction objectives with the least possible negative effect on employees.

A special work force adjustment unit was established to oversee, coordinate and report on activities related to downsizing and reorganization measures. Monthly status reports were provided to senior managers to help them monitor progress. During 1986-87, a total of 827 employees were affected by downsizing or reorganization measures; of these, approximately 67 percent were redeployed within CSC or other government departments (Federal and Provincial), 19 percent resigned with cash-out benefits, 1.5 percent retired or resigned, only 3.5 percent were layoff, and 10 percent remain to be resolved. The Affirmative Action Program is monitored very closely and status reports prepared semi-annually with corrective action taken if necessary.

(e) To develop and implement a succession planning system for the management cadre positions.

This process provides for an analysis of the expected organizational requirements for management positions. It also provides for the review of succession plans in relation to CSC's commitment to Affirmative Action and Official Languages programs.

3. *Custody of Inmates*

The major components of this activity are:

Operational Security, which is concerned with the execution of security operations involving the custody, control and supervision of inmates. It includes development of security programs and policies for the planning and management of crises; security designs and construction standards; the staffing of security posts; and the development of staff training programs.

Preventive Security, which is responsible for the collection, collation and analysis of intelligence and security information; developing and maintaining an inmate profile system; compiling and analyzing incident reports; and applying government security procedures regarding staff and visitors to institutions.

Initiatives and Results — 1986-87

(a) To contain escapes in medium and maximum security institutions.

During 1986-87, a total of 34 inmates escaped custody, 28 from medium security institutions and 6 from maximum security. The rate of escape per 1,000 inmates in medium security was 4.6, which compares favourably with the average rate over the previous five years of 6.7. The rate in maximum security institutions was 1.75 which is higher than the 1.06 average rate of the previous five years. This increase was attributable to one major incident which occurred at Laval institution in July, 1986, during which five inmates escaped, three were recaptured the following month, and two remain at large.

Resource Summary: Custody of Inmates

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY*	000's$	PY*
Custody of Inmates	117,288	3,306	130,747	3,322	143,315	3,509	140,436	3,525	154,203	3,540

* Person-Years

(b) To ensure that all Institution Emergency Response Team members receive five days refresher training and that all other eligible Security Officers receive three days refresher training.

This initiative was met in all regions.

4. *Offender Case Management*

Offender Case Management prepares offenders for their return to the community as useful citizens by providing counselling and opportunities for social, emotional, physical, and spiritual development, and by supervising offenders when they are released into the community on parole or mandatory supervision.

Case management is a continuing process of assessment of and planning for the offender which begins immediately following sentence and continues until warrant expiry date. The initial assessment must consider the risk posed by the offender, as well as personal needs, so that the offender may be placed in an institution at an appropriate security level. The assessment continues with an identification of factors which contribute to the offender's criminal behaviour. These factors are the foundation of dynamic individual correctional treatment plans which are objective-based and directed towards reducing criminal behaviour. Demonstrated progress in changing behaviour may result in consideration for increased privileges and ultimately for conditional release. When the offender is to be released on parole or mandatory supervision, release plans are developed to ensure that support systems (family, employers, etc.) are available and willing to assist the offender's reintegration into the community. Whether the offender is in an institution or released to the community, the process of assessing needs, planning, monitoring of behaviour, and imposing of sanctions as necessary is carried out by staff of The Correctional Service of Canada.

Within the institutions, the offender is assisted in meeting identified needs through a variety of program resources, including education, vocational training, employment, recreation, visiting, and social development. Psychological counselling and therapeutic services are provided and chaplains provide for the offender's spiritual needs. When the offender is released to the community, a network of community support services and resources are made available to the offender.

Initiatives and Results — 1986-87

(a) To continue current program initiatives, including support programs and treatment, where indicated, to those offenders demonstrating special needs (e.g. alcoholics, sex offenders, drug offenders and long-term offenders), and initiatives geared directly to female and Native offenders including enrichment programs at the Prison for Women, Native spirituality programs and Native liaison programs.

Non-medical treatment programming for alcohol and drug abuse among offenders received priority attention during 1986-87. Inmates have access to Alcoholics Anonymous and other formal programs for substance abuse. Regional committees, established in 1985-86, continued to ensure the evolution of services to female offenders. The Service is continuing to encourage the development of Native Community Residential Centres and work camps.

(b) To examine the changing role of operational units and personnel, and develop program and resourcing standards accordingly.

The introduction of a new organizational model is taking place at

Resource Summary: Offender Case Management

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY*
Offender Programs-General	4,573	163	4,848	143	6,769	123	6,019	89	5,612	90
Chaplaincy	1,636	14	2,894	23	3,067	23	3,388	22	3,424	22
Social and Community Programs	21,873	362	26,507	332	28,852	348	30,766	363	38,306	353
Case Management	54,964	1,125	57,450	1,234	63,534	1,353	65,421	1,431	81,789	1,390
Psychology	2,932	76	3,522	73	3,965	79	4,051	79	4,257	77
Living Unit	37,905	1,057	43,066	1,107	47,503	1,141	47,748	1,171	51,938	1,140
Total	123,883	2,797	138,287	2,912	153,690	3,067	157,393	3,155	185,326	3,072

* Person-Years

the institutional level. The development of new correctional models has evolved from existing models (squad systems, living unit system and team concept) to an integrated system built on the best features of each. Significant aspects of the new model are that all correctional officers be actively involved with inmates in areas of security, case management and program functions and that the organizational structure will facilitate extensive interaction between staff members and inmates.

5. Education, Training and Employment of Inmates

This activity includes revenue-producing divisions, and program divisions. Under the Penitentiary Act and Regulations, the Service is normally restricted to selling goods and services produced by inmate labour to federal, provincial and municipal governments, or to charitable, religious or non-profit organizations. Approximately 70-80 per cent of sales are made to federal government departments and agencies.

Education and Training Division offers inmates, academic and vocational courses at 26 schools in medium and maximum institutions, and some in minimum security institutions. Each school provides academic education and vocational skills development ranging from literacy and life skills programs, through elementary and secondary upgrading, to college certificate/diploma and university degree programs.

Industries Division (CORCAN), manufactures goods in 92 different shops in 26 institutions. Major products include upholstered and modular office furniture, post office equipment, footwear and clothing, shelving, computer work stations, lockers, and printing.

Automated Document Processing (ADP) Division is a service bureau offering diversified micrographics, word processing, data entry, data processing and videotex communications, as well as mailing and distribution services.

Agribusiness Division produces about 25-30 per cent of the food consumed in CSC institutions. Inmates work at six farms, one market garden, and four greenhouse operations. They are also trained and employed in forest harvesting and renewal activities at five institutions.

Initiatives and Results — 1986-87

(a) To produce gross revenue of $12.4 million from the sales of industrial products. This goal is related to CSC's objective of ensuring the continuous employment of 1,100 offenders in the CORCAN shops.

Sales during 1986-87 totaled $12.2 million with actual revenues received of $10.1 million. Up to 1,330 offenders were employed during the course of the year in industrial operations.

(b) To produce approximately 30 per cent of CSC's food needs with a market value in the order of $5.2 million.

Agribusiness accounted for roughly 25 per cent of CSC's total food needs. The total fair market value of foodstuffs produced together with revenue from forestry operations was $4.63 million, slightly in excess of 1985-86.

(c) To generate revenue of $815,000 in information processing services (ADP).

Sales of ADP services totaled $362,000 in 1986-87 with revenues of $556,000, up from 1985-86 but

Resource Summary: Education, Training and Employment of Inmates

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY*
Industries	22,301	321	22,286	326	26,507	323	23,555	309	23,580	278
Education and Training	20,101	277	23,083	286	28,723	287	25,935	282	25,962	269
Agriculture Operations	5,577	75	5,810	76	8,124	89	7,723	98	8,371	90
Automated Document Processing	1,238	5	1,113	12	1,688	9	1,428	15	990	12
Inmate Incentives	9,708	—	10,203	—	10,839	1	13,317	17	13,367	7
Total	58,925	678	62,495	700	75,881	709	71,958	721	72,270	656

* Person-Years

less than the 1986-87 target. 1986-87 was a year of adjustment for ADP with rationalization of both facilities and services taking place. ADP has now been incorporated into industries as a product line and will not be reported separately in annual reports.

(d) To maintain the overall inmate/teacher ratio at 9.5:1 or better and containing or reducing the cost per pupil in constant dollars.

The goal was achieved with an actual ratio of 9.9:1. The cost per student was $7,689, compared to $7,774 in 1985-86.

(e) To employ 94 per cent of the available inmate population. The achievement of this goal is shared with other correctional activities that employ inmates.

During 1986-87, an average of 93.8 per cent of the available inmate population were employed in various occupational activities. The majority were employed in institution support services (cleaning, maintenance, kitchen), industrial shops, and training (vocational, academic).

6. Health Care

Health Care Services: A total of 28 health care centres, located in maximum and medium security institutions, provide service to 41 institutions. For minimum level institutions geographically remote from a health care centre, arrangements to provide services are made with local physicians, clincs and hospitals.

Health care centres provide ambulatory and out-patient services, including medical, dental, optometric and nursing services. A limited number of infirmary beds are available to provide primarily short-term care. Health care centres coordinate inmate access to community medical services for diagnosis, treatment and rehabilitation for more complex health problems.

Psychiatric Services: Psychiatric services are provided to inmates on an in-patient and out-patient basis. Short-term or minor problems may be treated in institutions by consultant psychiatrists and health care centre staff or by professional staff from regional psychiatric centres providing an out-patient service. Patients who require hospitalization, or those who may benefit from longer term treatment are transferred to one of three CSC regional psychiatric treatment centres located in the Pacific, Prairie and Ontario regions or to provincial mental health facilities. Quebec region's psychiatric services are provided exclusively by l'Institut Philippe Pinel under a Federal-Provincial agreement.

Initiatives and Results — 1986-87

To implement program changes to provide effective multidisciplinary mental health services more cost effectively. This included:

(a) examining the cost effectiveness and client satisfaction of the Pacific Region ambulatory mental health team with a view to possible implementation in the Ontario Region.

Client and institution satisfaction with the ambulatory mental health team in the Pacific has been evaluated and found to be high. It has been demonstrated that some offenders who previously would have required admission to a psychiatric centre can be maintained at their institution with regular treatment by the ambulatory team. Follow-up of offenders returned to an institution after treatment at a regional psychiatric centre is often effective in preventing relapse.

In Ontario Region, mental health committees have been set up in each institution to coordinate service to mentally disordered offenders. Membership includes representation from health care, psychology and case management. The Regional Treatment Centre has established a position for a coordinator of ambulatory services. The coordinator's primary responsibility will be for follow-up of patients returned to the institutions after treatment, as well as for establishing priorities for elective admissions.

(b) assisting the Quebec Region to examine the costs and benefits of the Pinel agreement with a view to identifying alternate methods of psychiatric service delivery for the region.

It was decided that CSC would gain flexibility in meeting the needs of mentally ill and mentally disordered inmates by contracting with Pinel institution for professional service to federal mentally disordered inmates. The amount of service and the precise costs will be negotiated on an annual basis by the Department of Supply and Services on behalf of the CSC. The contract took effect April 1, 1987.

Resource Summary: Health Care

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY*
Health Care	35,043	533	36,174	497	40,411	526	41,545	543	43,861	540

* Person-Years

7. Technical Services

Accommodation Requirements and Construction manages major projects, such as building new institutions and undertaking major renovations to older ones. The division is therefore responsible for the development of accommodation requirements, real property and facility planning as well as establishing accommodation guidelines and technical criteria.

Engineering and Maintenance maintains the Service's plant, and manages the vehicle fleet, fire and occupational safety and energy conservation operations.

Materiel Management provides for the acquisition, storage, issue and disposal of goods and services for all activities of the institutions, as well as providing a range of services including housekeeping, laundry and inmate canteen operations.

Telecommunications and Electronics installs, tests and maintains electronic and telecommunications equipment. This group is also responsible for research and development of electronic devices and systems that will make the Service's operations more cost-effective.

Food Services provides meals for inmates and duty meals for staff.

Initiatives and Results — 1986-87

(a) To complete that portion of the inmate accommodation plan applicable to 1986-87 at an estimated cost of $68 million.

A total amount of $62.2 million was spent to complete that portion of the inmate accommodation plan slated for the fiscal year, $22.3 million of which was in the form of capital contributions to provinces and the territories for guaranteed inmate accommodation in their institutions under exchange of service agreements.

(b) Privatize food services operations where it is economically feasible and practical.

Five kitchens were privatized in 1986-87 at Staff College Kingston, Donnacona Institution, Regional Psychiatric Center Saskatoon, Atlantic Institution and Regional Psychiatric Center, Abbotsford. These operations are being monitored by institutional, regional and national managers to determine the efficiency of the operation and the cost-effectiveness of the catered operation.

The cost-effectiveness of privatizing three other institutions was investigated. The results indicated that it would not be cost-effective to privatize and they remain CSC operated kitchens.

No further food service operations have been identified for possible privatization initiatives at this time.

(c) To reduce inventories and warehouse space.

The Materiel Management Division reduced inventory holdings by approximately $748,000 in 1986-87. This reduction took place within the context of a two year total reduction of approximately $2.3 million.

Reduced inventory holdings has resulted in declining warehouse space requirements across the Service.

(d) To install perimeter intrusion detection systems (PIDS) in major institutions when such installations are considered to be cost and operationally effective.

Resource Summary: Technical Services

	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86		1986-87	
	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY	000's$	PY*
Technical Services-General	59,453	98	97,045	119	108,671	145	129,538	141	95,837	101
Material Management	10,936	160	10,905	166	12,596	166	10,349	161	13,780	166
Food Services	25,607	265	27,407	292	31,044	295	28,134	307	28,522	285
Institutional Services	13,253	114	14,289	119	15,423	116	14,122	119	15,084	116
Engineering Architecture and Properties	41,498	637	46,124	654	50,077	663	50,398	661	54,546	641
Telecommunications and Electronics	3,553	9	11,649	10	12,233	11	3,220	11	3,406	8
Total	154,300	1,283	207,419	1,360	230,044	1,396	235,761	1,400	211,175	1,317

* Person-Years

Installations at the Atlantic, Warkworth, Drumheller, Donnacona institutions as well as Saskatchewan Penitentiary were completed in 1986-87.

Corporate Plans 1987-88

A new planning process has been established for future years which will build on the progress the Service has made in organizational change and operational imperatives. The process will improve the Service's responsiveness and sensitivity to the complex environment in which it operates, and provide sound management and accountability to government for resources and propriety.

In October 1986, the Senior Management of CSC established a new corporate direction document designed to communicate the objectives of the Service for 1987-88.

The Service identified a number of major areas upon which it will focus in 1987-88 and beyond. These areas include issues related to management, the criminal justice system, staff and offenders.

1. To manage the resources available to CSC in the most effective and efficient manner.
2. To effectively maintain and improve the present standards of operations and safety within the Service's institutional and community arms.
3. To develop an integrated accountability framework for CSC.
4. To develop national resource guidelines.
5. To institute local planning systems that will lead to a new Long Range Accommodation Plan and facilitate the Service's planning requirement.
6. To consolidate present privatization plans on a regional basis while maintaining the current projected levels of privatization.
7. To pursue exchange of services agreements with provinces where they currently do not exist.
8. To fund community agencies in order to ensure stability of the agencies and accountability for service delivery.
9. To continue to seek approval of the new Correctional Operations Group Classification System.
10. To continue to advance the early retirement proposals.
11. To phase in part-time correctional employee programs.
12. To develop institutional operations models consistent with the principles of correctional operations adopted by the Senior Management Committee.
13. To increase efforts to reduce violence and aggression within penitentiaries.
14. To develop more effective linkages between correctional programs for offenders.
15. To improve CSC's capacity to effectively classify inmates.
16. To identify means by which all offenders will have the opportunity for basic literacy training.
17. To intensify efforts to put in place alternative sentence management strategies.
18. To pursue means to reduce drug abuse within penitentiaries.
19. To pursue, based on local circumstances, joint ventures with private industries to develop effective industrial work opportunities.

Appendices

The following statistical tables provide further detailed information on the operations of The Correctional Service of Canada:

1. Average Number of Offenders on Register
2. Financial Performance by Activity
3. Expenditures for the Past Five Years by Activity
4. Person-Year Utilization
5. Revenues
6. Cost of Maintaining Offenders—Summary
7. Average Number of Employed Inmates
8. Number of Security Incidents

Appendix 1

*Average Number of Offenders on Register**

	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Inmates	10,638	11,523	12,039	12,502	12,804
Parolees and Mandatory Supervision	5,276	5,762	5,895	6,092	6,294
Total	15,914	17,285	17,934	18,594	19,098

* The average number of inmates on register at an institution includes those who may be living in the community on day parole, who are on temporary absence, or who may be hospitalized or unlawfully at large. The average number of parolees and offenders released under mandatory supervision (M.S.), for the purposes of this table, does not include federal day parolees.

Appendix 2

Financial Performance by Activity ($000)

	1986-87		
	Estimates	Actual	Change
Planning and Management	21,368	28,732	(7,364)
Administration	63,533	63,516	17
Custody of Inmates	157,811	154,203	3,608
Offender Case Management	164,425	185,326	(20,901)
Education, Training and Employment	80,248	72,270	7,978
Health Care	46,360	43,861	2,499
Technical Services	226,856	211,175	15,681
Original Estimates	760,601	759,083	1,518
Supplementary Estimates and other authorized changes	20,955		20,955
Total Appropriation	781,556	759,083	22,473

Appendix 3

*Expenditures for the Past Five Years by Activity**
($000's)

Year	Planning and Management	Administration	Custody of Inmates	Education, Training and Employment	Offender Case Management	Health Care	Technical Services	Total
1982-83								
Operating	16,014	48,463	116,676	56,506	123,326	34,836	93,818	489,639
Capital	983	928	612	2,419	557	207	60,482	66,188
Total	16,997	49,391	117,288	58,925	123,883	35,043	154,300	555,827
1983-84								
Operating	17,204	56,391	130,064	59,967	137,643	35,923	100,052	537,244
Capital	1,783	1,419	683	2,528	644	251	107,367	114,675
Total	18,987	57,810	130,747	62,495	138,287	36,174	207,419	651,919
1984-85								
Operating	22,710	67,563	142,188	71,678	152,926	39,981	110,379	607,425
Capital	4,834	1,441	1,127	4,203	764	430	119,665	132,464
Total	27,544	69,004	143,315	75,881	153,690	40,411	230,044	739,889
1985-86								
Operating	21,419	59,948	140,103	69,552	156,907	41,255	106,530	595,714
Capital	231	998	333	2,406	486	290	129,231	133,975
Total	21,650	60,946	140,436	71,958	157,393	41,545	235,761	729,689
1986-87								
Operating	25,193	62,994	154,061	70,483	185,008	43,743	116,002	657,484
Capital	3,539	522	142	1,787	318	118	95,173	101,599
Total	28,732	63,516	154,203	72,270	185,326	43,861	211,175	759,083

* Expenditures in this table are in thousands of current dollars, not inflation-adjusted constant dollars.

Appendix 4

Person-Year Utilization

	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Planning and Management	270	288	322	343	347
Administration	1,091	1,154	1,198	1,164	1,076
Custody of Inmates	3,306	3,322	3,509	3,525	3,540
Offender Case Management	2,797	2,912	3,067	3,155	3,072
Education, Training and Employment	678	700	709	721	656
Health Care	533	497	526	543	540
Technical Services	1,283	1,360	1,396	1,400	1,317
	9,958	10,233	10,727	10,851	10,548

Appendix 5

Revenues ($000)

	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Industries and Automated Document Processing	10,308	7,721	12,890	10,701	10,648
Agribusiness *	1,280	1,398	1,941	269	256
Inmate Canteen	4,537	5,245	5,694	6,053	6,673
Board and Lodging paid by inmates	135	194	156	173	139
Other revenue **	2,751	2,728	4,151	5,783	3,514
Total	19,011	17,286	24,832	22,979	21,230

* Effective fiscal year 1985-86 the accounting treatment of agribusiness sales within CSC does not record the sales as non-tax revenue.

** Includes revenue from federal/provincial agreements for inmate maintenance ($1,255,694), psychiatric services provided under contract ($545,641), adjustment of previous year's expenditures ($1,218,922), and miscellaneous revenue items ($493,777).

Appendix 6

Cost of Maintaining Offenders—Summary 1986-87

	Average population	Total costs	1986-87 Average annual cost per offender	1985-86 Average annual cost per offender
Maximum—Male	3,384[2]	190,558,670	56,312	49,015
Maximum—Female	124	7,076,293	57,067	57,450
Medium	6,065	230,119,165	37,942	35,633
Minimum	640	20,368,436	31,826	29,651
Farm	520	20,181,829	38,811	36,848
C.C.C.	434	8,468,142	19,512	21,245
Total Cost At Institutional Level	11,167[1]	476,772,535	42,695	39,202
Cost of Centres not in Full Operation	11,167[5]	14,732,411	1,319	221
Staff Colleges Costs	11,167	7,429,784	665	685
Parole Offices Costs	7,828	51,510,588	6,580	6,216
NHQ Costs	18,995[4]	46,106,174	2,427	2,437
RHQ Costs	19,481[3]	60,932,886	3,128	2,997
Totals	19,481	657,484,378	33,750	32,038

Notes:

(1) Represents the average number of inmates actually in the institutions (the "midnight count").

(2) The maximum male category includes 29 inmates housed in Her Majesty's Penitentiary in St. John's Newfoundland at a cost of $626,181.

(3) Average population includes 486 federal inmates housed in provincial institutions.

(4) Represents the total number of inmates actually in the institutions plus parolees on federal and provincial day parole, full parole and mandatory supervision.

(5) Includes the cost of institutions not operating at full capacity (Atlantic and Donnacona).

Appendix 7

Average Number of Employed Inmates

	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Industries	1,286	1,247	973	1,185	1,176
Agriculture	229	329	330	415	412
Education and Training					
—students	1,796	1,980	1,575	2,652	2,817
—clerks	142	149	276	175	170
Technical Services	3,041	3,186	3,069	3,316	3,463
Offender Programs	553	582	1,176	657	762
Automated Document Processing	108	112	103	111	108
Special Employment Programs	78	30	393	117	136
Other employment	208	172	254	203	236
Total Number Employed	7,441	7,787	8,149	8,831	9,280
Unemployed	474	465	520	489	608
Inmates not available for work*	2,723	3,271	3,370	3,182	2,916
Total Inmates	10,638	11,523	12,039	12,502	12,804

* Inmates unavailable for work include those on temporary absence or day parole, in segregation, dissociation or special handling units, in provincial institutions in hospital or unlawfully at large.

Appendix 8

Number of Security Incidents

Category	Number of Incidents 1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Murder	6	14	8	5	11
Assaults on inmates (by inmates)	330	416	408	410	459
Assaults on staff (by inmates)	126	120	135	123	159
Suicides	16	16	21	17	15
Attempted suicides	65	51	78	49	51
Escape rate (per 1000 inmates)	24	20	24	16	19
Use of Force					
—firearms	65	41	36	23	42
—gas	33	81	129	140	150
Hostage-taking	4	4	10	6	6

Canadian Security Intelligence Service

The Canadian Security Intelligence Service (CSIS) was created by an Act of Parliament which came into force on July 16, 1984. The *CSIS Act* provides the basis for all security intelligence activities undertaken by the Service and establishes the controls within which these activities take place.

In so doing, it contributes to maintaining a balance between the obligation of the state to protect its citizens and the rights and freedoms of individuals.

1. The Mandate of CSIS

Sections 2 and 12 of the *CSIS Act* define the primary functions and responsibilities of CSIS and provide the guiding principles by which the Service conducts its operations and measures its effectiveness. Above all, this mandate reflects the overall balance required; it is broad enough to permit the agency to develop adequate intelligence on present and future threats to security, but it clearly defines limits respecting the civil rights and liberties of Canadian citizens.

Section 12 of the *CSIS Act* provides the Service with the authority to collect, by investigation or otherwise, information or intelligence on groups and individuals whose activities may on reasonable grounds be suspected of constituting a threat to Canada's security. This mandate empowers the Service to conduct security intelligence investigations and operations to the extent strictly necessary to determine the nature of a security threat to Canada.

Section 2 of the *CSIS Act* defines four "threats to the security of Canada":

a) Espionage and Sabotage

To provide security, sensitive government assets related to Canada's political, economic, scientific or military affairs must be protected. Any unauthorized attempt to obtain such assets for a foreign power is an indication of possible espionage. Acts of sabotage include attempts to damage or destroy vital equipment or installations. Any acts of espionage or sabotage directed against Canada, detrimental to Canada's interests, or any activities directed toward or in support of such espionage or sabotage constitute threats to the security of Canada.

b) Foreign–Influenced Activities

Espionage and sabotage are not the only kinds of foreign interference in Canada's affairs which affect the security of the country. Foreign governments or organizations may try to interfere with or manipulate Canadian political life in a clandestine or deceptive manner, or threaten individuals in pursuit of their own interests. Such interference may be directed not only by foreign governments, but by foreign political groups and other organizations which have the capacity to influence Canada's affairs.

For example, hostile foreign powers may attempt to infiltrate government departments or exert pressure on public officials. Foreign agents could interfere with the affairs of ethnic communities within Canada for example, by threatening Canadians who have relatives abroad. Clandestine attempts at interference, or those carried out deceptively or involving personal threats such as coercion or blackmail, constitute threats to the security of Canada.

c) Political Violence and Terrorism

Actual violence or threats of violence are often politically motivated and used as attempts to force governments to act in a certain way.

Hostage taking, kidnapping, bomb threats or assassinations are examples of violent actions that may endanger the lives of Canadians and have been used to force political responses.

Terrorism within Canada may be intended to achieve a political objective in Canada, but it may also be intended to affect political affairs in another country. Canada participates in a number of international agreements to provide intelligence on such activities. Any activity within or relating to Canada, directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property, for the purpose of achieving a political objective within Canada or a foreign state, is considered a threat to the security of this country.

d) Subversion

Activities directed toward undermining by covert, unlawful acts or directed toward or intended ultimately to lead to the destruction or overthrow by violence of the constitutionally established system of government in Canada, also constitute a threat to the security of Canada.

While other threats included under the mandate are generally concerned with activities of foreign agents, or activities directed by foreign agents, the threat of subversion authorizes CSIS to investigate, within the limits of its mandate, the domestically-conceived affairs of Canadian citizens. In the Service's investigation of this and other threats to the security of Canada, however, Canadians must be assured of the basic right to engage in political dissent, and to advocate radical change in social practices, government policies, or political institutions. For this reason, the definition of security threats included in the *CSIS Act* precludes CSIS from investigating "lawful advocacy, protest or dissent" unless such activities are carried on in conjunction with any activities constituting a security threat.

Security Screening

As a secondary mandate, CSIS is authorized under Sections 13 to 15 of the *CSIS Act* to conduct investigations for the purpose of providing security assessments on individuals to the government. Security clearances are required for persons employed by or under contract to the Canadian government who, in the course of their duties, require access to assets classified in the national interest. CSIS is the investigative agency responsible for providing security assessments to departments and agencies (except the RCMP and the Department of National Defence), whereby an appraisal can be made as to the subject of such a clearance request.

CSIS also provides advice and information to the Secretary of State and the Minister of Employment and Immigration in respect to the responsibility of those Ministers for the *Citizenship* and *Immigration* Acts.

In carrying out these security screening investigations, CSIS is precluded by legislation from using those intrusive investigative techniques that require a warrant. Individuals affected by security screening decisions can apply to the Security Intelligence Review Committee pursuant to Section 42 of the *CSIS Act* for a review of those decisions.

CSIS and Law Enforcement Responsibilities

An important element of the government's response to security problems is the effective enforcement of laws designed to protect Canada's security. CSIS contributes by providing information or intelligence to law enforcement agencies as early as possible, so that police forces have sufficient advance warning to take effective preventive or protective measures. Intelligence from CSIS may also assist law enforcement agencies in the apprehension and prosecution of individuals involved in security-related crimes.

In collecting, analyzing and reporting information and intelligence on security-related threats, CSIS works closely with the RCMP in areas where federal police action is appropriate. The role of the RCMP is facilitated in this regard by Part IV of the *CSIS Act* respecting offences arising out of conduct which constitutes a threat to the security of Canada (the *Security Offences Act*). The provisions of this Act assigns to the RCMP primary responsibility to investigate offences related to the security of Canada.

Since full co-operation between the RCMP and CSIS is essential to effective security, the Solicitor General has approved terms of reference for a Liaison Officer Exchange program between the two organizations.

2. The Powers of CSIS

CSIS investigations may begin at the level of monitoring public information and proceed to more specialized techniques, including intrusive methods of investigation such as electronic surveillance. The simpler methods of investigation are used at the discretion of the Service, subject to ministerial and management guidelines. If the investigation becomes more intensive, tighter controls are placed on the more intrusive techniques required.

For the first time in dealing with threats to the security of Canada, the exercise of certain intrusive techniques is subject to judicial control. CSIS can not use these techniques without a warrant issued by a federal court judge, who must be satisfied that the investigation falls within the mandate and that such intrusive methods are required in the particular circumstances of the investigation.

3. The Controls of CSIS

Given the sensitive nature of the security problems defined in the mandate, and the intrusive powers needed to fulfill that mandate, the task of designing a system to provide effective direction, management and control is of primary importance. The mechanism for direction and control is composed of a series of interlocking parts.

a) Ministerial Responsibility

The Solicitor General is responsible for CSIS in Parliament and for the general direction of the Service. He also issues policy guidelines concerning basic operational procedures. The Solicitor General is informed of security operations and problems by the Director of CSIS, the Deputy Solicitor General, and the Inspector General.

b) The Director

The Director of CSIS is responsible for control and management of the Service. He must consult with the Deputy Solicitor General on the operational policy of CSIS, on applications for warrants, and on any other matter for which the Solicitor General indicates such consultation is needed. The Director also submits periodic reports on CSIS activities to the Solicitor General.

c) Deputy Solicitor General

The Deputy Solicitor General has a statutory duty to advise the Solicitor General on the need for and

effectiveness of his general directions to CSIS. The Deputy Solicitor General has knowledge of the operational activities of the Service before the fact by means of his involvement in the warrant application process, on an ongoing basis through the Director's consultation with him, and after the fact by reviewing the Inspector General's certification of the periodic reports submitted by the Director.

d) Judicial Control

If an investigation requires the use of a specified intrusive technique, a proposal is submitted to the Warrant Review Committee of CSIS (which includes a representative of the Department of Justice and of the Deputy Solicitor General), which will decide whether a warrant is appropriate. The Solicitor General then reviews each application and makes a determination, in accordance with the *CSIS Act*, of whether the warrant can go forward for judicial review. The Service must then receive the required approval of a judge of the Federal Court to obtain the warrant.

4. Independent Review of CSIS

Abuse of the agency's powers, or mismanagement of its operations, could have a serious impact on the security of Canada or on individual Canadians. To prevent such abuse or mismanagement, an effective independent review and evaluation of CSIS policies and operations is in place. Such independent review ensures that imbalances within the security intelligence system can be identified and corrected.

The provisions for an independent review of CSIS have been designed with these concerns in mind and consist of three related elements: Parliament, the Security Intelligence Review Committee and the Inspector General. The sequence of review is as follows:

a) Inspector General

The Inspector General who reports to the Deputy Solicitor General, provides an ex post facto review of the operational activities of CSIS. He receives and reviews the Director's periodic reports to the Solicitor General. His findings, comments on and certification of the Director's reports, as well as the Director's reports themselves, are forwarded automatically by the Solicitor General to the Security Intelligence Review Committee. The Inspector General may conduct research and additional enquiries at this Committee's request, or at the request of the Solicitor General.

b) Review Committee

The Security Intelligence Review Committee, comprising five Privy Councillors who are not sitting members of either the House or the Senate, is appointed by order-in-council, after the Prime Minister has consulted with the Leader of the Opposition and the leader of each party in the House of Commons having at least 12 sitting members. With full access to detailed information of the Service, this Committee generally reviews the performance of CSIS using as a point of entry the periodic reports of the Director and the related certificates of the Inspector General which they receive from the Solicitor General. They review security clearance decisions, investigate complaints, review the Solicitor General's policy directions to CSIS and carry out specific enquiries as they consider appropriate (using the Inspector General, CSIS officials, or their own staff). Finally, the Committee reports to the Solicitor General on an ongoing basis, and its annual report is tabled in Parliament by the Solicitor General.

c) Parliament

Under current Parliamentary rules, when the annual report of the Security Intelligence Review Committee is submitted to Parliament, it is referred to the appropriate Parliamentary Standing Committee. Parliament, therefore, has both the opportunity and the responsibility to review the report and assess the activities of CSIS.

Solliciteur général Canada
Solicitor General Canada

Rapport annuel du Solliciteur général 1986-1987

Le Secrétariat

La Gendarmerie royale du Canada

La Commission nationale des libérations conditionnelles

Le Service correctionnel du Canada

Le Service canadien du renseignement de sécurité

Publié avec l'autorisation de
l'hon. James Kelleher, CP, député,
Solliciteur général du Canada

Publié par le Groupe des communications,
Secrétariat du Ministère

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

N° de cat. JS1-1987

ISBN 0-662-55632-1

Solicitor General of Canada

CANADA

Solliciteur général du Canada

À Son Excellence
La très honorable Jeanne Sauvé
Gouverneur général du Canada

Madame le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du ministère du Solliciteur général pour l'année financière commençant le 1er avril 1986 et se terminant le 31 mars 1987.

Veuillez agréer, madame le Gouverneur général, l'assurance de ma très haute considération.

James Kelleher

James Kelleher

Ottawa, Canada K1A 0P8

Table des matières

Le ministère du Solliciteur général 1

Le Secrétariat 3
- Attributions 3
- Direction des politiques 4
- Direction de la police et de la sécurité 5
- Direction des programmes 8
- Direction de l'administration 15
- Bureau des systèmes intégrés 16
- Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité 16
- Annexes: A. Ministère du Solliciteur général 18
- B. Secrétariat du Ministère 22

La Gendarmerie royale du Canada 27
- Attributions 27
- Organisation 28
- Application des lois et décrets fédéraux 30
- Services de police à contrat 36
- Services canadiens de police 37
- Administration 40

La Commission nationale des libérations conditionnelles 45
- Attributions 45
- Faits saillants 46
- Division d'appel 46
- Protection des renseignements personnels et accès à l'information 47
- Formation et perfectionnement professionnels 47
- Clémence et pardons 47
- Personnel et langues officielles 47
- Finances et administration 48
- Association canadienne des commissions des libérations conditionnelles 48
- Tableaux 49

Le Service correctionnel du Canada 53
- Attributions 53
- Ressources 53
- Organisation 55
- Objectifs 55
- Planification et gestion 58
- Administration 59
- Garde des détenus 61
- Gestion des cas 61
- Éducation, formation et emploi des détenus 62
- Services de santé 63
- Services techniques 64
- Plans généraux 1987-1988 65

Annexes:
1. Nombre moyen de détenus inscrits au registre 68
2. Rendement financier par activité 68
3. Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité 69
4. Utilisation des années-personnes 70
5. Recettes 70
6. Coût d'entretien des détenus – État ventilé 71
7. Nombre moyen de détenus employés 72
8. Incidents liés à la sécurité 72

Service canadien du renseignement de sécurité ***73***
Attributions du SCRS 74
Pouvoirs du SCRS 75
Contrôles auxquels est soumis le SCRS 75
Mécanisme de surveillance indépendant du SCRS 76

APERÇU DU MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

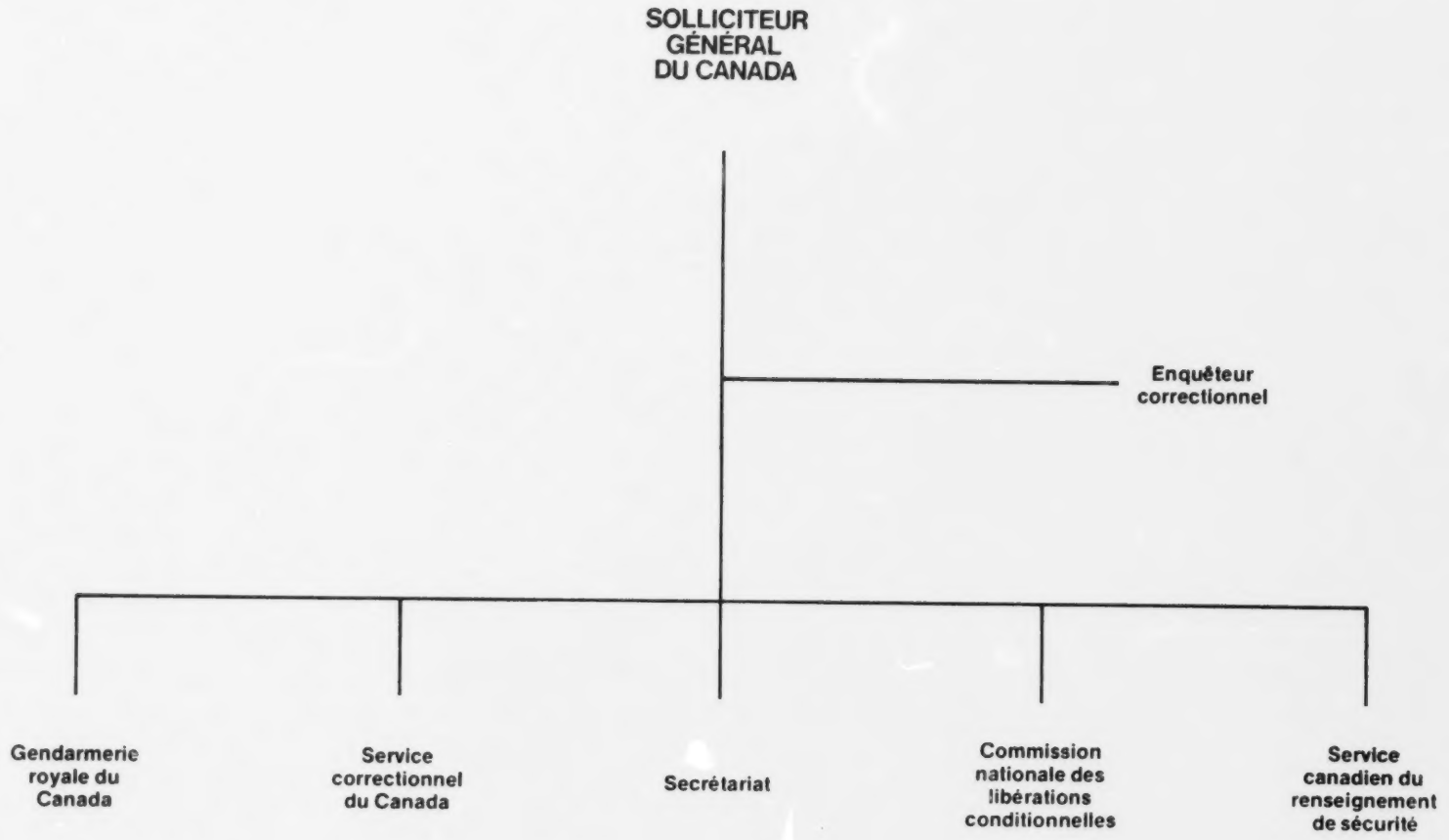

Le ministère du Solliciteur général

Le ministère du Solliciteur général regroupe, sous la direction et la surveillance du Solliciteur général, les principaux éléments opérationnels du gouvernement fédéral qui s'occupent de l'administration du système de justice pénale.

Les quatre organismes qui, avec le Secrétariat, forment le Ministère sont la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service canadien du renseignement de sécurité. Bien que les organismes fassent rapport indépendamment au Solliciteur général, le Secrétariat remplit des fonctions qui se rattachent à ces organismes.

Le Solliciteur général est responsable de l'administration de la *Loi sur le ministère du Solliciteur général*, de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, de la *Loi sur les pénitenciers*, de la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus*, de la *Loi sur les prisons et les maisons de correction*, de la *Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité*, de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, de la *Loi sur le casier judiciaire* et de la *Loi sur le transfèrement des délinquants*. En outre, le Solliciteur général et les organismes du Ministère s'acquittent de responsabilités opérationnelles en vertu de lois comme la *Loi sur l'identification des criminels*, la *Loi sur les secrets officiels*, la *Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires* et la *Loi sur l'immigration*, pour n'en nommer que quelques-unes. Les organismes du Ministère, plus particulièrement la GRC, sont chargés de veiller à la mise en application de toutes les lois fédérales, par exemple le *Code criminel*, dans les cas où l'exécution de ces lois n'est pas confiée de façon précise à un autre ministère ou organisme.

Le présent rapport annuel expose les structures, les programmes et les priorités qui étaient ceux du ministère du Solliciteur général avant la révision de son mandat. Le 1er avril 1987, le mandat du Ministère a été précisé afin de bien souligner les responsabilités du Solliciteur général en ce qui concerne le SCRS, la GRC, le SCC et la CNLC, ainsi que les lois et les politiques des secteurs portant sur la sécurité interne, l'antiterrorisme, les services policiers, le maintien de l'ordre et les services correctionnels, y compris la libération conditionnelle. Le Secrétariat du Ministère a donc fait l'objet d'une restructuration tenant compte de ces responsabilités particulières.

Au cours de l'année financière 1986-1987, le Ministère a utilisé 30 519 années-personnes, soit une diminution de 0,1 % rapport à 1985-1986, et engagé des dépenses de 1,88 milliard de dollars, soit une augmentation de 6,1 % par rapport à l'année précédente.

Dans le présent rapport, chacun des cinq éléments principaux du Ministère revoit en détail ses opérations de l'année financière 1986-1987 et ses initiatives en matière de mesures législatives et de politiques.

ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT, 1986-1987

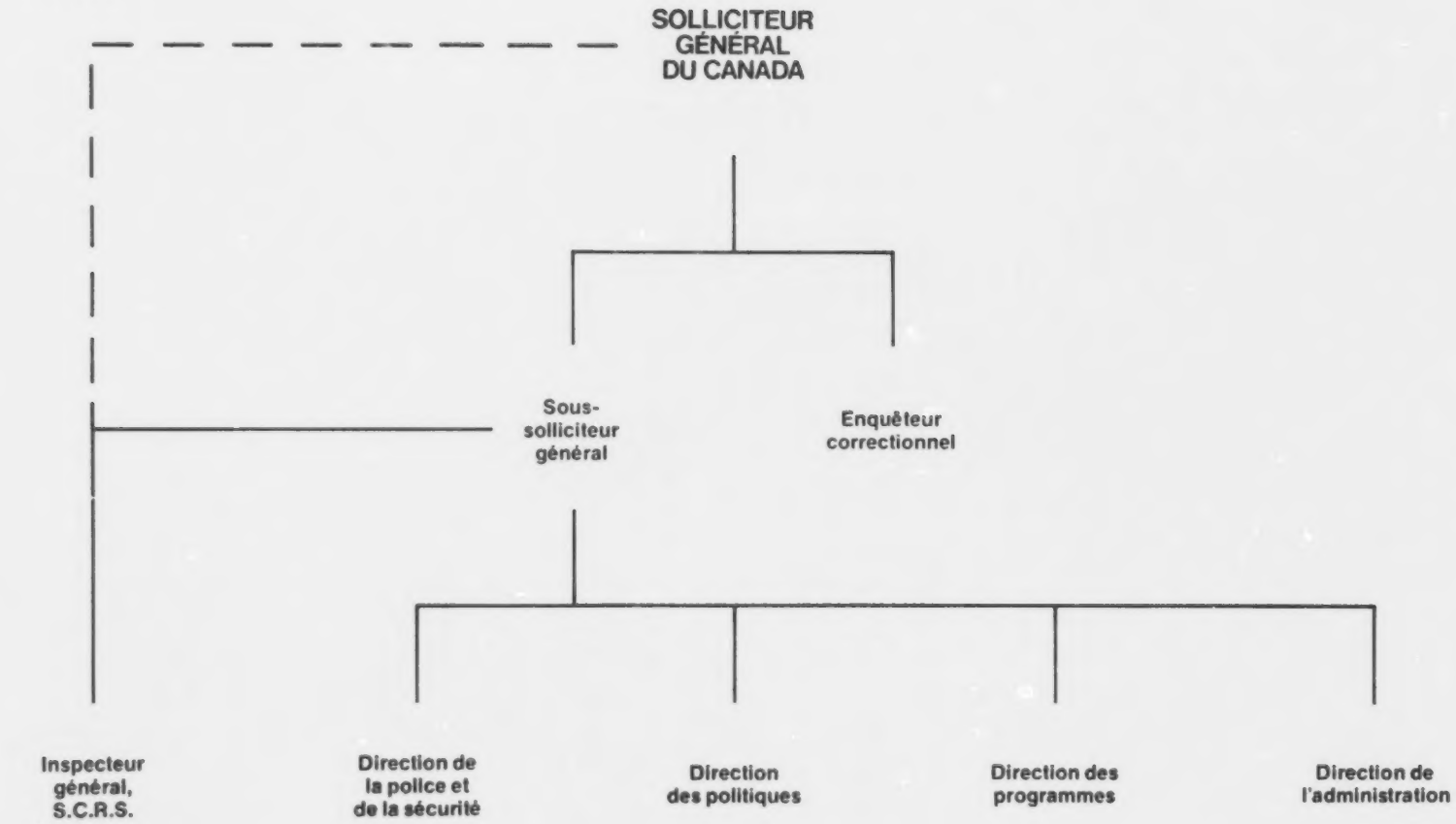

Le Secrétariat

Attributions

Le Secrétariat a pour rôle principal d'élaborer et de coordonner la politique du Ministère. Il est dirigé par le Sous-solliciteur général qui, ainsi que les chefs de la Gendarmerie royale du Canada, du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Service canadien du renseignement de sécurité, fait partie du Comité consultatif principal des politiques.

Le Secrétariat oeuvre surtout dans quatre grands domaines fonctionnels: le système de justice pénale, les services correctionnels, la police et la sécurité. Sur le plan organisationnel, il est composé de trois directions opérationnelles, soit celles des Politiques, de la Police et de la Sécurité et des Programmes, ainsi que de la Direction de l'administration et du Bureau des systèmes intégrés. Au cours de l'année financière 1986-1987, il a utilisé 316 années-personnes et a dépensé 140,4 millions de dollars.

Direction des politiques

La Direction des politiques élabore des politiques et conseille le Solliciteur général, le Sous-solliciteur général et les organismes du Ministère sur des questions se rapportant au système de justice applicable aux jeunes, au secteur correctionnel et à la mise en liberté, ainsi qu'à certains aspects des politiques de justice pénale comme le contrôle des armes à feu, la justice pour les autochtones et les casiers judiciaires. Elle remplit également une autre fonction essentielle, soit la liaison avec les directions du Secrétariat, les organismes du Ministère et les différentes composantes du système de justice pénale, y compris divers ministères et organismes fédéraux et provinciaux et des groupes privés.

La Direction est chargée de négocier des ententes fédérales-provinciales-territoriales qui portent sur les services de justice pour les jeunes, d'administrer les dispositions du *Code criminel* visant les armes à feu, ainsi que d'encourager la collaboration intergouvernementale dans ces domaines.

Elle analyse les propositions faites par le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles, et elle donne des conseils, propose des solutions de rechange et formule des recommandations au Solliciteur général et au Sous-solliciteur général sur des questions touchant les politiques et le fonctionnement du secteur correctionnel.

Enfin, la Direction est chargée de planifier et de coordonner, aux échelons interministériel, intergouvernemental et international, les fonctions du Ministère en matière de services correctionnels, de justice applicable aux jeunes et d'autres questions.

La Direction compte trois sous-directions, soit celles des Politiques sur les jeunes contrevenants, des Politiques sur les questions correctionnelles et des Politiques en matière de justice pénale.

Jeunes contrevenants

Des modifications à la *Loi sur les jeunes contrevenants* ont été introduites le 30 avril 1987 et adoptées par le Parlement le 27 juin, au terme de consultations nationales entreprises l'année précédente auprès d'un groupe très diversifié de professionnels, de dirigeants d'organismes communautaires oeuvrant dans le domaine de la justice pour la jeunesse et de représentants des provinces et des territoires.

Ces modifications ont remédié à un certain nombre de difficultés d'ordre pratique, mises en lumière au cours de l'application de la Loi. Les consultations ont confirmé l'appui généralisé accordé aux principes fondamentaux de cette importante réforme législative.

Des ententes de partage de frais liées aux jeunes contrevenants ont été conclues avec le Manitoba. Toutes les provinces et les territoires, sauf le Québec, reçoivent maintenant des contributions fédérales pour les services de justice qu'ils assurent aux jeunes. Les transferts fédéraux effectués en vertu du programme de partage des frais se sont élevés à 77 millions de dollars en 1985-1986 et à 109 millions de dollars en 1986-1987.

Les programmes provisoires d'appui, mis sur pied par le gouvernement fédéral en 1984-1985 pour faciliter l'application de la nouvelle loi, ont été maintenus en 1986-1987. Il s'agit, notamment:

- d'un programme de contributions visant à promouvoir des projets innovateurs dans le domaine de la justice pour les jeunes ainsi que des programmes de transfert de technologie compatibles avec les principes et les dispositions de la nouvelle loi;
- d'un programme de contributions destiné à aider les provinces et les territoires à élaborer des systèmes d'information automatisés, qui leur permettraient de satisfaire aux exigences imposées par la Loi en matière de tenue des dossiers, et de mettre au point des programmes administratifs et statistiques efficaces dans le domaine de la justice pour les jeunes.

Une stratégie d'évaluation de la nouvelle loi est entrée en vigueur au moment de l'élaboration d'une étude qualitative sur le fonctionnement du système de justice pour la jeunesse au Canada.

Questions correctionnelles

La Sous-direction des politiques sur les questions correctionnelles donne des conseils et présente des recommandations au Solliciteur général et au Sous-solliciteur général sur de nombreuses questions concernant les services correctionnels. Elle dirige et coordonne des études sur de grandes questions de principe relatives au système correctionnel et à la mise en liberté, comme les détenus purgeant des peines de longue durée, les délinquants dangereux, le surpeuplement des établissements pénitentiaires et la mise en liberté sous condition et sous surveillance obligatoire.

Révision du droit correctionnel

La révision du droit correctionnel est la partie de la révision du droit pénal qui porte exclusivement sur les textes législatifs fédéraux régissant le secteur correctionnel. Elle donne l'occasion de

vérifier que les lois fédérales visant les services correctionnels concordent avec les politiques et les pratiques actuelles dans le domaine et intègrent bien ce secteur au reste du système de justice pénale. L'exercice comprend des travaux soutenus d'élaboration de politiques dans un certain nombre de domaines clés.

En 1986-1987, a été publié un document de travail qui examine les objectifs et les fonctions de la mise en liberté sous condition à l'heure actuelle et s'arrête aux questions les plus critiques et les plus controversées dans ce domaine important. On a consulté les gouvernements provinciaux et territoriaux au sujet de cet ouvrage et d'autres documents, soit directement, soit par l'intermédiaire du Comité fédéral-provincial sur la révision du droit correctionnel. On a aussi entrepris la consultation de divers groupes et particuliers intéressés.

Projets de loi adoptés

Des propositions législatives élaborées et déposées au Parlement l'année précédente ont été adoptées en juillet 1986. Le projet de loi C-68 modifie les textes législatifs correctionnels pour en éliminer les anomalies et pour résoudre certains problèmes de forme soulevés par les provinces. Le projet de loi C-67 autorise la Commission nationale des libérations conditionnelles, conformément aux critères et aux procédures établis, à maintenir en incarcération jusqu'à la date d'expiration du mandat, les détenus jugés susceptibles de commettre, avant la fin de leur peine, une infraction pouvant entraîner la mort ou causer un tort grave à un tiers. La Commission a aussi été autorisée à assujettir les détenus à des conditions de résidence strictes, au moment de leur admissibilité à la mise en liberté sous surveillance obligatoire, et à n'accorder qu'une seule fois à certains détenus une libération sous surveillance obligatoire. En résumé, ces nouvelles dispositions confèrent un pouvoir accru concernant la mise en liberté de détenus manifestement violents, tout en facilitant l'identification précoce des détenus qui sont de bons candidats pour la mise en liberté sous surveillance.

Justice pénale

La Sous-direction de la justice pénale donne des avis d'orientation et coordonne les interventions sur les questions de justice pénale qui concernent le Ministère. Elle assure la liaison avec le ministère de la Justice et d'autres ministères dont les activités en matière de justice pénale et de politiques sociales intéressent le ministère du Solliciteur général.

La Sous-direction appuie le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général dans leurs activités auprès du Cabinet, des provinces et de la communauté internationale de la justice.

Armes à feu

On a mené à bonne fin les négociations, avec les provinces et les territoires, d'ententes financières bisannuelles qui doivent être appliquées en attendant l'adoption de dispositions susceptibles d'assurer le recouvrement des coûts. Il existe toujours d'étroites relations de travail avec les provinces, comme en témoigne la septième conférence annuelle des chefs provinciaux et territoriaux des préposés aux armes à feu, tenue en mai 1986.

Au niveau international

Le Sous-solliciteur général, avec l'appui de la Sous-direction des politiques en matière de justice pénale, a participé à la réunion des spécialistes des Nations Unies sur la violence au sein de la famille qui a eu lieu à Vienne, en décembre 1986.

Direction de la police et de la sécurité

La Direction de la police et de la sécurité analyse des initiatives stratégiques, des questions de principe en matière opérationnelle et des propositions de nature opérationnelle dans les domaines de l'application de la loi et de la sécurité nationale, afin de fournir des avis utiles au Solliciteur général et au Sous-solliciteur général.

En outre, la Direction prépare, élabore et applique des politiques gouvernementales et ministérielles visant l'application de la loi, la sécurité nationale et la lutte antiterroriste.

Elle se charge d'élaborer des politiques sectorielles et des réponses coordonnées aux initiatives en matière d'application de la loi et de sécurité nationale, en collaboration avec les organismes du Ministère, les organismes centraux du gouvernement fédéral, le ministère de la Justice, divers ministères fédéraux et les provinces.

La Direction s'occupe de la responsabilité immédiate du Solliciteur général à l'égard du programme de sécurité nationale et des attributions du Ministère en ce qui concerne l'établissement de plans d'urgence. De plus, elle coordonne le programme de lutte antiterroriste du gouvernement fédéral.

Sous-direction des politiques et opérations en matière de sécurité

La Sous-direction se compose de deux divisions, soit celle de la Politique en matière de sécurité et celle des Opérations en matière de sécurité, et elle assume les fonctions suivantes:

- analyser les initiatives, les questions et les propositions en matière de politiques opérationnelles et intégrées touchant à la sécurité nationale, afin de fournir des avis utiles au Solliciteur général et au Sous-solliciteur général;
- mettre en train, élaborer et appliquer les politiques gouvernementales et ministérielles dans le domaine de la sécurité nationale;
- élaborer des politiques sectorielles relatives aux initiatives en matière de sécurité nationale, en collaboration surtout avec les organismes du Ministère et les organismes centraux du gouvernement fédéral;
- assumer la gestion des responsabilités du Solliciteur général à l'égard des programmes de sécurité nationale.

Faits saillants de 1986-1987

Division de la politique en matière de sécurité

La Division a continué de participer à l'élaboration des politiques stratégiques et opérationnelles relatives aux questions de sécurité nationale et aux responsabilités du Solliciteur général, en accomplissant les activités suivantes:

- donner des directives au SCRS et à la GRC concernant la coopération contre le terrorisme; aider le SCRS à préparer des évaluations sur la sécurité à l'intention du gouvernement du Canada et aider à établir des directives opérationnelles pour d'autres questions de nature délicate avec lesquelles le SCRS est aux prises dans l'exercice de ses fonctions et obligations conférées par la loi;
- terminer, en collaboration avec le SCRS, un examen de la précédente orientation ministérielle, afin de veiller au respect du paragraphe 6(2) de la *Loi sur le SCRS*;
- donner des conseils sur l'élaboration et la mise en application de la politique en matière de sécurité du gouvernement du Canada, établie par le Conseil du Trésor et portant sur le classement de l'information et des biens, sur la fiabilité personnelle et sur les enquêtes de sécurité;
- conseiller le Solliciteur général en ce qui concerne l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* aux questions de politique en matière de sécurité, et les causes ministérielles en litige;
- continuer à élaborer des politiques relatives à la coordination fédérale-provinciale des enquêtes de sécurité et des activités visant l'application de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*; négocier des ententes à l'égard de l'article 17 et du paragraphe 61(2) de la *Loi sur le SCRS*;
- fournir des conseils et aider à élaborer des politiques ministérielles régissant les principes et les programmes du SCRS qui touchent notamment les langues officielles, les ressources humaines et les questions financières.

Division des opérations en matière de sécurité

La Division a examiné les demandes d'autorisation, de la part du SCRS, de mettre en oeuvre des techniques spéciales d'enquête et de mener des opérations de nature délicate, et elle a conseillé le Solliciteur général quant aux décisions à prendre à cet égard.

Elle a aussi conseillé le Solliciteur général après avoir examiné les rapports présentés par le SCRS et la GRC dans le cadre des responsabilités qui leur incombent en vertu de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi sur la citoyenneté*.

Sous-direction de la planification et de la coordination en matière de sécurité

Créée en 1985, cette sous-direction est chargée:

- de coordonner l'identification, l'élaboration et l'application d'une politique, de plans et de mesures antiterroristes fédéraux, aux niveaux interministériel, fédéral-provincial et international;
- d'appuyer le Solliciteur général en sa qualité de ministre responsable des mesures à prendre au niveau fédéral pour faire face au terrorisme et aux autres situations d'urgence qui compromettent l'ordre public au Canada, sans oublier le fonctionnement du Centre ministériel de traitement des crises et la mise en oeuvre interministérielle et intergouvernementale des mesures de gestion des situations d'urgence;
- d'assurer la coordination intraministérielle de l'élaboration de plans et du choix de dispositions en fonction des responsabilités étendues du Ministère en matière de planification et de gestion des situations d'urgence en temps de paix et de guerre;
- de coordonner la conception et la réalisation de programmes d'exercices destinés à mettre à l'essai et à évaluer les plans de mesures antiterroristes, ainsi que la participation du Ministère aux exercices du gouvernement qui ont trait à d'autres aspects importants de la planification des situations d'urgence;

- d'offrir des services de secrétariat au Comité consultatif de la sécurité (CCS), au comité interministériel supérieur chargé des questions de sécurité qui ont des répercussions sur tout le gouvernement, ce qui comprend la détermination et l'analyse des questions, la définition des exigences en matière politique et des priorités et la formulation des propositions pertinentes.

Faits saillants de 1986-1987

La Sous-direction a donné plus d'ampleur aux mécanismes d'intervention associés à la lutte antiterroriste, en améliorant le Centre ministériel de traitement des crises et les processus de communication entre les centres de responsabilité et en dirigeant des exercices afin de mettre à l'essai les mécanismes d'intervention en cas d'actes terroristes à l'échelon interministériel, fédéral-provincial et international. En outre, la Sous-direction s'est attaquée aux principales questions liées aux politiques et aux programmes antiterroristes, notamment les services de protection des missions étrangères et des aéroports, et elle a participé à plusieurs séries de consultations multilatérales et bilatérales destinées à améliorer la collaboration internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Sous-direction des politiques en matière de police et d'application de la loi

Cette sous-direction, composée de deux divisions, est chargée des fonctions suivantes:

- examiner les propositions faites par la GRC au sujet des opérations, afin d'en assurer la conformité à la loi et aux directives du Solliciteur général;
- élaborer et examiner des projets de lignes de conduite et des projets d'ordre administratif régissant l'efficacité globale de la GRC et son obligation de rendre compte;
- définir et administrer la politique du gouvernement fédéral régissant les ententes relatives aux services de police fournis par la GRC aux provinces, aux territoires et aux municipalités;
- examiner les propositions d'affectation des ressources qui touchent la GRC et en assurer la coordination avec les intérêts de l'ensemble du Ministère en matière de ressources;
- élaborer une politique fédérale d'application de la loi et coordonner l'exécution des responsabilités du Solliciteur général relatives à la surveillance électronique et à l'examen des empreintes digitales, précisées dans le *Code criminel*;
- participer à l'élaboration des lignes de conduite sectorielles qui ont des répercussions, en matière de police et d'application de la loi, aux niveaux fédéral et national.

Faits saillants de 1986-1987

Division de la politique d'application de la loi

Des nouvelles méthodes de préparation de rapports conformes à la partie IV.1 du *Code criminel* ont été élaborées en vue d'une mise en oeuvre en 1987.

La Division a révisé et amélioré le rapport annuel que le Solliciteur général présente au Parlement sur le recours à la surveillance électronique.

La Division, de concert avec les ministères des Affaires extérieures et de la Justice, a poursuivi les négociations avec un certain nombre de pays afin d'établir des traités prévoyant une aide mutuelle à l'égard d'affaires criminelles.

Elle a continué, avec le ministère de la Justice, à élaborer des propositions législatives concernant l'identification, la saisie et la confiscation des profits générés par le crime.

Elle procède à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projets interministériels découlant de l'Étude de l'application des lois fédérales (EALF).

La Division joue également un rôle important et soutenu dans l'examen des services policiers autochtones effectué par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Division de la politique et des programmes de la GRC

La Division a effectué des travaux de base pour élaborer des stratégies et fournir des conseils et d'autre type d'aide au Solliciteur général dans le cadre de ses responsabilités législatives relatives à la Gendarmerie royale du Canada. Parmi les activités de la Division, il convient de souligner tout particulièrement la promulgation des parties II et VI du projet de loi C-65 qui prévoient la mise sur pied respectivement du Comité externe d'examen de la GRC, qui se penchera sur les questions de relations de travail, et la Commission des plaintes du public contre la GRC, qui examinera les plaintes reçues contre les membres de la GRC. La Division a coordonné les préparatifs et les plans pour la mise sur pied de ces deux organismes. La directive sur les privilèges et l'immunité parlementaires a été publiée et celle concernant la communication des dossiers judiciaires a été révisée. Il s'agit de deux directives du Ministre au Commissaire de la GRC. La limite maximale d'années de service imposée aux membres de la GRC a été supprimée et la retraite obligatoire à l'âge de 60 ans a été établie pour les membres de tous grades.

La Division a coordonné les initiatives du Ministère pour lutter contre les toxicomanies et le trafic de drogues, initiatives qui ont servi à élaborer la participation du Solliciteur général à la stratégie nationale antidrogue lancée par le gouvernement fédéral. La Division compte une importante réalisation

dans ce domaine: elle a rédigé un protocole d'entente entre la GRC et le ministère de la Défense nationale concernant la prestation d'aide militaire dans l'application des lois concernant les drogues et elle a négocié l'adoption de ce protocole.

La Division a préparé des analyses et des exposés de position à l'intention du Ministre portant sur le nouveau règlement proposé pour la GRC, les plans et les pratiques de cette dernière en matière de langues officielles, ses intérêts en matière de réforme des pensions, les ententes pour assurer des services policiers aux Jeux olympiques de 1988 à Calgary et la politique régissant les ententes concernant l'utilisation par la GRC de sources confidentielles.

La Division a également entrepris des analyses et des activités se rapportant aux pratiques d'emploi dans la GRC, à la question de l'orientation sexuelle et aux priorités et aux stratégies de recrutement de la Gendarmerie.

Section de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

La Section assume les fonctions suivantes:

- mettre en oeuvre les politiques et procédures du Secrétariat destinées à assurer l'application uniforme et juste de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*;
- traiter les demandes d'accès aux dossiers gouvernementaux ou aux renseignements personnels assujettis au contrôle du Secrétariat;
- coordonner les politiques et procédures du Ministère en vue de l'application des lignes directrices du gouvernement relatives à ces deux lois et assurer la gestion de la salle publique de lecture du Ministère;
- assurer la coordination et l'uniformité des réponses aux lettres reçues par le Ministère sur toutes les questions qui intéressent le Ministère au chapitre de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Faits saillants de 1986-1987

Au cours de l'année, la Section a donné suite à 68 demandes formulées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à 43 demandes présentées aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

En outre, la Section a répondu à 12 demandes de consultation liées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et à 31 demandes découlant de la *Loi sur l'accès à l'information*. Elles provenaient d'organismes gouvernementaux qui, pour répondre à des demandes d'information, voulaient obtenir des documents appartenant au Secrétariat du Ministère.

En tant que responsable de la salle publique de lecture, la Section a été appelée à répondre à 395 demandes formulées par des visiteurs, y compris 313 personnes qui ont reçu des publications disponibles sur place, 65 qui ont obtenu des renseignements particuliers figurant notamment dans les lois et dans les manuels, et 17 que l'on a aidé à remplir des formulaires de demande.

Direction des programmes

La Direction des programmes est chargée de la recherche et du développement au sein du Ministère. Elle a pour objectif premier de donner aux fonctionnaires du Ministère des conseils éclairés qui leur permettront de prendre de meilleures décisions sur les dispositions législatives, les politiques, les programmes et les activités dans le domaine de la justice pénale. Elle s'attache à fournir les renseignements nécessaires au Secrétariat, au Ministère et au système de justice pénale en général. Dans le cadre d'un vaste processus intégré, ses divisions produisent des données et décèlent les nouvelles questions qui se présentent grâce à des recherches et à des analyses statistiques, à des études expérimentales et à l'évaluation de projets pilotes. La Direction transmet des données aux spécialistes de la justice pénale et au grand public par sa bibliothèque, ses colloques, ses conférences, ses cours, ses services consultatifs, ses rapports statistiques et ses rapports sur les recherches et les projets pilotes ainsi que par les publications périodiques du Secrétariat.

La Direction se compose de quatre divisions, soit la Division de la recherche, la Division de la statistique, le Centre de consultation, le Groupe des communications et la Division des services de gestion et des systèmes.

Division de la recherche

La Division de la recherche élabore, gère et mène des recherches en sciences sociales, au profit du Ministère et de l'ensemble du système de justice pénale. Elle s'intéresse principalement à la conception et à l'évaluation de ces recherches, ainsi qu'à leur applicabilité aux objectifs du Ministère, et ce, dans les buts suivants:

- donner des conseils sur les politiques et les programmes;
- fournir des renseignements destinés à améliorer la planification et l'élaboration de politiques, de programmes et de mesures législatives visant à régler les problèmes liés à la criminalité et à la justice pénale et relevant du Solliciteur général;
- évaluer les politiques et les programmes touchant le système de justice pour les jeunes, les services de police, les services correctionnels et la mise en liberté;
- renseigner la population et les spécialistes;
- accroître les connaissances et les renseignements sur lesquels peuvent reposer les décisions;
- encourager l'avancement de la recherche en criminologie et le perfectionnement du personnel qui travaille dans ce domaine, en versant des contributions aux centres de criminologie et en fournissant un appui financier aux chercheurs indépendants.

La Division est structurée de manière à offrir des services de recherche et d'évaluation dans quatre grands domaines: les causes et la prévention de la criminalité, le système de justice pour les jeunes, les services correctionnels et les services de police. Toutes les sections collaborent avec des organismes gouvernementaux, aux échelons national, provincial et municipal, ainsi qu'avec le secteur privé.

De concert avec les autres services du Ministère, la Division revoit chaque année ses priorités de recherche afin que les nouveaux projets entrepris correspondent le plus possible aux objectifs changeants du Ministère. Elle passe alors des contrats ou effectue elle-même des recherches pour recueillir les renseignements requis. Elle compte 20 employés et dispose d'un budget annuel d'environ deux millions de dollars.

Faits saillants de 1986-1987

Au cours de l'année, la Section des causes et de la prévention de la criminalité s'est occupée d'études visant à élaborer et à évaluer des projets pilotes de services policiers communautaires touchant la prévention du crime, la violence au sein de la famille et l'aide aux victimes.

La Section de la recherche sur les politiques relatives à la justice pénale travaille sur quatre grands plans: l'évaluation des solutions de rechange axées sur la collectivité; les caractéristiques de l'utilisation et de l'efficacité de l'incarcération pour les adultes; l'efficacité des solutions de rechange aux poursuites judiciaires et à l'incarcération; et les autochtones au sein du système de justice pénale.

La Section de la recherche sur les services correctionnels travaille en étroite collaboration avec le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles à l'étude de problèmes graves et persistants. Elle s'est consacrée principalement aux questions suivantes: mise en liberté sous condition, violence dans les prisons, incarcération de longue durée, groupes spéciaux de détenus, classement en matière de sécurité et surveillance dans la collectivité.

La Section de la recherche sur les services de police est en train de réaliser un projet d'envergure d'une durée de deux ans qui porte sur les enfants disparus et auquel participent trois importants services de police municipaux ainsi que la GRC. La Section a joué un rôle clé dans la conception de la stratégie de recherche qui appuie la lutte antidrogue entreprise par le gouvernement fédéral et dans la planification d'un centre des techniques d'information policière conçu pour aider la police à coordonner l'élaboration de systèmes d'information à l'échelle nationale. La Section a aussi continué à mener des recherches et à fournir des conseils étayés, afin d'appuyer l'élaboration et l'évaluation de stratégies innovatrices concernant les services policiers communautaires partout au pays.

Activités spéciales

En 1986-1987, la Division de la recherche a réalisé de nombreuses activités:

- élaborer et effectuer l'évaluation de programmes communautaires à l'appui de la *Loi sur les jeunes contrevenants*;
- fournir des renseignements et participer à des discussions fédérales-provinciales sur les propositions concernant un système de justice autonome pour les autochtones;
- poursuivre l'application d'un programme national composé de projets de prévention du crime et de services pour victimes et témoins, tout particulièrement les femmes victimes de mauvais traitements;
- appuyer le projet de réforme du droit pénal par des études dans le domaine de l'application de la loi et des questions correctionnelles;
- évaluer des programmes communautaires offerts aux infracteurs adultes;
- étudier la nature de la victimisation chez les autochtones, les besoins des victimes autochtones et les programmes mis à leur disposition;
- effectuer des recherches sur les services policiers autochtones, les types d'homicide chez les autochtones et les non-autochtones, les diverses conceptions du droit fondées sur les coutumes autochtones et la prévention du crime dans les collectivités indiennes et inuit;
- effectuer une étude des services et programmes offerts en Amérique du Nord pour permettre aux détenus de s'occuper de leurs enfants;
- entreprendre la validation d'un mécanisme de gestion des cas permettant de déterminer le niveau de sécurité nécessaire à la détention d'un infracteur;
- poursuivre un important programme de recherche sur le processus décisionnel et l'évaluation du risque en matière de libération conditionnelle;

- prêter son concours au Ministère dans le cadre de la stratégie nationale antidrogue, c'est-à-dire dresser une liste des programmes offerts par la police et la collectivité pour prévenir et traiter les toxicomanies, aider à concevoir une stratégie de recherche et de développement sur laquelle s'appuieront les programmes de prévention des toxicomanies appliqués par la police et la collectivité, établir une stratégie de recherche pour aider la police à lutter contre le recyclage, par des institutions légitimes, des profits découlant du trafic de drogues;

- participer à la planification du rôle du Ministère dans la mise sur pied d'un centre des techniques d'information policière conçu pour aider la police à élaborer, à l'échelle nationale, des techniques d'information à des fins de planification et d'exploitation;

- participer, de concert avec le Centre de consultation et le ministère du Solliciteur général de l'Ontario, à la planification d'un important atelier régional en Ontario sur la mise en oeuvre des services policiers communautaires.

Division de la statistique

La Division de la statistique assure des services spécialisés et techniques et fournit renseignements et conseils dans les domaines fonctionnels suivants: politique en matière de statistique, études statistiques, données sur la criminalité, évaluation de projets et systèmes informatiques. Elle favorise en outre l'amélioration des statistiques et des renseignements portant en particulier sur la criminalité ainsi que les services policiers et correctionnels.

Faits saillants de 1986-1987

Politique statistique

La Section de la politique statistique travaille en collaboration avec les intervenants du système de justice et appuie les initiatives fédérales-provinciales entreprises sur le plan des opérations, de la gestion et des politiques pour améliorer les statistiques et les données relatives à la justice pénale. Elle a coordonné, par l'intermédiaire du Comité de la statistique du Ministère, l'énoncé des besoins ministériels en matière de statistique et d'information à l'échelle nationale. Pour ce faire, elle a fourni des avis et une orientation au Centre canadien de la statistique juridique et a participé aux activités du comité fédéral-provincial des agents de liaison.

Au sein même du Ministère, la Section a appuyé plusieurs initiatives dont les suivantes: l'élaboration de systèmes d'information et de tenue des dossiers concernant les jeunes contrevenants, le programme des femmes ayant des démêlés avec la justice et celui des enfants disparus, ainsi que la mise au point de systèmes de gestion informatisés pour les services de police.

Évaluation et données sur la criminalité

La Section de l'évaluation et des données sur la criminalité a continué de travailler en étroite collaboration avec le Centre de consultation et la Sous-direction des politiques sur les jeunes contrevenants pour élaborer et mettre en oeuvre des procédés d'auto-évaluation des projets financés par le Ministère.

L'analyse des résultats des sondages canadiens sur la victimisation en milieu urbain (1982 et 1985) s'est poursuivie et a mené à la publication de deux rapports, le bulletin n° 7 *Crimes contre les biens domestiques* et le bulletin n° 8 *Caractéristiques du crime avec violence*.

Dans le cadre de ses autres activités, la Section a notamment fourni des services de soutien technique aux collectivités désireuses d'entreprendre des enquêtes locales sur la criminalité et elle a transmis les renseignements dont le Ministère avait besoin sur la criminalité.

Systèmes statistiques

La Section a réalisé des travaux de statistique portant sur les services correctionnels, les services policiers et la mise en liberté. Elle a aussi entrepris une évaluation de la Semaine nationale de la prévention du crime.

La Section a joué un rôle important dans l'élaboration d'un nouveau test pour la sélection de recrues à la GRC. En outre, elle a fourni des services de consultation au Ministère pour les questions portant sur la méthodologie statistique, le traitement de données, l'analyse statistique, l'infographie et d'autres domaines.

Centre de consultation

Le Secrétariat du Ministère manifeste sa présence dans les Régions, par l'intermédiaire du Centre de consultation, qui facilite et appuie la réalisation de ses programmes partout au pays. Le Centre maintient des rapports avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes bénévoles et le grand public; il recense les besoins et les possibilités au sein des Régions, facilite la mise en oeuvre des programmes de recherche et de développement du Secrétariat et, en tant que principale voie d'échange entre les Régions et le Secrétariat, administre le programme de communications de ce dernier à l'échelon régional.

Le Centre est constitué d'un bureau national, situé à Ottawa, et de six bureaux régionaux. Le bureau national assure la direction globale du Centre et coordonne le réseau régional. Les bureaux régionaux, qui appliquent les programmes du Centre au niveau local, facilitent et appuient la réalisation des programmes du Secrétariat partout au pays.

Le mandat du Centre vise quatre grands domaines:

1. *Les relations fédérales-provinciales*

Les bureaux régionaux aide le Secrétariat à améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des services policiers et correctionnels en favorisant la coopération et en procédant à la coordination et à la rationalisation des politiques et des programmes mis en oeuvre par les différents niveaux de gouvernement, les organismes de bénévolat, le secteur privé et le grand public.

Cette fonction regroupe les activités suivantes: établir et entretenir des rapports, un dialogue soutenu et un climat de coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les différents rouages de l'appareil de justice pénale, les organismes de bénévolat et le grand public; assurer un accès direct au Secrétariat; appuyer, organiser et diriger des consultations au nom du Secrétariat; planifier et organiser des activités spéciales comme la Semaine nationale de la prévention du crime.

2. *Recensement des besoins et des possibilités*

Le Centre contribue au processus de planification et d'élaboration des politiques qui se déroule au Secrétariat, en préparant des observations, des données et des idées pertinentes qui représentent le point de vue des Régions sur les besoins actuels et futurs en services de justice pénale plus efficaces, plus efficients et plus humains et sur les possibilités à exploiter pour répondre à ces besoins.

Les activités comprennent des ateliers, des colloques et des réunions dans les Régions, la participation à la planification régionale et à l'élaboration de réseaux pour des questions particulières qui intéressent le Secrétariat.

3. *Aide à la mise en oeuvre du programme de recherche et de développement*

Les bureaux régionaux fournissent à l'échelon local une aide essentielle à la mise en oeuvre du programme de recherche et de développement de la Direction des programmes.

Cette fonction comprend les activités suivantes: déterminer les possibilités de projets ainsi que les emplacements appropriés et les organismes intéressés; fournir des ressources humaines et matérielles; renseigner les groupes communautaires au sujet des programmes et du personnel de recherche et de développement, et informer le personnel de recherche et de développement sur les questions importantes à l'échelon local.

4. *Gestion du programme de communications du Secrétariat à l'échelon régional et maintien d'une voie de communication entre le Secrétariat et les régions*

Le Centre de consultation encourage le grand public et les praticiens du domaine de la justice pénale à prêter leur concours à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes du Secrétariat.

Cette fonction comprend les activités suivantes: répondre aux demandes de renseignement des médias, des dirigeants et du public; suivre les reportages des médias; organiser des conférences de presse et des séances de consultation avec le public, des hauts fonctionnaires et des groupes d'intérêts spéciaux; mettre sur pied et faire fonctionner un centre de ressources régional; produire ou diffuser des bulletins et des rapports spéciaux; organiser des ateliers, des conférences et des colloques et y participer.

Faits saillants de 1986-1987

Services policiers

Une étape marquante a été franchie cette année avec la mise en oeuvre, en collaboration avec le ministère du Solliciteur général de l'Ontario, d'une initiative favorisant la prestation de services de police communautaires à la grandeur de la province.

Prévention du crime

Le bureau régional de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest a mis en oeuvre, en collaboration avec les Régions de la Colombie-Britannique et des Prairies, des mesures visant la prévention du crime chez les autochtones. Les trois Régions ont consulté la police, des organismes gouvernementaux et des groupes autochtones afin de déterminer quelles approches devraient être adoptées dans les collectivités autochtones. Après avoir rédigé des rapports sur les consultations, on a planifié un atelier sur la prévention du crime chez les autochtones de l'Ouest canadien.

On a entrepris à Montréal une description scientifique et une évaluation du projet communautaire de prévention du crime de la police de la CUM afin d'aider cette dernière à pousser plus loin ses initiatives de services de police communautaires.

Au Nouveau-Brunswick, on a procédé, en collaboration avec la Commission de police de la province, à la planification et à la mise en oeuvre de stratégies de prévention du crime à l'échelle de la province.

À l'Île-du-Prince-Édouard, les stratégies de prévention du crime ont fait appel à des organismes de la jeunesse et ont porté sur la prévention de la conduite en état d'ivresse et de la violence au sein de la famille.

Participation des collectivités à la justice pénale

En Colombie-Britannique, un répertoire des personnes-ressources et des organismes qui fournissent des services aux jeunes contrevenants a été préparé à l'intention de la police municipale, de la GRC, des services correctionnels et d'organismes communautaires comme la *Downtown Eastside Residents Association.*

On a entrepris une étude en collaboration avec le Service de police de Vancouver afin de rassembler de l'information sur le problème des bandes de jeunes Asiatiques. On a préparé un historique de la collectivité, qui décrit sa composition ethnique et les relations entre les groupes, les organismes et la police. Un profil du jeune voyou en puissance a également été établi. Cette étude sert à planifier des mesures préventives appropriées.

La principale activité organisée pour la Semaine nationale de la prévention du crime en Colombie-Britannique a été un atelier sur les toxicomanies. Des représentants de collectivités et d'organismes de la Colombie-Britannique et du Yukon ont mis en commun de l'information concernant la portée du problème et les méthodes à employer pour réduire la consommation de substances intoxicantes, surtout chez les jeunes.

Solutions de rechange

Le projet *Working Together* mis sur pied au Manitoba avait pour but d'inciter les collectivités partout dans la province à intervenir dans le système de justice pour la jeunesse. Le projet favorise l'expansion des comités de justice communautaires, l'information du public, l'établissement de programmes répondant à des besoins spéciaux, les solutions de rechange et les activités de prévention du crime.

Comme solution de rechange au règlement des litiges en cours pénales ou civiles, le *Mennonite Central Committee* dirige à Saskatoon, à l'intention des infracteurs adultes, un programme de services de médiation qu'il a lui-même conçu.

Autochtones

Un service de probation dirigé par des autochtones gère des programmes de probation et de prévention du crime adaptés à la culture autochtone à l'intention des jeunes dans sept réserves relevant du conseil tribal Dakota-Ojibway.

Une étude portant sur les jeunes contrevenants dans les réserves des Gens-du-Sang et des Péganes devait aider à établir la proportion des jeunes autochtones de ces collectivités qui ont des démêlés avec la justice et à concevoir des programmes susceptibles de servir de mesures de rechange. Ces programmes respectaient les valeurs communautaires, les coutumes, la philosophie de la bande et la *Loi sur les jeunes contrevenants* en Alberta.

Une centaine de représentants de services de police, de ministères gouvernementaux et d'organismes sociaux se sont réunis pour étudier un rapport préparé par le Centre d'accueil des autochtones de Montréal et portant sur les besoins des femmes autochtones ayant des démêlés avec la justice. Le rapport et la conférence ont permis de mieux comprendre les difficultés que vivent les femmes autochtones aux prises avec la justice et d'organiser des services appropriés.

Jeunesse

En Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, on a appuyé l'introduction et l'évaluation préliminaire de programmes communautaires à l'intention des jeunes contrevenants des deux provinces.

Le ministère de la Justice de l'Île-du-Prince-Édouard a entrepris la planification et la mise en oeuvre de programmes communautaires innovateurs pour les jeunes contrevenants en probation. Ce ministère a en outre reçu de l'aide pour élaborer les évaluations interministérielles et multidisciplinaires prescrites par la cour et touchant les jeunes contrevenants.

Services d'aide aux victimes

Pour sensibiliser les groupes de spécialistes et le public à la prévention de la violence dans la famille et au problème des enfants maltraités, la Région de l'Atlantique a entrepris des projets de recherche, tenu des ateliers et commencé à former des personnes-ressources. À l'Île-du-Prince-Édouard, un programme d'aide aux victimes à l'échelle de la province a été évalué.

Le projet *Northwestern Alberta Family Violence* a été amorcé. Il s'agissait d'amener trois collectivités à déterminer comment divers organismes réagissent aux cas de violence familiale. Le projet se terminera en 1988.

Plaidoyer-victimes, association de particuliers et d'organismes au Québec qui défendent les droits des victimes d'actes criminels et favorisent des services d'aide à leur intention, a élaboré un guide qui sert à former les praticiens du domaine de la justice pénale et des services sociaux. Le guide fournit des renseignements précieux sur les besoins et les problèmes des victimes tout au long de leur expérience.

Groupe des communications

Le Groupe des communications a pour vocation d'expliquer le rôle, les objectifs et les activités du Ministère aux gens du système de justice pénale et au public, ainsi que de satisfaire aux besoins du Solliciteur général et du Secrétariat en information et en communications.

Le Groupe est responsable d'un programme qui englobe tout un éventail d'activités dans le domaine des communications, allant de la planification générale et du suivi des questions controversées à la publication et aux relations avec les médias.

Faits saillants de 1986-1987

En 1986-1987, le Groupe a réalisé plus de 52 publications et documents d'information spécialisés. Il a de plus offert son appui au Ministère pendant la Semaine nationale de la prévention du crime, en produisant et en imprimant des affiches, brochures et autres documents et en aidant à la diffusion de ce matériel.

Comme par le passé, le Groupe publie *Liaison*, un journal mensuel qui compte plus de 11 000 abonnés.

Dans le cadre de ses efforts constants pour appuyer le Solliciteur général et le Secrétariat, le Groupe produit des rapports de suivi de questions controversées dans les médias et des analyses, de même que des coupures de quotidiens. Il est chargé de la planification des communications en ce qui concerne des sujets d'intérêt pour le Ministère.

Au cours de 1986-1987, la Section des expositions et de l'audio-visuel du Groupe a exposé dans quelque 60 centres au pays. Elle a produit une série de messages d'intérêt public qui ont été télévisés pendant la Semaine nationale de la prévention du crime et qui ont mérité un prix d'excellence.

La Section a travaillé, en collaboration avec un organisme non gouvernemental, à la production d'un vidéo sur l'exploitation sexuelle des enfants. Elle a aussi prêté son concours à la distribution d'une série de vidéos sur les foyers de transition.

Division des services de gestion et des systèmes

La Division des services de gestion et des systèmes crée des systèmes de gestion manuels et automatisés et fournit un soutien sur le plan de la direction et de la gestion en faisant de la planification opérationnelle, en appliquant des systèmes d'information, en administrant et en surveillant des projets de recherche et de développement, en gérant des programmes de création d'emploi et de financement de soutien, et en offrant des services de soutien administratif.

Les services et les systèmes fournis permettent à la Direction de s'acquitter de ses responsabilités à l'échelle du Ministère en matière de recherche et de développement dans le domaine de la justice pénale; ils assurent la productivité et l'efficacité des opérations et de l'échange de renseignements au sein de la Direction; et ils permettent de coordonner les relations entre la Direction, les organismes centraux du gouvernement et la Direction de l'administration du Secrétariat.

Faits saillants de 1986-1987

En 1986-1987, les Services de gestion ont administré, au moyen de contrats, de contributions et de subventions, plus de 500 projets de recherche ou de développement, nouveaux ou déjà en cours, évalués à environ dix millions de dollars. Ils ont également géré un système de projets de recherche et de développement comportant au-delà de 2 500 projets, toujours en marche ou maintenant terminés, représentant une valeur approximative de 60 millions de dollars.

Des plans pluriannuels et des mesures d'urgence ont été établis pour que la Direction puisse faire face aux besoins complexes découlant des restrictions imposées par le gouvernement, de la charge de travail et des nouvelles priorités. Les gains de productivité constituaient un élément clé de ces plans.

La Division a continué à perfectionner son système de gestion automatisé des projets afin qu'il réponde mieux aux besoins d'information des gestionnaires. Un répertoire des entrepreneurs a été ajouté au système pour aider les gestionnaires à se conformer au principe de la concurrence régissant l'adjudication des contrats et rendre la Direction plus apte à trouver et à acquérir les compétences nécessaires en recherche et développement.

Groupe de la planification et du développement

Le Groupe de la planification et du développement a été mis sur pied en juin 1986 pour canaliser la planification stratégique et l'élaboration de programmes au Secrétariat du Ministère. Le Groupe s'emploie à cerner les tendances et les préoccupations naissantes, ainsi que les besoins du Ministère, en matière de programmes et il coordonne la planification stratégique de la Direction des programmes. Il se charge également de planifier, de mettre en oeuvre et de contrôler des programmes et des projets pilotes pour appuyer les initiatives que le Ministère poursuit ou amorce, et il s'occupe de l'élaboration et de la mise en application des politiques relatives aux programmes de financement de soutien des organismes de bénévolat.

1. Prévention du crime

Le programme d'action communautaire de la police de Calgary est un bon exemple des projets expérimentaux appuyés par le Groupe de la planification et du développement. Dans le cadre de ce projet, la police et la collectivité travaillent ensemble pour établir des activités de prévention du crime correspondant aux problèmes recensés dans les différents quartiers.

Le Groupe encourage aussi l'amélioration des mécanismes de coordination entre la police et les autres services sociaux et organismes de santé. À l'Île-du-Prince-Édouard, un programme réalisé à l'échelle de la province en collaboration avec le ministère de la Justice vise les questions relatives aux jeunes, la conduite en état d'ivresse et la violence au sein de la famille. Le projet dépend de l'établissement de rapports étroits entre la police et les organismes communautaires afin que les solutions élaborées soient liées d'aussi près que possible à la source du problème.

La Semaine nationale de la prévention du crime, du 2 au 8 novembre

1986, a été soulignée partout au Canada. La police, les gens d'affaires, les écoles, les groupes communautaires et les gouvernements ont organisé un large éventail d'activités destinées à favoriser la collaboration entre la police et la collectivité pour prévenir le crime. Le Ministère a participé à ces efforts en fournissant des conseils et de l'aide aux groupes locaux, provinciaux et territoriaux, et en distribuant des documents de promotion et de l'information sur la prévention du crime. Encore une fois, le fait saillant de la Semaine a été la remise des Prix du Solliciteur général pour la prévention du crime à des particuliers et à des organismes qui, dans toutes les provinces et les territoires, ont contribué d'une façon remarquable à la prévention du crime au sein de leur collectivité.

2. *Enfants disparus*

L'initiative concernant les enfants portés disparus a été lancée par le Solliciteur général en décembre 1985 et, par la suite, le Groupe de la planification et du développement s'est vu confier la mise en oeuvre de certains aspects du programme et la coordination globale de l'initiative.

On compte parmi les activités entreprises l'organisation, en avril 1986, d'un Colloque national sur les enfants disparus, où l'on a étudié le problème et la possibilité de mettre en oeuvre des mécanismes d'intervention plus efficaces. Une affiche intitulée «L'Enfance» a été produite afin de sensibiliser davantage le grand public à la question et pour témoigner de l'appui que le Ministère offre aux organismes bénévoles qui oeuvrent dans le domaine.

Le Groupe a aussi travaillé en étroite collaboration avec divers organismes, notamment avec la Division de la recherche du Ministère, afin d'élaborer un projet de recherche portant sur quatre régions urbaines, avec la GRC, pour mettre sur pied le Bureau d'enregistrement des enfants disparus, et avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux et le *U.S. National Centre for Missing and Exploited Children*, afin d'accroître la collaboration à l'échelle internationale.

3. *Victimes*

Le Ministère, par l'intermédiaire du Groupe de la planification et du développement, a appuyé l'élaboration de modèles innovateurs pour la prestation, au pays, de services aux victimes. Ces modèles de prestation sont réalisés principalement par la police, par la collectivité, ou par les deux. D'autres projets spéciaux ont visé les problèmes associés aux femmes battues, aux enfants maltraités et aux agressions sexuelles.

En outre, le Groupe a prêté son appui à un certain nombre d'ateliers nationaux, provinciaux et régionaux destinés à favoriser l'élaboration d'unités de services aux victimes, le partage d'information et la diffusion de documents de formation.

L'accent a été mis en particulier sur la préparation de documents pour la formation des policiers et sur la conception de modèles de services destinés aux enfants, aux personnes âgées et aux victimes résidant dans des régions rurales.

4. *Autochtones*

En 1986-1987, les activités du Groupe de planification et de développement visant les autochtones ont servi principalement à inciter ces derniers à participer, à l'échelon communautaire et régional, à la recherche de solutions appropriées dans le domaine des services policiers, des services correctionnels et de la mise en liberté.

Le Groupe a continué d'appuyer un éventail de projets expérimentaux et de démonstration réalisés à l'échelon communautaire, notamment celui des services de probation pour les bandes Dakota-Ojibway, dans le sud du Manitoba, le projet d'aide postcarcérale et de prévention *Warriors in Prison*, en Ontario, et le projet de défense des intérêts des enfants entrepris avec le ministère de la Justice, à Winnipeg.

Pour que les collectivités autochtones soient plus en mesure d'élaborer des programmes de services policiers et correctionnels appropriés, le Groupe a publié et distribué à leur intention un guide portant sur les activités de prévention du crime. En outre, un répertoire des organismes susceptibles de financer des programmes de justice pénale pour les autochtones a été préparé et largement diffusé.

Les organismes et les collectivités autochtones à l'échelon local et régional ont bénéficié de services de consultation et d'aide concernant diverses questions liées aux services policiers et correctionnels. Le Groupe a continué de consulter les administrations provinciales au sujet d'activités précises et de questions générales relatives aux services policiers et correctionnels pour les autochtones.

5. *Les femmes ayant des démêlés avec la justice*

Pendant l'année, le Ministère a continué d'encourager l'élaboration de programmes et de services à l'intention des femmes ayant ou risquant d'avoir des démêlés avec la justice. Il a appuyé diverses activités entreprises par des groupes et des organismes communautaires partout au pays et visant notamment: l'emploi et l'acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne, les services de counseling pour les auteures de vols à l'étalage, la mise sur pied de groupes d'entraide, l'aide aux prostituées qui veulent changer d'habitudes de vie et la prestation de services d'aide et d'aiguillage. Un certain nombre d'activités ont également été conçues en vue du partage de renseignements sur les besoins des femmes ayant des démêlés avec la justice et sur les programmes nécessaires pour répondre à ces besoins. Le but de ces activités est de favoriser l'établissement de nouveaux services, surtout pour les femmes autochtones et celles qui vivent dans des collectivités éloignées.

L'année a été marquée par la Conférence nationale sur les femmes ayant des démêlés avec la justice,

tenue à Winnipeg du 19 au 21 juin 1986. Cette conférence a réuni des représentants de groupes communautaires, de clubs philanthropiques et de services gouvernementaux, qui ont pu faire part de leurs expériences et de leurs connaissances concernant la nature des problèmes auxquels font face les infractrices reconnues et éventuelles, et qui ont discuté des solutions possibles.

Dans le cadre de l'initiative, on a continué de renforcer les réseaux susceptibles de mener à l'établissement de fondements pour des programmes utiles et durables.

6. *Organismes nationaux de bénévolat*

Au cours de 1986-1987, le Comité consultatif du Ministère et des organismes nationaux de bénévolat a exécuté deux tâches. Il a établi et adopté la version finale des critères d'admissibilité aux subventions et aux contributions de soutien. Il a aussi mis au point les critères servant à l'évaluation des demandes de financement selon leur mérite. Le Comité a convenu d'un processus d'examen des organismes jouissant d'une subvention et qui, en 1987-1988, en seront à la cinquième année du cycle des subventions.

À l'automne de 1986, le Comité a entrepris l'élaboration d'un cadre stratégique régissant les rapports entre le Ministère et les organismes de bénévolat. Le Secrétariat et les organismes du Ministère ont donc examiné leurs rapports actuels avec le secteur du bénévolat en les ventilant selon quatre grandes rubriques: consultations officielles, consultations non officielles, mise en commun de connaissances et d'expériences, et financement. Les résultats de cet examen ont révélé qu'il y avait des rapports soutenus entre le Ministère et les organismes de bénévolat dans chacun des domaines étudiés. Les résultats devraient être publiés dans un document de travail à l'automne 1987.

Direction de l'administration

La Direction de l'administration, qui comprend la Division des ressources humaines et la Division des finances et de l'administration, est chargée de l'ensemble des politiques, des systèmes et des services en matière de finances, de personnel et d'administration au sein du Secrétariat du Ministère. Elle fournit des conseils et des services spécialisés, propose des solutions aux problèmes naissants, interprète les politiques et diffuse de l'information pour la gestion, notamment des rapports périodiques et opportuns sur l'utilisation des ressources.

Initiatives et faits saillants

En 1986-1987, le personnel de la Division a participé à la mise sur pied d'un comité d'hygiène et de sécurité professionnelles pour les composantes du ministère du Solliciteur général situées dans l'immeuble Sir Wilfrid Laurier, conformément aux exigences de la partie IV du Code canadien du travail.

Les gestionnaires du Secrétariat ont reçu la formation nécessaire à une participation accrue au travail des comités de classification.

On a poursuivi les efforts pour informatiser les activités relatives aux ressources humaines. Le système automatisé de rapports sur les congés, mis en place l'année dernière, a été amélioré, et l'on a étudié la possibilité de mettre en oeuvre le système de traitement en direct de la paye offert par le ministère des Approvisionnements et Services.

On a élaboré un certain nombre de politiques en matière de personnel touchant des questions importantes dans le domaine des ressources humaines, par exemple la formation et le perfectionnement, les langues officielles, le harcèlement, les congés.

La Division des finances et de l'administration a aussi mené à bien plusieurs projets:

- la structure des codes financiers a été modifiée, entraînant une réduction du bloc de codage;
- comme c'est le cas dans les autres ministères du gouvernement, les services de comptabilité doivent effectuer les paiements à la date d'exigibilité;
- un projet d'informatisation du système de contrôle des stocks a été mis sur pied;
- un inventaire des logiciels et de l'équipement de traitement électronique des données a été effectué;
- une étude a été entreprise en vue du choix du logiciel convenant à l'informatisation du système de gestion des dossiers;
- des systèmes financiers et administratifs ont été établis pour le Comité externe d'examen de la GRC.

Bureau des systèmes intégrés

Le Bureau des systèmes intégrés se compose de deux petites divisions relevant d'un directeur général, à savoir la Division de la planification et du contrôle, chargée de la planification et des contrôles opérationnels, et la Division du contrôle de gestion, responsable de la vérification, de l'évaluation de programmes et des autres formes de contrôle de gestion.

Division de la planification et du contrôle

Durant l'année, les activités de planification ont porté principalement sur l'exécution des recommandations du groupe de travail Nielsen concernant le transfert de programmes au ministère de la Justice, sur la mise en oeuvre de deux nouveaux mécanismes d'examen (le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC) ainsi que sur la restructuration d'éléments de planification opérationnelle.

On a révisé en profondeur le Guide de la planification générale et apporté d'importantes améliorations au système de prévision de trésorerie. Un examen approfondi des besoins en ressources a donné lieu à une redistribution complète des ressources du programme, le 1er avril 1987.

Division du contrôle de gestion

La Division a terminé l'évaluation du programme relatif aux femmes ayant des démêlés avec la justice, qui donnera lieu à un examen durant l'année financière 1987-1988. Le programme des jeunes contrevenants ayant été transféré au ministère de la Justice, les résultats d'une étude concernant sa structure ont été transmis à ce ministère. On a également achevé l'examen des méthodes de planification du Secrétariat et terminé la seconde étape de la vérification du programme de restrictions budgétaires de l'exercice précédent.

En outre, le personnel de la Division a participé à l'évaluation des dispositions législatives portant sur le maintien en détention, évaluation dirigée conjointement par le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles, et a fourni aide et conseils pour la vérification des contributions de la Direction ainsi que pour la planification de l'évaluation de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, dont la responsabilité a ultérieurement été confiée au ministère de la Justice.

Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité

La *Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité*, entrée en vigueur le 16 juillet 1984, prévoit deux mécanismes de surveillance: l'Inspecteur général et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Le Comité de surveillance, qui est composé de cinq membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada, a pour principale fonction de surveiller le rendement du Service. Il s'agit d'une surveillance indépendante, et le Comité de surveillance doit présenter un rapport annuel au Solliciteur général qui, à son tour, dépose le rapport devant la Chambre des communes et le Sénat.

L'Inspecteur général est nommé par le gouverneur en conseil. La Loi porte qu'il est comptable au Sous-solliciteur général. Il est tenu de remettre directement au Solliciteur général un certificat visant l'observation par le Service des règles générales en matière opérationnelle. Il est indépendant du Service du renseignement de sécurité, mais ses fonctions le rattachent au ministère du Solliciteur général. Il conseille le gouvernement tandis que le Comité de surveillance rend compte au Parlement.

L'Inspecteur général doit, aux termes de la Loi, assumer les quatre fonctions suivantes:

a) suivre l'observation par le Service de ses règles générales en matière opérationnelle;

b) surveiller les activités opérationnelles du Service;

c) présenter au Solliciteur général un certificat annuel

   (i) dans lequel il indique s'il juge acceptable le rapport annuel sur les activités opérationnelles du Service que le Directeur présente au Ministre et

   (ii) dans lequel il fait état des cas où, selon lui, le Service a, lors de ses activités opérationnelles pendant la période considérée,

      1. accompli des actes qui n'ont pas été autorisés en vertu de la Loi ou ont contrevenu aux instructions données par le Ministre, ou

      2. exercé ses pouvoirs d'une façon abusive ou inutile;

d) faire des recherches sur certaines activités du Service à la demande du Comité de surveillance.

L'Inspecteur général a été nommé le 1er avril 1985 et a présenté depuis deux certificats au Solliciteur général, soit le 30 septembre 1985 et le 15 avril 1986. Un troisième certificat portant sur le rapport annuel du directeur du SCRS pour 1986 et les opérations du Service pendant cette même année devait être terminé à la mi-avril 1987.

Les activités de l'Inspecteur général en matière de préparation de certificats, de contrôle et d'examen ont été moins poussées au cours des exercices précédents qu'en 1986-1987 à cause d'un personnel restreint. Au printemps de 1986, l'affectation d'un effectif permanent ayant été approuvée, l'Inspecteur général a pu entreprendre un programme intensif de recrutement et d'orientation. Dès le début de 1987, son bureau fonctionnait à plein régime avec un personnel de 12 employés dont 8 engagés au cours de l'année précédente.

Ces employés, avocats, agents d'application de la loi et fonctionnaires, apportent à l'exercice de leurs fonctions les différentes perspectives et compétences acquises au cours de leurs cheminements professionnels respectifs. L'Inspecteur général estime que le troisième certificat et les autres projets entrepris en 1986-1987, y compris les examens dirigés par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, refléteront l'apport de ces ressources accrues et d'une approche pluridisciplinaire.

Annexe A

Ministère du Solliciteur général

Autorité

Le Ministère a été établi en vertu de la *Loi sur le ministère du Solliciteur général, 1966.*

Organisation (Éléments du Ministère)

Le Ministère est structuré comme suit:

Unité organisationnelle	Programme	Crédit
Secrétariat du Ministère et Enquêteur correctionnel	Administration du Ministère	1 5 (Paiements de transfert)
Service canadien du renseignement de sécurité	Service canadien du renseignement de sécurité	10
Service correctionnel du Canada	Services correctionnels	15 20 (Capital)
Commission nationale des libérations conditionnelles	Commission nationale des libérations conditionnelles	25
Gendarmerie royale du Canada	Application de la loi	30 35 (Capital)

Programmes

Aux fins de la *Loi portant affectation de crédits*, le Ministère est chargé de l'administration des programmes décrits ci-dessous, ainsi que des activités connexes de chacun.

Programme d'administration du Ministère (Secrétariat)

- Administration

Objectif: Établir les principes généraux des programmes du Ministère.

Service canadien du renseignement de sécurité

- Service canadien du renseignement de sécurité

Objectif: Fournir des renseignements de sécurité au Gouvernement du Canada

Programme des services correctionnels (Service correctionnel du Canada)

- Planification et gestion
- Garde des détenus

- Formation générale et professionnelle et Emploi des détenus
- Gestion des cas
- Services de santé
- Services techniques
- Administration

Objectif: Exécuter les peines imposées par les tribunaux et préparer les détenus à réintégrer la société en tant que citoyens utiles.

Programme de la Commission nationale des libérations conditionnelles (Commission nationale des libérations conditionnelles)

- Opérations de la Commission nationale des libérations conditionnelles

Objectif: Exercer les pouvoirs que confèrent les lois et les règlements en ce qui concerne l'octroi et le contrôle de la mise en liberté sous condition des personnes purgeant des peines d'emprisonnement et présenter des recommandations en vue de l'octroi de pardons et de l'exercice de la Prérogative royale de clémence.

Programme d'application de la loi (Gendarmerie royale du Canada)

- Application des lois et des décrets fédéraux
- Services nationaux de police
- Services de police à contrat
- Administration

Objectif: Faire respecter les lois, prévenir le crime et maintenir la paix, l'ordre et la sécurité.

Les tableaux suivants montrent le nombre d'années-personnes utilisées et l'importance des ressources financières engagées par le Ministère de 1982-1983 à 1986-1987.

Résumé des années-personnes

Utilisation

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Secrétariat du Ministère	282	291	308	333	316
Service correctionnel du Canada	9 995	10 278	10 727	10 851	10 548
Commission nationale des libérations conditionnelles	290	298	312	318	310
Gendarmerie royale du Canada	21 031	20 990	20 986	19 046	19 345
	31 598	31 857	32 333	30 548	30 519

Résumé financier
Budget — Dépenses
(en milliers de dollars)

	Crédit	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Secrétariat du Ministère	1*	21 456	28 149	40 271	24 544	25 112
	5	–	–	–	95 294	115 302
		21 456	28 149	40 271	119 838	140 414
Service canadien du renseignement de sécurité	10*				115 891	132 256
Service correctionnel du Canada	15*	489 639	537 244	607 425	595 714	657 484
	20 (Capital)	66 188	114 675	132 464	133 975	101 599
		555 827	651 919	739 889	729 689	759 083
Commission nationale des libérations conditionnelles	25*	12 335	13 805	13 973	14 784	15 925
Gendarmerie royale du Canada	30*	999 989	1 069 028	1 132 982	1 100 347	1 199 262
	35(Capital)	78 121	73 816	90 901	76 563	92 647
		1 078 110	1 142 844	1 223 883	1 176 910	1 291 909
	Moins les produits et recettes à valoir sur le crédit	349 059	341 107	388 006	382 424	457 291
		729 051	801 737	835 877	794 486	834 618
		1 318 669	1 495 610	1 630 010	1 774 688	1 882 296

* Y compris le crédit prévu par la loi.
Nota : Avant 1985-1986, les chiffres concernant le Service canadien du renseignement de sécurité étaient inclus dans les dépenses de la GRC.

Annexe B

Secrétariat du Ministère

Le tableau suivant montre le nombre d'années-personnes utilisées et les ressources financières engagées par le Secrétariat du Ministère de 1982-1983 à 1986-1987.

Résumé des années-personnes et résumé financier

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Années-personnes	282	291	308	333	316
Dépenses budgétaires (en milliers de dollars)	21 456	28 149	40 271	119 838	140 414

Ressources utilisées en 1986-1987, selon l'organisation

	Utilisation des années-personnes	Dépenses budgétaires (en milliers de dollars)
Sous-solliciteur général		
Premier sous-solliciteur général adjoint, Police et Sécurité	45,0	2 832
Sous-solliciteur général adjoint, Politiques	57,5	113 498
Sous-solliciteur général adjoint, Programmes	102,0	16 588
Directeur général, Administration	40,0	3 318
Direction supérieure * et organismes d'examen	67,5	4 178
	316,0	140 414

* Comprend les cabinets du Solliciteur général et du Sous-solliciteur général.

Secrétariat du Ministère

Dépenses par article (en milliers de dollars)

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Personnel					
Salaires et traitements	9 574	10 634	11 738	13 117	13 974
Autre personnel	1 338	1 382	1 437	2 028	2 006
	10 912	12 016	13 175	15 145	15 980
Biens et services					
Transports et communications	1 079	1 293	1 681	1 771	1 668
Information	403	598	575	634	854
Services professionnels et spécialisés	3 874	4 090	5 009	5 026	4 717
Location	337	323	359	396	377
Réparation et entretien	281	124	174	170	214
Services d'utilité publique, matériaux et approvisionnements	670	692	919	733	531
Subventions et contributions	3 508	8 676	17 322	95 294	115 302
Toutes autres dépenses	1	1	2	4	35
Exploitation	10 153	15 797	26 041	104 028	139 678
Capital	391	336	1 055	665	736
	21 456	28 149	40 271	119 838	140 414

Secrétariat du Ministère

Détail des subventions et contributions (en milliers de dollars)

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Subventions					
Association canadienne des chefs de police	50	50	50	50	49
Société canadienne pour la prévention du crime	125	125	125	125	122
Société John Howard	50	50	50	50	50
Organismes autorisés d'assistance postpénale	–	1 339	1 643	1 820	1 738
Loi sur les jeunes contrevenants	–	–	12 500	12 500	–
Total des subventions	225	1 564	14 368	14 545	2 004
Contributions					
Paiement aux provinces, aux territoires et à des organismes publics et privés à l'appui d'activités complémentaires à celles du ministère du Solliciteur général	1 876	1 874	1 896	1 760	2 242
Emploi d'été des étudiants et emploi des jeunes	1 407	1 716	–	–	–
Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS)	–	3 522	324	–	–
Contributions aux provinces et territoires, versées pour aider à l'élaboration de programmes et de systèmes d'information et de tenue des dossiers liés à la mise en oeuvre de la *Loi sur les jeunes contrevenants*	–	–	623	1 683	2 239

Détail des subventions et contributions (en milliers de dollars)

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Contributions					
Contributions versées aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants* concernant le partage de frais avec les provinces et territoires	–	–	–	77 089	108 598
Financement de base — Organisations nationales de bénévolat	–	–	111	217	219
Total des contributions	3 283	7 112	2 954	80 749	113 298
Total des subventions et des contributions	3 508	8 676	17 322	95 294	115 302

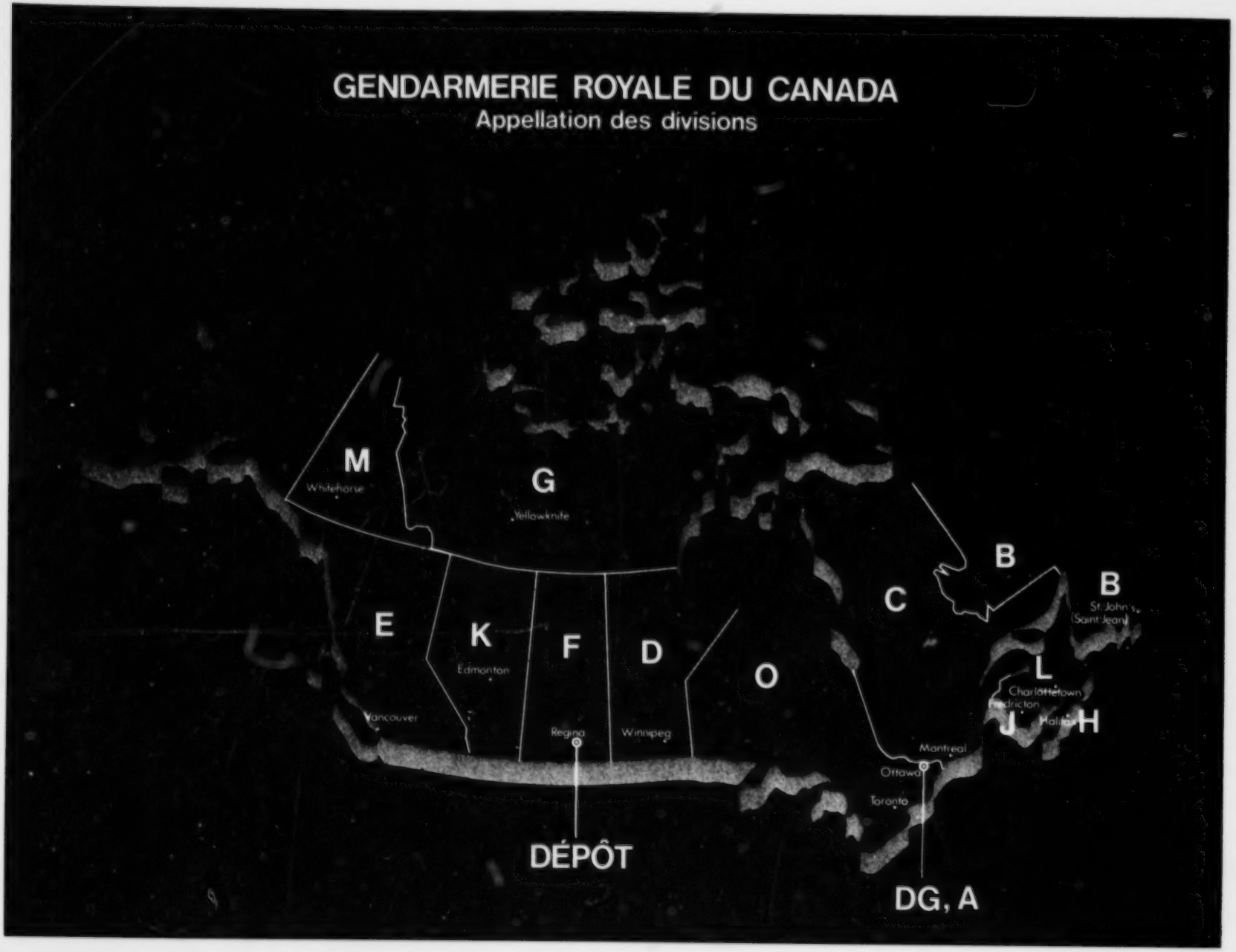
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
Appellation des divisions
M
Whitehorse
G
Yellowknife
B
B
St. John's
Saint-Jean
C
E
K
Edmonton
F
D
O
L
Charlottetown
Fredricton
J
H
Vancouver
Regina
Winnipeg
Montreal
Ottawa
Toronto
DÉPÔT
DG, A

La Gendarmerie royale du Canada

Attributions

La Gendarmerie royale du Canada est chargée de l'application des lois canadiennes, de la prévention du crime et du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité.

En vertu de ce mandat, la GRC s'occupe:

(i) de prévenir et de détecter les infractions aux lois fédérales, et de faire enquête sur celles-ci,

(ii) de maintenir l'ordre, ainsi que de prévenir et de détecter les crimes dans les provinces, les municipalités et les territoires contractants,

(iii) de faire enquête sur les infractions touchant la sécurité nationale,

(iv) d'améliorer les relations socio-policières,

(v) d'assurer des services d'enquête et de protection aux autres ministères et organismes fédéraux,

(vi) d'aider, sur demande, tous les organismes canadiens chargés de l'application de la loi en assurant une formation policière spécialisée, ainsi que des services de laboratoire judiciaire, d'identification et de traitement électronique des données.

Organisation

L'organisation juridique de la Gendarmerie est fondée sur la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. La responsabilité de satisfaire aux exigences de cette loi incombe au Commissaire, qui est investi de l'autorité nécessaire et qui, sous la direction du Solliciteur général, est assisté des sous-commissaires et des commandants divisionnaires.

Du point de vue géographique, la Gendarmerie royale du Canada comptait, en 1986-1987, 15 divisions réparties en 50 sous-divisions et 701 détachements. Toutes les divisions s'occupent de la répression du crime, à l'exception de la Division «Dépôt» qui abrite l'école de la Gendarmerie royale du Canada.

Structure des activités

Les ressources sont allouées et les objectifs réalisés dans le cadre des quatre activités suivantes :

(i) l'application des lois et décrets fédéraux,

(ii) les services de police à contrat,

(iii) les services canadiens de police,

(iv) les services administratifs.

C'est au Commissaire qu'incombe la responsabilité de ces activités. Il bénéficie des conseils en matière de politiques et de l'appui fonctionnel de quatre sous-commissaires et de l'administrateur supérieur des Affaires financières. L'application des lois et décrets fédéraux est dirigée par le sous-commissaire à la Police criminelle et le sous-commissaire à la Police de protection. Les services de police à contrat sont confiés aux commandants des divisions opérationnelles et dirigés par le sous-commissaire à la Police criminelle. Les services canadiens de police relèvent du sous-commissaire aux Services judiciaires. Enfin, le sous-commissaire à l'Administration générale et l'administrateur supérieur des Affaires financières s'occupent respectivement de l'administration et des finances.

Les commandants divisionnaires relèvent du Commissaire et doivent rendre compte des ressources utilisées et des résultats obtenus dans leur région. Les commandants des divisions qui assurent des services de police à contrat dans une province ou un territoire doivent également prendre l'avis du solliciteur ou du procureur général ou encore, du Ministre de la justice de la province ou du territoire, sur des questions telles que la planification des ressources, les politiques générales touchant l'application de la loi et la réalisation des objectifs prévus. Ils assurent aussi la liaison avec les fonctionnaires municipaux et régionaux.

Aperçu général de 1986-1987

Le Système de récupération des renseignements judiciaires (SRRJ) a pour objet la consignation informatisée des incidents. Lancé en 1982 dans le district continental sud de la Colombie-Britannique, on peut maintenant le consulter à toute heure du jour et de la nuit. Sa mise en oeuvre dans l'ensemble de la GRC sera terminée d'ici environ un an. Ce service s'adresse aussi à deux autres ministères fédéraux et à quatre services de police municipaux. En septembre 1987, on comptait 867 terminaux et 463 imprimantes reliés au système en direct, lequel renferme quelque 5,3 millions de dossiers. Il permet non seulement la gestion des données, mais aussi leur corrélation. De plus, on y a incorporé un index centralisé de tous les dossiers opérationnels de la GRC. Afin d'assurer la protection de ces renseignements, on a prévu plusieurs niveaux d'accès. Les utilisateurs autorisés peuvent quand même consulter le système en direct, où qu'ils soient au pays, et obtenir les informations dont ils ont besoin. Malgré les 150 000 consultations effectuées chaque jour, le temps de réponse est inférieur à deux secondes et le système est accessible au moins 99 % du temps.

La menace accrue à l'endroit des personnes jouissant d'une protection internationale a exigé des efforts considérables en matière de lutte antiterroriste. Cette lutte a continué d'accaparer des ressources importantes, non seulement pour enquêter sur les crimes terroristes, mais aussi pour assurer la sécurité des dignitaires canadiens et étrangers jouissant d'une protection internationale.

Le programme amélioré de répression relatif à la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* s'est poursuivi encore cette année. La priorité a été donnée au transfert illicite de la technologie vitale dans les pays du bloc de l'Est.

L'application de la *Loi sur l'immigration* a continué d'être axée sur les groupes et organismes impliqués dans l'entrée illégale d'immigrants au Canada et la production et l'utilisation de documents de voyage frauduleux.

Le Bureau national d'enregistrement des enfants disparus, qui relève du Centre d'information de la police canadienne, fonctionne depuis maintenant un an. Il a pour but de faciliter les enquêtes menées au Canada sur les cas d'enfants disparus.

Au cours de l'année, des membres de la Sous-direction de la prévention criminelle ont donné des conférences dans plusieurs villes du Canada et des États-Unis sur divers aspects de la prévention du crime. De plus, ils ont été invités par la Police royale de Malaisie à donner un exposé sur les agressions sexuelles et la violence conjugale. Ils ont aussi fait une présentation à Singapour sur la violence à l'endroit des femmes.

On a mis sur pied un Groupe spécial des interventions d'urgence dans le but de répondre aux situations de crise qui ne peuvent être résolues par les méthodes policières conventionnelles et qui exigent des connaissances spécialisées.

Au mois d'avril 1987, la GRC a tenu à Ottawa une Conférence internationale sur la lutte antidrogue regroupant les hauts dirigeants des services de répression français, américains, italiens et canadiens. Les participants ont pu traiter en profondeur des affaires internationales en cours, des principaux dossiers, des tendances du trafic et des problèmes nécessitant une collaboration entre les pays.

Ressources engagées — Programme d'application de la loi

Dépenses (en milliers de dollars)	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Crédit 30 (exploitation)	883 105	938 690	994 709	957 732	1 049 025
Crédit 35 (immobilisations)	78 121	73 816	90 901	76 564	92 647
Pensions	116 780	130 181	137 917	141 922	149 559
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	104	157	356	692	678
Total partiel	1 078 110	1 142 844	1 223 883	1 176 910	1 291 909
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	349 059	341 107	388 006	382 424	457 291
Total (net)	729 051	801 737	835 877	794 486	834 618

Nota : Les montants sont tirés des données des comptes publics. Le programme complet jusqu'en 1984-1985 inclusivement comprend les dépenses du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

Années-personnes					
Gendarmerie	20 484	20 396	20 328	18 497	19 088
Employés temporaires	503	504	566	549	257
Programme d'emploi d'été des jeunes	44	90	92	s/o	s/o
Total	21 031	20 990	20 986	19 046	19 345

SOURCE: SIG — Direction de l'organisation et du personnel

Application des lois et décrets fédéraux

L'application des lois et des décrets fédéraux comprend trois activités:

(i) prévenir et découvrir les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes pertinentes,

(ii) prévenir et découvrir les infractions à la sécurité nationale, et faire les enquêtes pertinentes,

(iii) offrir des services de protection et d'enquête aux autres ministères et organismes fédéraux.

Ressources engagées — Application des lois fédérales

Dépenses (en milliers de dollars)	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Exploitation	257 976	291 145	313 571	240 410	273 848
Immobilisations	7 277	7 370	29 875	12 400	18 630
Total partiel	265 253	298 515	343 446	252 810	292 478
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	25 446	28 105	29 609	28 983	35 858
Total (net)	239 807	270 410	313 837	223 827	256 620
Années-personnes	6 397	6 591	6 658	4 804	5 130

Nota : Ces chiffres ne tiennent pas compte des prestations de retraite, ni des années-personnes relatives aux employés temporaires et aux étudiants.
SOURCE: SIG — Direction de l'organisation et du personnel

Lois fédérales

Cette activité englobe la prévention et la détection des infractions aux lois fédérales et aux décrets, ainsi que les enquêtes pertinentes. Ces enquêtes spéciales portent notamment sur le crime organisé, le trafic de la drogue, les fraudes et les autres crimes graves, de même que sur les infractions aux lois régissant le transport international des personnes et des marchandises, telles que la *Loi sur l'immigration*, la *Loi sur les douanes* et la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*. On attache également beaucoup d'importance à la collecte et à la diffusion de renseignements criminels.

1. Lutte antidrogue

Le but du Programme antidrogue de la GRC est de poursuivre les principaux trafiquants de drogues et les criminels organisés qui font le trafic de la drogue, et de confisquer leurs profits. Le programme vise surtout, par ordre décroissant d'importance, l'héroïne, la cocaïne, les drogues chimiques et le cannabis.

a. Héroïne

Bien que l'on ait saisi moins d'héroïne par rapport à 1985, cette drogue a continué d'être très populaire au Canada. On pouvait facilement s'en procurer à Vancouver, Toronto et Montréal, soit à la dose ou en grande quantité. Ces trois villes sont restées les principaux points de distribution de cette drogue vers les autres régions du Canada. Son prix et sa pureté sont demeurés relativement stables tout au long de l'année. L'héroïne vendue au Canada en 1986 provenait surtout de l'Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest. Les trafiquants mexicains n'ont exporté au pays qu'une faible quantité de ce stupéfiant. Pour introduire leur marchandise au Canada, les contrebandiers ont surtout utilisé les lignes aériennes commerciales, le système postal, ainsi que la dissimulation dans des véhicules privés ou des cargaisons.

b. Cocaïne

Il y avait encore en 1986 un approvisionnement abondant de cocaïne dans l'ensemble du pays, mais on en trouve également de plus en plus dans les régions éloignées. Le prix de vente au détail dans les trois grands centres, soit Montréal, Toronto et Vancouver, variait de 100 $ à 150 $ le gramme, la pureté étant relativement grande. Les prix étaient un peu plus élevés dans les régions où l'approvisionnement était limité. La majeure partie de la cocaïne illicite introduite au Canada à partir de l'Amérique du Sud provenait de la Colombie, du Pérou, de la Bolivie et du Brésil. Elle était acheminée soit directement, soit en passant par les Antilles, le Mexique et divers États américains. Les lignes aériennes et les véhicules privés figurent parmi les moyens utilisés par les contrebandiers.

c. Drogues chimiques

Le LSD a été la drogue chimique la plus populaire au Canada en 1986.

On pouvait aisément s'en procurer un peu partout sous forme de buvards et de «microdots». La PCP et les méthamphétamines étaient aussi populaires et faciles à obtenir dans certaines régions du pays. Quant au MDA, aux amphétamines et à la psilocybine, les approvisionnements étaient limités et irréguliers. En particulier dans la province de Québec, on pouvait encore se procurer de la PCP à la dose ou en lot de plusieurs livres. Les bandes de motards ont joué un rôle prépondérant dans le financement, la fabrication et la distribution de la PCP et des méthamphétamines au Canada.

La psilocybine peut être obtenue dans plusieurs coins du pays, mais surtout dans les régions côtières et au Québec. On pratique de plus en plus, en particulier en Colombie-Britannique, la culture dans des conditions contrôlées. Ces conditions produisent d'importantes quantités de champignons psilocybes. Le détournement de produits pharmaceutiques constitue encore un grave problème de répression. Les produits les plus souvent détournés ont été le diazépam, le Talwin et le Ritalin. Ces deux derniers ont surtout été populaires dans les régions du Canada où l'approvisionnement en héroïne était limité. Les toxicomanes ont obtenu plusieurs autres produits pharmaceutiques au cours de l'année. L'utilisation d'ordonnances multiples ou falsifiées et les vols dans les pharmacies ont été les méthodes les plus souvent employées.

d. Cannabis

En 1986, les dérivés du cannabis (marihuana, haschich et haschich liquide) sont demeurés les drogues illicites les plus populaires et les plus abondantes au Canada. On pouvait facilement s'en procurer au gramme ou en lot de plusieurs kilos. Le haschich semble devenir peu à peu la drogue de choix chez les consommateurs de drogues canadiens.

La culture hydroponique de la marihuana a connu une certaine ampleur, surtout en Colombie-Britannique. La majeure partie de la marihuana importée au pays provenait de la Colombie, de la Jamaïque, de la Thaïlande, du Mexique et des États-Unis, alors que le haschich provenait principalement du Liban.

Le haschich liquide jamaïcain est demeuré la variété la plus populaire au Canada. Les contrebandiers ont fait preuve d'une imagination des plus fertiles pour introduire leur marchandise illicite au pays. On a ainsi intercepté des passeurs qui avaient dissimulé plusieurs grammes dans leurs cavités corporelles, et des navires ravitailleurs transportant plusieurs tonnes de drogue destinée à être acheminée ensuite par camion. On a en outre trouvé du haschich liquide dans des envois de meubles par cargo, des compartiments secrets d'automobiles, des boîtes de conserve et des sachets dissimulés sur le corps des passeurs.

2. Police économique

Bien que le public et le gouvernement accordent en général une grande attention aux crimes sensationnels, on ne doit pas oublier que les répercussions des infractions d'ordre économique peuvent s'avérer bien plus coûteuses, non seulement du point de vue économique, mais aussi à cause du climat de corruption qu'elles engendrent dans la société. Les conséquences de ces infractions se font sentir à plusieurs niveaux. Elles affectent les citoyens et les commerces qui sont victimes d'escrocs, le public qui en souffre indirectement en subissant une hausse du prix des biens et des services, les gens d'affaires honnêtes qui ne peuvent faire concurrence à ceux qui versent des pots-de-vin ou qui trichent, les gouvernements qui sont touchés par ces actes frauduleux, et les défavorisés dont les programmes d'aide sont anéantis et discrédités.

Les enquêtes de la Police économique portent principalement sur les infractions commerciales, les crimes contre le gouvernement du Canada, les infractions aux lois fédérales, la corruption des titulaires de charge publique, les fraudes en valeurs mobilières, les faillites frauduleuses et la contrefaçon.

En 1986, les membres de la Police économique ont enquêté sur 4 913 infractions entraînant des pertes de 550 millions de dollars. De ce montant, on a pu récupérer quelque 28 millions de dollars.

a. Application de la Loi sur la faillite

Les sections des délits commerciaux viennent en aide au surintendant des faillites lorsqu'il s'agit d'appliquer la loi. Elles répondent aux demandes officielles d'enquête émanant de son bureau et aux plaintes du public.

En 1986, le surintendant des faillites a renvoyé 321 dossiers aux sections des délits commerciaux. De ce nombre, 107 ont donné lieu à des poursuites.

b. Programme des infractions commerciales

Les enquêtes sur les infractions commerciales à l'échelle interprovinciale, nationale et internationale relèvent du Programme sur les infractions économiques.

Étant donné les progrès réalisés dans le domaine des communications et de la technologie et la facilité avec laquelle les criminels peuvent maintenant se déplacer, les enquêtes de nature économique deviennent de plus en plus longues et coûteuses.

En 1986, les sections des infractions commerciales ont répondu à un nombre accru de demandes d'enquêtes provenant des services de police étrangers.

c. Programme de contrefaçon

Au Canada, on contrefait toutes sortes de documents: des passeports, des certificats de naissance, des certificats de mariage, des cartes d'assurance sociale, des permis de conduire, et même des billets d'autobus et d'avion.

On se sert aussi de faux documents d'identification pour obtenir l'aide du gouvernement, des prêts personnels et des prestations d'assurance-chômage et pour exécuter divers stratagèmes frauduleux qui visent les gouvernements, les particuliers et les organismes constitués.

En 1986, le problème de la contrefaçon au Canada concernait surtout les devises américaines. On a saisi au total plus de 5 millions de dollars. Heureusement 92 % de ces billets ont pu être interceptés avant leur mise en circulation.

d. Programme des infractions informatiques

Les propriétaires de matériel informatique jouissent dorénavant d'une certaine protection juridique, car des modifications apportées récemment au *Code criminel* rendent maintenant illégale l'utilisation non autorisée d'ordinateurs et de données informatisées. La prolifération des techniques informatiques dans tous les aspects de la vie quotidienne créé des problèmes sans précédent dans le domaine de l'application de la loi, ce qui augmente considérablement la charge de travail de la GRC en matière d'enquête.

En 1986, les infractions reliées à l'informatique incluaient la contrefaçon et la distribution de logiciels et de circuits imprimés. La Police économique a reçu au cours de l'année un certain nombre de dossiers portant sur des criminels qui, à partir d'endroits éloignés, souvent à l'autre bout du globe, communiquaient par ordinateur avec des systèmes informatiques canadiens et se livraient à des actes illégaux.

e. Lois et programmes fédéraux

Les enquêtes de cette catégorie ont trait à des affaires dans lesquelles le gouvernement du Canada subit une perte financière à la suite d'une activité criminelle.

f. Projets spéciaux — Programme d'impôt

Selon les renseignements criminels, des personnalités du crime organisé accumulent d'énormes sommes d'argent et les déposent dans des comptes de banque et des coffrets de sécurité sous des noms d'emprunt. Certaines sommes sont investies dans des entreprises légitimes, alors que d'autres servent à financer des activités illégales.

Comme aucun impôt n'est payé sur ces sommes, la GRC et Revenu Canada — Impôt ont entrepris des enquêtes conjuguées visant à découvrir et à saisir l'argent non déclaré. En 1986, ces enquêtes conjointes ont permis d'imposer des amendes totalisant plus de 20 millions de dollars.

g. Répression des fraudes en matière de valeurs mobilières

Afin d'assurer le respect des normes d'intégrité et d'honnêteté, les personnes qui désirent vendre des valeurs et les compagnies qui veulent solliciter la participation financière du public doivent préalablement faire l'objet d'une vérification au fichier des casiers judiciaires par la GRC.

La Direction de la police économique, par l'intermédiaire du Centre d'information sur les fraudes en valeurs mobilières, offre des services à tous les organismes d'application de la loi et de réglementation qui s'occupent de valeurs mobilières.

h. Manipulations boursières

La manipulation du marché boursier et du marché à terme constitue une infraction à l'article 340 du *Code criminel*. Dans ce domaine d'activités criminelles, les opérations sont invariablement menées à l'échelle interprovinciale, nationale ou internationale. Les enquêtes sur ces infractions sont axées sur la manipulation illégale d'actions et la vente d'actions n'ayant aucune valeur.

Les marchés boursiers deviennent de plus en plus accessibles à l'échelle internationale grâce à l'informatisation et à l'avènement de la liaison par satellites. Les marchés étrangers sont maintenant reliés à près de 150 000 terminaux de change.

3. Douanes et accise

Les sections des douanes et de l'accise se concentrent sur les dossiers touchant la commercialisation. Les affaires les plus fréquentes ont trait à la contrebande de marchandises et à la pédopornographie.

4. Immigration et passeport

Dans ce domaine, les enquêtes portent principalement sur les organisations illégales impliquées dans la contrefaçon des documents de voyage et l'immigration illicite, de même que sur les services de conseillers en immigration sans scrupules.

Au cours de l'année, le nombre d'infractions à la *Loi sur l'immigration*, la *Loi sur la citoyenneté* et le Règlement sur les passeports a accusé une augmentation de plus de 23 %.

En plus de ses responsabilités courantes dans ce domaine, la Sous-direction des questions d'immigration et de passeport a dû mettre au point et administrer un programme de formation en identification des documents de voyage falsifiés. Avec l'aide des laboratoires judiciaires, la Sous-direction publie et diffuse à l'échelle internationale des renseignements touchant l'immigration. Des séances de formation sont aussi offertes aux employés du service de l'Immigration et au personnel des aéroports et lignes aériennes afin de les sensibiliser à l'identification des documents de voyage falsifiés. Déjà, cette sensibilisation a eu un effet bénéfique sur l'ensemble du programme de répression.

5. *Renseignements criminels nationaux*

a. Sécurité nationale

Grâce à un nombre accru de renseignements criminels et à davantage d'analyses, la Gendarmerie est plus en mesure de prévenir les infractions touchant la sécurité nationale et de faire enquête à leur sujet. En 1986, les membres ont notamment:

— poursuivi leur enquête sur l'écrasement du vol 182 d'Air India survenu le 23 juin 1985;

— enquêté sur l'explosion, le même jour, d'une valise provenant d'un appareil de CP Air qui venait d'atterrir à l'aéroport de Narita, au Japon;

— mené une enquête qui s'est soldée par l'arrestation et la condamnation de quatre terroristes qui avaient tenté d'assassiner, à Gold River (C.-B.), un représentant du gouvernement indien en visite au Canada;

— ont arrêté et fait condamner, à Montréal, deux terroristes qui avaient comploté en vue de placer une bombe à bord d'un avion en provenance de New York.

En plus de ces enquêtes importantes, plusieurs autres enquêtes policières ont été menées de front sur des crimes réels ou présumés touchant la sécurité nationale. Le programme de sécurité nationale de la GRC vise surtout à prévenir les actes criminels ou terroristes en recueillant des renseignements, ce qui nécessite une étroite collaboration et la coordination avec les organismes de répression étrangers.

Sur le plan national, la GRC collabore étroitement avec les autres services de police et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) en ce qui a trait au travail de prévention et aux enquêtes touchant la sécurité nationale. Afin d'assurer le maintien de cette collaboration et l'échange d'informations pertinentes entre la GRC et le SCRS, on a mis sur pied un programme d'échange d'agents de liaison. Cette liaison vise particulièrement les infractions connues ou présumées pouvant constituer une menace pour le Canada ou pour les personnes jouissant d'une protection internationale.

b. Sections des renseignements criminels

Réparties dans les principales villes du Canada, ces sections font appel aux renseignements stratégiques et tactiques pour lutter contre les groupes criminels bien intégrés.

Dans bien des cas, les renseignements ainsi obtenus sont rassemblés et diffusés aux services de répression concernés, qu'il s'agisse de la GRC ou d'un service de police provincial, régional ou municipal. Ces sections continuent de travailler en étroite collaboration avec les sections des renseignements criminels des divers corps policiers du Canada. Étant donné le caractère international des activités du crime organisé, cette collaboration vise aussi les services de répression étrangers.

c. Opérations policières conjuguées

L'expérience a démontré qu'au Canada, la meilleure façon de combattre le crime organisé, consiste à utiliser les efforts concertés de différents services de police. La GRC continue d'appuyer cette stratégie.

Les opérations policières conjuguées nécessitent la collaboration de divers corps de police qui mettent en commun leurs ressources, au niveau tant fédéral que régional, provincial et municipal. Cette technique permet de tirer le maximum du travail d'enquête et de répression et elle est essentielle à la lutte contre des organisations criminelles de plus en plus complexes et sophistiquées, et aussi contre les criminels en général.

d. Jeux illégaux

Les spécialistes de la GRC en matière de jeux sont répartis dans quatre grandes villes canadiennes. Ils partagent leur expertise avec les services de police du pays, les gouvernements et le grand public. Leur rôle vise à la fois la répression et la prévention et consiste notamment à enquêter sur les jeux illégaux, les parties de craps, et certains casinos et foires. Leur programme de prévention comprend, entre autres, l'établissement, de concert avec les gouvernements fédéral et provinciaux, de méthodes de contrôle et d'exigences en matière de permis, de même que la sensibilisation du public à l'aide de présentations et de démonstrations.

e. Analyse des renseignements criminels

Étant donné la complexité de beaucoup d'affaires criminelles, l'analyse tactique et stratégique des renseignements est de plus en plus utilisée pour simplifier l'organisation et la compréhension d'énormes quantités de données. Le succès de ces enquêtes dépend de la collaboration entre l'enquêteur et l'analyste.

6. *Sous-direction des services spéciaux*

a. Affaires spéciales «I» et «O»

Par des moyens de surveillance technique et personnelle, ces sections assurent un service de soutien aux enquêteurs criminels en ce qui a trait à la collecte des éléments de preuve et à l'arrestation des suspects lorsque les méthodes conventionnelles s'avèrent inefficaces.

b. Polygraphie

Les polygraphistes aident à déterminer la validité des déclarations de certaines personnes. Les opinions exprimées par ces spécialistes ne sont pas déposées en preuve au tribunal; elles ont uniquement pour but d'aider l'enquêteur.

c. Analyse vidéo et acoustique

Des membres ayant reçu une formation spéciale apportent une aide précieuse aux divers services de police canadiens en examinant des enregistrements sonores et vidéos afin d'identifier les voix, d'améliorer la qualité de l'enregistrement et de détecter les traces de sabotage et les infractions à la *Loi sur les droits d'auteur*.

7. *Interpol*

La GRC représente depuis 1949 le Bureau central national du Canada au sein de l'Organisation internationale de police criminelle. Interpol comprend aujourd'hui 142 pays membres. Le bureau d'Interpol Ottawa se trouve à la Direction générale de la GRC. Le bureau est dirigé par le Commissaire, dont le mandat est de promouvoir l'échange de renseignements criminels aux niveaux national et international et de venir en aide aux services de police canadiens et étrangers.

Interpol Ottawa continue de participer à diverses conférences organisées par Interpol. On y traite des nouvelles tendances de la criminalité, de la prévention du crime, des méthodes éprouvées de répression et des innovations technologiques.

8. *Sous-direction de la prévention criminelle*

Le Programme de prévention criminelle regroupe les méthodes traditionnelles d'application de la loi et porte particulièrement sur les besoins de notre société moderne. Ce programme touche notamment la sensibilisation de la collectivité, la collaboration entre les organismes et les contacts personnels. Bref, il s'agit d'une police socio-préventive qui encourage les policiers à agir comme conseillers, afin d'aider les citoyens, les commerçants et les groupes locaux à promouvoir et à améliorer la sécurité de la collectivité. Cette formule repose sur une notion plus large de la police que celle qui s'applique au contrôle ou à la prévention du crime. Elle exige que la police et la collectivité acceptent conjointement la responsabilité de maintenir l'ordre, la paix et la sécurité publics.

La Sous-direction de la prévention criminelle continue d'orienter ses efforts en vue :

a) d'établir de meilleures relations entre les jeunes et la police,

b) de déterminer les objectifs de la prévention par l'analyse de la criminalité dans la collectivité,

c) de promouvoir des programmes sociaux de sensibilisation, de prévention et de lutte antidrogue,

d) de définir clairement les besoins des victimes d'actes criminels et de fournir les services policiers nécessaires, tout en accordant une attention particulière aux préoccupations des victimes en ce qui a trait à leur protection, à leur participation au système de justice pénale et à la prévention criminelle,

e) de sensibiliser davantage le public à la violence familiale et d'accroître l'aide fournie aux victimes d'agressions en milieu familial,

f) d'examiner les façons d'améliorer la prévention dans l'application des lois fédérales, et

g) de fournir aux groupes ethniques et minoritaires de la documentation rédigée dans leur langue.

La violence en milieu familial, y compris les mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants et les autres formes de violence au sein de la famille accroît considérablement la charge de travail de la police. À ce chapitre, la Gendarmerie a introduit une politique sur la violence conjugale et étudie actuellement la façon dont elle est accueillie par les policiers. La formation a été améliorée au niveau des recrues, des cadres et des programmes de formation en cours d'emploi. De plus, des efforts accrus sont accomplis, avec l'aide de plusieurs organismes, afin d'enquêter sur les cas de sévices infligés aux enfants.

La version améliorée de la «trousse d'examen consécutif à une agression sexuelle» mise au point en 1985, a connu un grand succès dans beaucoup de régions. Elle continuera de faire l'objet d'une évaluation afin de garantir que toutes les questions juridiques sont réglées et que les victimes et les médecins y trouveront toutes les informations dont ils ont besoin.

9. *Service canadien de renseignements criminels*

Le Service canadien de renseignements criminels est composé de la Gendarmerie royale du Canada, de la Sûreté du Québec, de la Sûreté de l'Ontario et de plus de soixante corps de police municipaux et régionaux. Le Service consacre ses ressources et ses efforts à la lutte contre les différents aspects du crime organisé. La Gendarmerie administre le Bureau central et sert de dépôt national pour le Système automatisé de renseignements criminels à l'intention de tous les organismes canadiens qui sont membres.

Le projet PLEINS FEUX est un système national de conservation, de récupération et d'analyse des renseignements sur les bandes de motards hors la loi. Le projet a pour but l'analyse des renseignements criminels ayant trait aux bandes de motards, la préparation de rapports sommaires à l'échelle provinciale et régionale, ainsi que le contrôle de la situation des bandes de motards en utilisant la base nationale de données.

10. Services à l'étranger

Les Services à l'étranger aident tous les services de police canadiens à obtenir la coopération des services étrangers de répression en ce qui a trait à la prévention et à la détection d'activités criminelles qui sont du ressort des autorités canadiennes, y compris l'arrestation d'infracteurs qui ont fui le Canada.

Certains pays bénéficient aussi de l'aide des Services à l'étranger lorsque le crime sur lequel ils enquêtent aurait constitué une infraction aux lois fédérales s'il avait été perpétré en sol canadien.

Pour ce faire, la GRC a affecté des agents de liaison dans dix-huit ambassades et hauts-commissariats canadiens à l'étranger. Le travail de ces agents vise principalement les stupéfiants, les renseignements criminels, le terrorisme et le crime organisé. De plus, ils établissent et entretiennent des relations professionnelles avec les services de police et autres organismes de répression de ces pays.

11. Groupe spécial des interventions d'urgence

Le Groupe spécial des interventions d'urgence a été créé en janvier 1986 afin d'intervenir en cas de prise d'otages ou de situations de crise qui dépassent les compétences normales de la GRC et des autres services de police. Une entente a été conclue avec les Forces armées canadiennes pour qu'elles fournissent dans la mesure du possible l'aide opérationnelle dont le Groupe a besoin. Il pourra ainsi être déployé rapidement en n'importe quel coin du pays, y compris sur les eaux territoriales.

Police de protection

Ce service s'occupe de la protection des installations et des biens du gouvernement fédéral et des dignitaires canadiens et des personnes jouissant d'une protection internationale, ainsi que de la recherche, l'élaboration et l'évaluation, pour le gouvernement du Canada, de matériel et de concepts de sécurité.

1. Sécurité technique

a. Sécurité informatique

L'Équipe d'inspection et d'évaluation de la sécurité aide les ministères et organismes fédéraux à formuler et à mettre en application des politiques et des méthodes visant à améliorer la sécurité des informations et des installations gouvernementales confidentielles.

Le Conseil du Trésor a publié en 1986 une série de normes de sécurité en informatique. Ces normes ont depuis été diffusées aux ministères fédéraux, aux entreprises privées et aux organismes nationaux et internationaux de répression afin de les aider à améliorer la sécurité de leurs installations informatiques.

Étant donné le nombre accru d'ordinateurs, la GRC reçoit de plus en plus de demandes d'aide technique. Comme les ordinateurs sont maintenant utilisés pour emmagasiner des renseignements criminels, la Gendarmerie a extrait une foule de données informatisées portant sur toutes sortes de crimes.

b. Enlèvement et technologie des explosifs

Les responsabilités de la GRC comprennent la collecte et la diffusion d'informations sur les crimes commis au Canada à l'aide d'explosifs, ainsi que l'enlèvement d'explosifs sur son territoire.

En 1986, le Centre canadien de données sur les bombes a enregistré 52 attentats réussis et 35 attentats ratés, une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. Ces attentats ont fait trois morts et cinq blessés et causé des dommages évalués à quelque 5,3 millions de dollars.

c. Techniques de sécurité

La Sous-direction des techniques de sécurité offre des services techniques afin de protéger contre les activités illégales les installations fédérales et étrangères, les personnes jouissant d'une protection internationale et les informations classifiées. En outre, elle évalue les exigences relatives au matériel de sécurité tel que les serrures, les meubles sécuritaires, les appareils de destruction et les systèmes de contrôle des accès et de détection.

d. Programme de sécurité du gouvernement fédéral

Conformément à la nouvelle politique du gouvernement canadien en matière de sécurité, la Gendarmerie fournit, sur demande, des services de consultation et d'inspection aux organismes fédéraux et sociétés de la Couronne, aux ambassades et consulats de pays étrangers, ainsi qu'aux résidences et bureaux du Gouverneur général, du Premier ministre, des ministres du Cabinet, des juges de la Cour suprême et de la Cour fédérale et d'autres personnes désignées par le gouvernement.

En plus des services courants, la Gendarmerie a aussi effectué un certain nombre d'inspections et de consultations majeures qui ont porté notamment sur le Musée canadien des civilisations, la Galerie nationale, les Jeux olympiques d'hiver de 1988 à Calgary et l'aéroport international Lester B. Pearson. Dans ce dernier cas, le travail a nécessité plus de sept années-personnes.

Sous la direction de Protection civile Canada, la GRC fournit des services informatisés d'inspection et de consultation sur les installations qui constituent des points névralgiques pour le pays ou les provinces.

La GRC continue de mettre au point et de réviser des plans relatifs aux opérations de protection en temps de paix (désastres, état d'urgence) et aux opérations de protection.

La Gendarmerie a aussi participé, avec divers ministères, à des exercices axés sur la protection civile et la lutte contre le terrorisme. Ces exercices visent à s'assurer que le personnel a reçu la formation nécessaire et que les plans en vigueur sont appropriés.

Autres services de police

1. Police des aéroports

La GRC est responsable de la protection et, dans une certaine mesure, du maintien de l'ordre dans dix aéroports internationaux (classe I) et huit aéroports nationaux (classe II).

2. Police des autochtones

Le Programme des gendarmes spéciaux autochtones a été mis sur pied dans le but d'améliorer la qualité des services policiers offerts aux collectivités autochtones. Réalisé avec le concours du ministère des Affaires indiennes et du Nord, ce programme vise à affecter des gendarmes spéciaux autochtones dans les réserves indiennes et les régions environnantes en insistant sur la prévention criminelle et les relations socio-policières. Durant la dernière année financière, la Gendarmerie comptait 189 gendarmes spéciaux autochtones.

3. Bureau national d'enregistrement des enfants disparus

Les informations compilées par le Bureau national d'enregistrement des enfants disparus ont été intégrées au nouveau fichier des sujets disparus maintenu par le Centre d'information de la police canadienne. En plus d'étudier le problème des enfants disparus au Canada, le Bureau gère une base de données que les divers corps policiers du pays peuvent consulter pour effectuer efficacement leurs enquêtes sur la disparition d'enfants.

Le Bureau travaille aussi en étroite collaboration avec le *National Crime Information Centre* du F.B.I. et le *National Centre for Missing and Exploited Children* à Washington. De plus, il demeure en contact étroit avec les organisations de recherches situées dans chaque État américain, ainsi qu'avec les divers services de police municipaux, régionaux et d'État.

4. Enquêtes sur les crimes de guerre

En réponse à la position adoptée par le gouvernement à la suite de la publication du rapport de la Commission d'enquête sur les criminels de guerre, la GRC a mis sur pied une Section des crimes de guerre. Cette section collabore de près avec le ministère de la Justice en vue de poursuivre devant les tribunaux les criminels de guerre qui pourraient se trouver au Canada.

Services de police à contrat

La Gendarmerie royale du Canada assure des services de police à coûts partagés à toutes les provinces (sauf l'Ontario et le Québec) et aux territoires en vertu d'ententes conclues avec le Solliciteur général du Canada et les provinces et territoires concernés. Elle offre également ses services, selon les mêmes conditions, à 191 municipalités dans ces provinces et territoires. Les ententes actuelles, signées en 1981, prendront fin le 31 mars 1991.

Le fait que les membres de la GRC qui participent à ce programme s'occupent aussi de l'exécution de certaines lois fédérales, constitue l'un des fondements de ces ententes à coûts partagés. Ces dernières permettent en outre de disposer en tout temps d'un personnel d'expérience, prêt à collaborer aux enquêtes d'envergure et à intervenir au cours de situations d'urgence, d'événements spéciaux ou de visites officielles qui nécessitent une augmentation temporaire des effectifs de la Gendarmerie.

Deux genres de services sont offerts: les services de police aux provinces et aux territoires, affectés surtout aux régions rurales, et les services aux municipalités, qui sont réservés aux agglomérations ayant le statut de municipalité.

Le détachement constitue l'unité opérationnelle de base pour les services généraux de police offerts au public. On y retrouve 65 % des membres des services à contrat. Les détachements s'occupent de tous les genres d'infractions, du simple vol jusqu'aux homicides.

Les services de police à contrat comprennent aussi les services de soutien spécialisés pour les membres affectés au travail général de détachement ou à la circulation. On note, entre autres, les sections des enquêtes spéciales, qui s'occupent des enquêtes longues et complexes, les sections des chiens de police, les sections de l'identité et les sections des télécommunications. Comme certains détachements se trouvent dans des régions isolées, il faut parfois faire appel au Service de l'air et au Service de la marine de la GRC.

Le principe sur lequel s'appuie la Gendarmerie, par l'intermédiaire de ses détachements, repose sur l'engagement envers la collectivité en tant que partie intégrante des services de police. Les groupes communautaires, de plus en plus sensibilisés aux problèmes de leur milieu, sont amenés à jouer un rôle plus actif. La Gendarmerie, plus sensible aux besoins des collectivités moins importantes, expérimente aussi de nouvelles méthodes d'organisation des services policiers, telles que les concepts du policier résident et du bureau-satellite. Ces méthodes rapprochent la police du public qu'elle sert et, par le fait même, facilitent l'exercice des fonctions préventives et répressives.

Les membres de la Gendarmerie continuent de porter des accusations dans les cas de voies de fait contre le conjoint et d'autres formes de violence familiale. On traduit ainsi devant les tribunaux des individus qui auraient pu autrement échapper à la justice.

La police de la circulation se concentre principalement sur la réduction du nombre d'accidents de la route et l'ivresse au volant. Elle a notamment recours à l'éthylomètre, aux campagnes d'information et d'éducation et à l'interception des conducteurs en état d'ébriété.

Ressources engagées — Services de police à contrat

Dépenses (en milliers de dollars)	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Exploitation	421 093	449 551	469 544	485 985	511 996
Immobilisations	56 795	49 867	47 048	45 081	39 608
Total partiel	477 888	499 418	516 592	531 066	551 604
Moins : les recettes et les revenus portés au crédit	323 613	313 002	357 989	352 925	419 588
Total (net)	154 275	186 416	158 603	178 141	132 016
Années-personnes	9 520	9 572	9 454	9 267	9 357

Nota : Ces chiffres ne tiennent pas compte des prestations de retraite, ni des années-personnes relatives aux employés temporaires et aux étudiants.
SOURCE : SIG — Direction de l'organisation et du personnel.

Services canadiens de police

Les Services canadiens de police fournissent de l'aide à tous les corps policiers canadiens en dispensant une formation spécialisée et en offrant des services de laboratoire judiciaire et d'identification, des services de consultation de dossiers criminels et des services intégrés de gestion automatisée de l'information.

1. Services des laboratoires judiciaires

Les Services des laboratoires judiciaires fournissent, aux frais de l'État, des services de soutien scientifique et technique à tous les corps policiers du Canada, aux ministères et aux tribunaux. La Gendarmerie exploite huit laboratoires régionaux, de même que le Laboratoire judiciaire central situé à Ottawa. Ces établissements emploient plus de 250 scientifiques qui assurent les services de police scientifique dans une multitude de domaines. Le Laboratoire judiciaire central abrite l'Office central de la contrefaçon. Ce service s'occupe des travaux qui lui sont envoyés par divers contributeurs un peu partout au Canada.

En 1986-1987, les employés des laboratoires ont présenté plus de 18 300 rapports scientifiques relatifs à des crimes et ont consacré plus de 2 800 jours à la comparution en tant que témoins-experts. Cette participation a permis d'élucider plusieurs crimes graves. Les membres des laboratoires ont également publié des rapports scientifiques sur divers sujets touchant la police judiciaire et les domaines connexes.

Les membres de la Section des alcools font partie intégrante du Programme national d'éthylométrie. Ce programme prévoit la formation en éthylométrie de tous les services de police canadiens qui en font la demande. La Section doit en outre interpréter devant les tribunaux les preuves relatives aux effets de l'alcool sur la conduite d'une automobile.

a. Laboratoire judiciaire central

Aménagé à Ottawa, le Laboratoire judiciaire central remplit deux fonctions: une fonction opérationnelle et une fonction de soutien opérationnel (avancement scientifique). Le volet du soutien scientifique aide les corps de police canadiens dans leurs activités en évaluant différents équipements, en examinant les propositions de recherche et en fournissant des services de consultation aux organismes canadiens et étrangers. Le personnel du laboratoire appuie aussi les laboratoires régionaux en élaborant de nouvelles méthodes d'analyse, en mettant à jour les méthodes actuelles, et en mettant au point des méthodes supplémentaires et des programmes de formation.

b. Soutien aux programmes scientifiques et technologiques

La Section du soutien aux programmes scientifiques et technologiques élabore et administre le programme de recherche en sciences humaines et naturelles de la GRC pour le compte des services de police du Canada. Elle est chargée du financement, des marchés et du contrôle de tous les projets entrepris dans le cadre du Programme canadien de science et de technologie à l'appui du maintien de l'ordre, programme relevant du ministère du Solliciteur général.

Ressources engagées — Services canadiens de police

Dépenses (en milliers de dollars)	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Exploitation	69 635	73 797	76 314	79 450	85 715
Immobilisations	6 697	5 887	6 082	12 582	11 035
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	—	—	188	315	303
Total partiel	76 332	79 684	82 584	92 347	97 053
Moins : les recettes et les revenus portés au crédit	—	—	408	516	1 782
Total (net)	76 332	79 684	82 176	91 831	95 271
Années-personnes	1 533	1 551	1 453	1 406	1 405

Nota : Ces chiffres ne tiennent pas compte des prestations de retraite, ni des années-personnes relatives aux employés temporaires et aux étudiants.
SOURCE : SIG — Direction de l'organisation et du personnel

2. *Service de l'identité judiciaire*

Le Service de l'identité judiciaire sert de registre informatisé des fichiers dactyloscopiques. On a adopté de nouvelles méthodes pour améliorer le système et on prévoit remplacer le système de stockage des empreintes digitales sur ruban vidéo par un système de récupération sur disques optiques numériques.

a. Empreintes latentes

Le fichier principal de la Section des empreintes latentes contient plus de 300 000 séries d'empreintes digitales d'individus susceptibles de commettre une infraction et dont les empreintes pourraient être relevées sur les lieux d'un crime.

b. Casiers judiciaires

Le système de casiers judiciaires de niveau II renferme plus de deux millions de dossiers criminels au fichier central du Centre d'information de la police canadienne. Les divers corps policiers du pays peuvent consulter en direct ces renseignements, à toute heure du jour ou de la nuit.

c. Pardons et droits de la personne

La Section des pardons et des droits de la personne traite les demandes de pardon que lui transmet la Section de la clémence et des pardons de la Commission nationale des libérations conditionnelles. La Section des affaires civiles s'occupe des demandes d'empreintes digitales relatives aux personnes qui n'ont pas commis d'actes criminels et qui demandent un visa ou un certificat de citoyenneté.

d. Enregistrement des armes à feu

La Section de l'administration et de l'enregistrement des armes à feu est chargée de l'administration du système d'acquisition d'armes à feu et du système de permis d'exploitation d'entreprise. Elle émet également les certificats d'enregistrement pour armes à autorisation restreinte, en plus de maintenir un registre national de tous les certificats qui ont été émis au Canada.

On procède actuellement à l'informatisation du registre de plus de 875 000 armes à autorisation restreinte afin d'en faciliter l'accès aux services de police canadiens.

e. Chèques frauduleux

La Section des chèques frauduleux tente d'apparier les documents frauduleux aux criminels connus. L'année dernière, elle a étudié 13 986 cas impliquant des documents d'une valeur totale de plus de 9 millions de dollars.

f. Services photographiques

La Sous-direction des services photographiques fournit un service rapide de traitement photographique à tous les groupes chargés d'enquête à la GRC.

Elle développe annuellement plus de 3 millions de photos, et offre divers services spécialisés tels que la préparation de diapositives devant être utilisées à des fins de comparaison. La plupart de ces travaux photographiques ont pour but d'aider les enquêteurs ou de servir d'éléments de preuve devant les tribunaux.

3. *Informatique*

La Direction de l'informatique administre un vaste programme intégré de systèmes et de services de gestion de l'information, ce qui comprend le traitement électronique des données, les télécommunications, la gestion des dossiers et le Centre d'information de la police canadienne.

a. Centre d'information de la police canadienne (CIPC)

Le Centre d'information de la police canadienne est un système informatisé de renseignements servant au stockage, à la récupération et à la diffusion de renseignements

opérationnels pour le compte des services de police canadiens reconnus. L'accès en direct à cette base de données se fait par l'intermédiaire de 19 systèmes d'interface et plus de 12 000 terminaux répartis dans l'ensemble du pays. La base est accessible tous les jours, 24 heures sur 24.

Afin d'assurer la fiabilité et l'intégrité des données, des membres du CIPC sont affectés dans les diverses provinces et effectuent tous les deux ans une vérification des services utilisateurs. Au cours de l'année, le Centre a ajouté au système un fichier des crimes graves qui permettra aux policiers d'analyser les homicides non résolus.

b. Service des dossiers

Le Service des dossiers relève de la Direction de l'informatique et assure la planification, le contrôle et la coordination des systèmes d'information, ainsi que l'administration du Programme de symbolisation du gouvernement fédéral. La Sous-direction de la gestion des systèmes d'information et la Sous-direction de la gestion des dossiers s'occupent de la politique et des modalités régissant la gestion des informations consignées, le traitement du courrier, les bibliothèques, le contrôle de la qualité et l'administration du programme de microfilmage.

c. Traitement électronique des données

Ce service fournit au Centre d'information de la police canadienne et à l'ensemble de la Gendarmerie un soutien administratif et opérationnel, tant à la Direction générale que dans les divisions. Le centre de données est une installation centralisée accessible à distance à l'aide de terminaux et comprend les systèmes suivants :

Le centre d'information de la police canadienne, qui fournit des services opérationnels automatisés à tous les corps de police;

Le système d'information de police criminelle, qui fournit un service automatisé de données opérationnelles à l'appui des programmes de la Gendarmerie;

Le système de gestion de l'information administrative, qui fournit un service automatisé de données administratives à l'appui des activités administratives de la Gendarmerie;

Les services de télécommunication, qui administrent les fonctions de télécommunications nécessaires au travail de la Gendarmerie, y compris les communications radio et la transmission de données et d'images. Ils s'occupent aussi de l'étude centralisée des questions touchant les normes techniques, les politiques générales, la planification des systèmes, la dotation du matériel et le soutien des régions. Le rôle des divisions se limite essentiellement à l'exploitation et à l'entretien.

4. Accès à l'information

En 1986, le personnel de la Direction a traité 172 demandes officielles et 13 plaintes déposées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Neuf ont été réglées au cours de l'année et une seule d'entre elles était fondée.

On a aussi reçu plus de 2 000 demandes officielles d'accès aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Vingt-huit plaintes ont été étudiées et sept d'entre elles étaient justifiées.

Tous les manuels de la GRC touchant le public sont maintenant disponibles dans chaque quartier général divisionnaire, ainsi qu'au ministère du Solliciteur général, au 340 ouest, av. Laurier, à Ottawa.

5. Service de l'air

Le Service de l'air possède 29 aéronefs à voilure fixe et tournante pour le transport, partout au Canada, des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. Ces appareils servent également aux recherches, ainsi qu'au transport de matériel et de prisonniers dans des endroits autrement inaccessibles.

6. Collège canadien de police

Le Collège canadien de police offre des programmes de formation et de perfectionnement, ainsi que des services de recherche, d'information et de consultation aux organismes policiers du Canada. Les cours donnés au Collège s'adressent au personnel de la GRC, ainsi qu'aux membres des corps provinciaux, régionaux et municipaux du Canada et des services de police étrangers. En 1986-1987, des 1 973 personnes qui se sont inscrites, 625 venaient de la Gendarmerie, 1 171 de divers services de police canadiens, 52 de services de police étrangers et 125 d'autres organismes reconnus.

Le Collège offre un répertoire de quelque trente-trois cours, mais ceux-ci peuvent varier d'une année à l'autre, afin de répondre aux besoins changeants du milieu policier. En 1986-1987, le programme comportait notamment des cours de perfectionnement à l'intention des gestionnaires supérieurs et intermédiaires, et portant sur les problèmes de gestion, des cours destinés à améliorer la qualité de l'enseignement donné aux policiers par les écoles de formation et des cours spécialisés sur les techniques d'enquête. On offre aussi un programme de recherche dans le domaine de la gestion policière. Grâce à la mise à jour des cours de gestion, on garantit le caractère pratique et actuel de la formation dispensée par le Collège.

À cause des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement, on a dû réduire de 241 le nombre d'inscriptions en 1986-1987.

Administration

Les Services administratifs dirigent et gèrent les ressources organisationnelles et administratives de la GRC dans le cadre du Programme d'application de la loi. Ces services s'occupent également de la surveillance et du contrôle de la gestion générale, ainsi que de la liaison avec les organismes centraux du gouvernement en ce qui concerne l'acquisition des ressources et l'imputabilité du programme.

1. *Bureau du personnel officier*

Le Bureau du personnel officier est chargé de l'affectation, de l'avancement, de la formation et du bien-être général des officiers, ainsi que des membres civils et des gendarmes spéciaux qui occupent des postes équivalents. Le Bureau administre également le programme des aspirants officiers.

2. *Secrétariat de direction*

a. Évaluation des programmes et études spéciales

Afin d'assurer la conformité aux normes établies par le Bureau du Contrôleur général, on a poursuivi l'année dernière l'évaluation des programmes de la GRC.

On a ainsi évalué les services de formation et de protection, la Direction de la sécurité technique, le Service des dossiers, le Centre d'information de la police canadienne et le Service central de la vérification. De plus, vers la fin de l'année, on a commencé à évaluer la Direction des services de santé, un projet spécial du Service de la marine et le Plan d'urgence de la GRC.

b. Services de gestion et de planification

La Section des services de gestion et de planification est chargée d'élaborer et de coordonner la planification des opérations et des stratégies et les initiatives des ministères et organismes centraux telles que les programmes relatifs à l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités des ministres, l'établissement de priorités et l'alternative «produire ou acheter». Elle offre également à l'État-major supérieur de la GRC des services d'analyses et de statistiques, en plus de coordonner et de réviser plusieurs des présentations qu'exige le gouvernement fédéral telles que le rapport annuel du Solliciteur général et le rapport sur les programmes et activités en matière de relations fédérales-provinciales.

3. *Vérification*

Au cours de 1986-1987, le Service central de la vérification, sous la direction du Comité de la vérification, a procédé au contrôle de six divisions opérationnelles et de six directions. De plus, il a effectué une vérification spéciale dans l'ensemble de la Gendarmerie relativement à l'utilisation des éléments de preuve et des sources humaines confidentielles.

Conformément aux normes établies par le Bureau du Contrôleur général, le Service central de la vérification s'est concentré sur les systèmes en place afin de s'assurer que le travail administratif et opérationnel est exécuté de façon économique, efficace et efficiente. Depuis 1986-1987, le Service est responsable des vérifications internes relatives à l'application de la *Loi sur les langues officielles* à la GRC.

Ressources engagées — Administration

Dépenses (en milliers de dollars)	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Exploitation	134 400	124 197	135 280	151 887	177 466
Immobilisations	7 352	10 692	7 896	6 501	23 374
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	104	157	168	377	375
Total partiel	141 856	135 046	143 344	158 765	201 215
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	—	—	—	—	63
Total (net)	141 856	135 046	143 344	158 765	201 152
Années-personnes	3 034	2 682	2 763	3 020	3 196

Nota : Ces chiffres ne tiennent pas compte des prestations de retraite, ni des années-personnes relatives aux employés temporaires et aux étudiants.
SOURCE : SIG — Direction de l'organisation et du personnel

4. *Communications internes*

L'agent des Communications internes s'occupe de l'aspect administratif du Programme des représentants divisionnaires des relations fonctionnelles de la GRC. Ce programme, qui compte actuellement 24 représentants de différents grades, permet aux membres de porter les questions qui les préoccupent à l'attention de la haute direction par l'entremise de leur représentant. Les membres peuvent aussi discuter avec eux de leurs problèmes et demander des explications sur divers sujets. Les représentants et les commandants de chaque division, la haute direction de la GRC, y compris le Commissaire et le Solliciteur général, se réunissent en conférences deux fois par année.

5. *Relations publiques*

Le Service central des relations publiques s'occupe d'informer la presse et le public au nom de la GRC. En plus de publier la *Trimestrielle*, la *Gazette* et divers documents de promotion, il est responsable du Service divisionnaire de l'équitation, de l'Orchestre et du Musée du centenaire.

a. Le Carrousel

En 1986-1987, le Carrousel de la GRC a participé à 25 cérémonies (escortes, parades et défilés) et à 74 activités diverses.

Dans le cadre de l'EXPO 86, le Carrousel a donné 183 spectacles devant quelque 2 millions de personnes.

b. L'Orchestre de la GRC

Au cours de 1986-1987, l'Orchestre a présenté 216 spectacles dont 81 ont été donnés dans le cadre de cérémonies gouvernementales ou protocolaires. Le calendrier habituel de l'Orchestre a dû être modifié de façon à lui permettre de se rendre à plusieurs reprises à Vancouver afin de participer à l'EXPO 86. En 31 jours, il a donné 83 spectacles, dont 43 pour des cérémonies organisées par le gouvernement canadien. L'Orchestre Bison, composé de neuf membres, a effectué une tournée triomphale en Inde pour le compte du ministère des Affaires extérieures. Il a donné 25 spectacles à Delhi au cours de la Semaine du Canada et deux autres à Bombay dans le cadre de la foire commerciale du Canada. On a évalué à 19 millions le nombre de personnes qui ont pu écouter la musique de l'Orchestre durant l'année.

6. *Personnel et affectations*

La Sous-direction du personnel et des affectations est chargée de l'élaboration et du contrôle des politiques relatives à la sélection, à l'engagement, à l'évaluation du rendement et à la planification de la carrière des sous-officiers. Grâce à un système de contrôle centralisé des choix de carrières, elle veille également à ce que l'affectation des membres réponde à leurs intérêts et leurs compétences, ainsi qu'aux besoins de la Gendarmerie conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Charte des droits et libertés* et les programmes d'action positive.

7. *Formation et perfectionnement*

En 1986-1987, 403 hommes et 207 femmes ont reçu la formation de base des recrues à l'École de la GRC à Regina. De ce nombre, 37 % étaient des francophones.

L'École a également formé des gendarmes spéciaux (266 hommes et 21 femmes) parmi lesquels on comptait des autochtones (44 hommes et 8 femmes). De plus, la GRC a assuré la formation de 59 employés d'Immigration Canada et de 31 employés du ministère des Pêches et Océans.

Les membres ont également pu suivre des cours centralisés portant sur l'informatique, les questions opérationnelles, l'administration, la gestion et la vérification.

En 1986-1987, 36 pays ont présenté 132 demandes d'inscription à divers cours donnés au Collège canadien de police.

Au cours de l'année, 60 membres de la Gendarmerie ont fréquenté à temps plein une institution postsecondaire; 47 ont suivi un cours universitaire d'un an à plein temps et 13 ont suivi des cours donnant droit à un diplôme.

De plus, 1 218 membres ont suivi, dans leurs moments libres, des cours universitaires aux frais de la Gendarmerie. On a consacré 60,6 années-personnes à des cours de langue seconde durant les heures de travail.

Au total, en 1986-1987, 10 120 candidats ont suivi des cours divisionnaires qui portaient sur des domaines tels que les enquêtes, l'application du code de la route, le multiculturalisme, les enquêtes sur les accidents et l'éthylométrie de constat. On continue de mettre l'accent sur la formation relative à la violence familiale, y compris les sévices aux enfants, la violence faite aux femmes et les mauvais traitements dont sont victimes les personnes âgées.

On continue aussi de s'intéresser à la formation sur le maniement des armes à feu, la réanimation cardiopulmonaire, les premiers soins, les techniques avancées de conduite automobile et la récupération sous-marine.

8. *Affaires internes*

Les parties II et IV du projet de loi C-65, une *Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, ont été proclamées au cours de l'année. La partie II prévoit la mise sur pied d'un Comité externe d'examen et la partie VI, d'une Commission des plaintes du public contre la GRC. Le juge René J. Marin a été nommé président du Comité externe d'examen le 26 janvier 1987.

9. *Relations fonctionnelles*

Durant l'année, 568 griefs ont été déposés relativement à diverses questions et il a été fait droit à 40 d'entre eux. Seize membres ont reçu la citation du Commissaire et 18 primes à l'initiative ont été accordées.

10. *Personnel de la Fonction publique*

Ce service a pour rôle de mettre au point et de contrôler les politiques touchant la sélection, l'embauche, le rendement et le perfectionnement des employés de la Fonction publique affectés à la GRC. Les employés de la Fonction publique sont visés par la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique* et la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*. Il veille également à ce que l'affectation de ces employés réponde à leurs intérêts et compétences, ainsaqu'aux besoins de la Gendarmerie, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Charte des droits et libertés* et les programmes d'action positive du gouvernement fédéral. Un projet de réforme administrative a été mis sur pied en collaboration avec la Commission de la Fonction publique afin d'améliorer l'efficacité du système de dotation.

Le nombre de personnes handicapées à la Gendarmerie est passé cette année de 211 à 222, et celui des autochtones est passé de 58 à 72. On a aussi mis beaucoup d'accent sur l'embauche d'étudiants. C'est dans cette optique qu'on a engagé 128 étudiants dans le cadre du Programme d'enseignement coopératif postsecondaire et 39 en vertu du Programme d'enseignement coopératif secondaire. De plus, 239 étudiants ont été embauchés grâce au Programme Défi 86.

Au chapitre des relations de travail, des réunions ordinaires du Comité syndical-patronal, du Comité consultatif sur la santé et la sécurité et du Comité national mixte syndical-patronal ont été organisées un peu partout au pays.

Des employés de la Fonction publique ont présenté 68 griefs, et il a été fait droit à 33 d'entre eux.

On a en outre mis l'accent sur la précision des descriptions de tâches des postes de la Fonction publique et de leur classification. On a créé des postes-repères et mis au point de nouveaux cours à l'intention des gestionnaires afin de les préparer à participer plus activement au processus de classification.

Au cours de l'année, la Direction générale de la GRC à Ottawa a lancé avec succès le Système de paye en direct. De plus, il est maintenant possible de consulter en direct un système de traitement des cotisations aux régimes de pension.

11. *Services et approvisionnements*

Cette direction est chargée d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques en ce qui a trait aux installations, au transport, au matériel, à l'alimentation, aux économies d'énergie et aux divers services.

a. Installations

Parmi les projets de construction et d'acquisition achevés en 1986-1987, mentionnons: 14 détachements, 27 logements familiaux, 49 terrains, 20 abris pour stations de relais, 2 postes de patrouille, 64 travaux mineurs de construction et de rénovation.

b. Transports

En 1986-1987, le parc automobile de la Gendarmerie comprenait: 6 361 véhicules terrestres ou tout-terrain, 374 bâtiments d'eaux intérieures, 9 patrouilleurs et 29 aéronefs.

12. *Programme des langues officielles*

Au cours de l'année, un contrôle minutieux de la qualité a été effectué dans deux divisions. La vérification de la conformité au programme fait maintenant partie intégrante du processus normal de vérification.

A la fin de l'année, 66 % de tous les postes bilingues étaient occupés par des membres qui répondaient aux critères de bilinguisme. Ce nombre ne comprenait pas les autres membres bilingues qui, bien qu'ils soient affectés au même service, n'occupent pas un poste bilingue ou ont un profil linguistique inférieur au profil du poste.

13. *Services de santé*

Comme les membres de la GRC ne peuvent participer au régime d'assurance-maladie de leur province, des soins médicaux doivent leur être fournis à l'intérieur même de l'organisation. Dix cliniques dirigées par des médecins et réparties de façon stratégique d'un bout à l'autre du pays offrent un service de consultation externe et s'occupent de diverses fonctions administratives.

Une démarche multidisciplinaire est axée sur la prévention et la détection précoce des problèmes de santé. La Direction se compose de 5 services distincts.

a. Services de l'hygiène professionnelle

La Direction des services de santé s'occupe de l'examen des membres et des candidats, et conseille la haute direction sur leur admissibilité et leur lieu d'affectation éventuel.

b. Services psychologiques

Sept des huit postes régionaux de psychologues ont été comblés en 1986-1987. On travaille actuellement à l'élaboration de politiques basées sur des recherches, dans le but d'offrir aux membres une gamme complète de services psychologiques. De plus, les recherches se poursuivent afin de mettre au point une série de tests devant précéder l'engagement et l'affectation. On s'intéresse toujours à la recherche sur les femmes policières, l'état psychologique des membres et les traumatismes psychologiques extrêmes.

c. Programme d'aide aux membres et aux employés

Ces programmes d'aide bénévole permettent aux membres et aux employés de consulter dans l'anonymat des conseillers et des spécialistes relativement à des problèmes sociaux ou médicaux. Des coordonnateurs en poste dans chaque division viennent en aide aux intéressés par l'intermédiaire d'un réseau confidentiel de plus de 250 agents orienteurs volontaires qui ont reçu une formation appropriée et sont recrutés parmi les membres et les employés.

d. Condition physique/Régime de vie

On effectue une évaluation de la condition physique des candidats et des membres devant être affectés à des tâches particulièrement exigeantes. Des informations sont échangées régulièrement avec les écoles de police de l'Ontario et de la Colombie-Britannique en ce qui a trait au matériel et aux programmes destinés à améliorer le bien-être du personnel.

e. Hygiène et sécurité du milieu

Ce service offre des conseils sur les questions touchant la santé et la sécurité dans le milieu de travail. Les efforts sont axés sur les problèmes associés aux nouvelles méthodes utilisées pour révéler les empreintes digitales. On étudie actuellement les répercussions des modifications apportées au Code canadien du travail sur les programmes de sécurité de la GRC. Un système de rapport d'accident est en cours d'élaboration, afin de déterminer les secteurs problèmes et de jeter les bases des prochains programmes de prévention des accidents.

14. Normes professionnelles

La Direction des normes professionnelles offre aux membres qui font l'objet de mesures disciplinaires internes les services d'arbitres, de procureurs de la poursuite et de représentants qui ont reçu une formation juridique.

15. Sécurité ministérielle

Cette direction est chargée de l'élaboration des politiques régissant les programmes de la GRC relatifs à la sécurité du personnel, du matériel, de l'informatique et des transmissions. En plus de relever les manquements à la sécurité, on procède à des évaluations afin de s'assurer de la mise en place de mesures de sécurité appropriées. On effectue aussi le triage sécuritaire des personnes engagées par la Gendarmerie. Une révision des politiques de sécurité interne a été amorcée afin d'en assurer la conformité à la nouvelle politique du gouvernement en matière de sécurité.

16. Contrôle financier et autorisations

La Direction du contrôle financier et des autorisations relève de l'administrateur supérieur des Affaires financières et s'occupe de donner des conseils sur les questions financières, en plus de veiller à l'utilisation efficace et économique des ressources de la GRC.

17. Budget et comptabilité

La Direction du budget et de la comptabilité relève de l'administrateur supérieur des Affaires financières et est chargée de la mise au point et du maintien des politiques, ainsi que de la préparation de budgets à court, moyen et long termes. Ces budgets tiennent compte des besoins opérationnels relatifs au Programme d'application de la loi et portent sur des dépenses de 1,2 milliard de dollars et des revenus de 410 millions de dollars. Cette responsabilité financière porte aussi sur plus de 20 000 employés qui, répartis dans les 15 divisions géographiques et à l'étranger, s'occupent de l'application de la loi pour le compte du gouvernement fédéral, de 8 provinces, 2 territoires et 191 municipalités en vertu d'ententes contractuelles distinctes.

ORGANIGRAMME
COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES
1986-1987

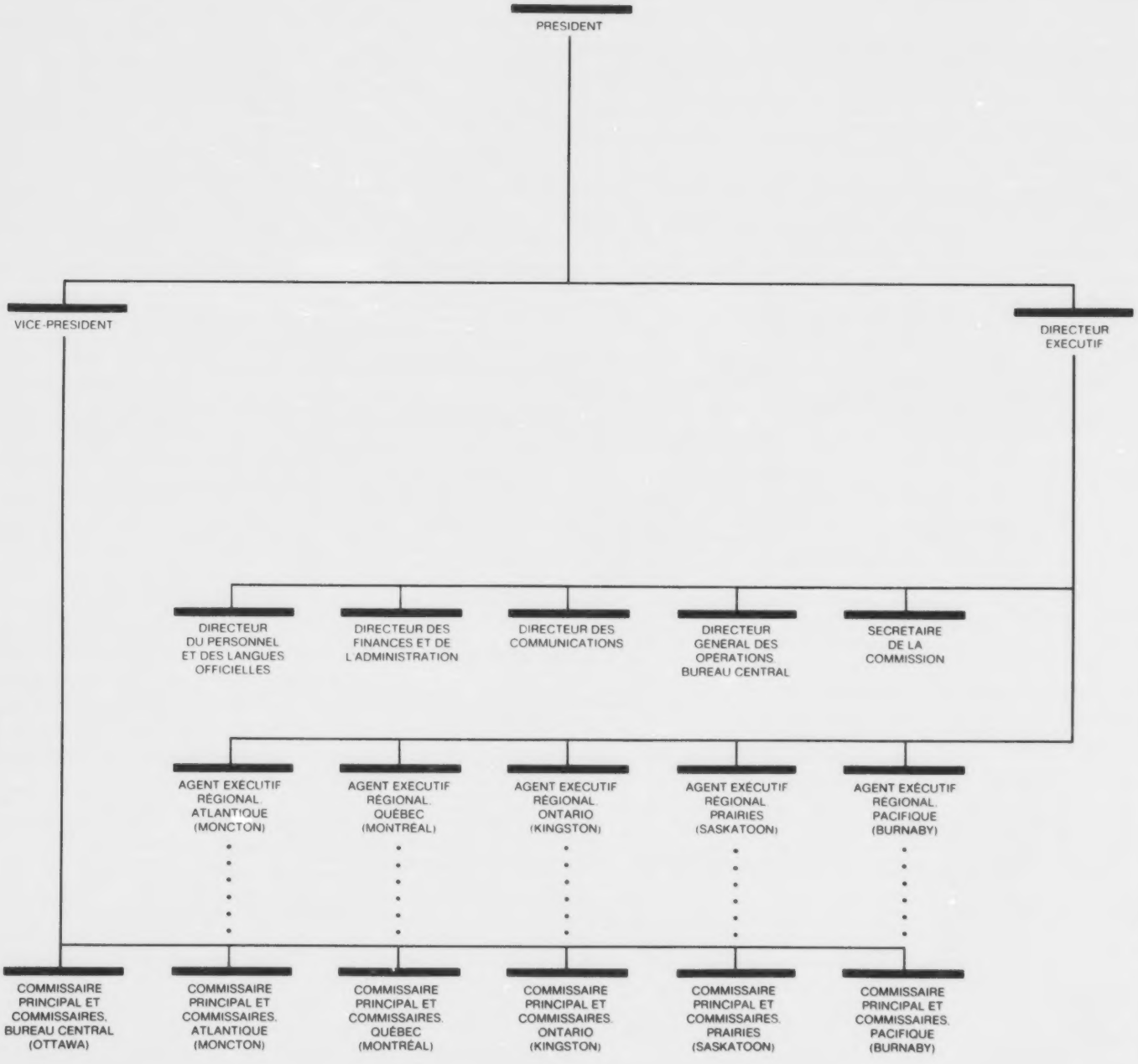

La Commission nationale des libérations conditionnelles

Attributions

La loi confère à la Commission nationale des libérations conditionnelles les attributions suivantes:

- exercer un pouvoir exclusif quant à la mise en liberté sous condition de tous les détenus sous responsabilité fédérale;
- prendre des décisions relativement à la mise en liberté sous condition des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province n'a pas sa propre commission des libérations conditionnelles;
- faire des enquêtes et des recommandations au sujet du pardon et de l'exercice de la prérogative royale de clémence.

Les détenus sous responsabilité fédérale sont ceux qui ont été condamnés à une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus; les détenus purgeant une peine moins longue relèvent, pour leur part, des provinces. À l'heure actuelle, il existe des commissions provinciales au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. La Commission nationale des libérations conditionnelles est donc habilitée à octroyer une mise en liberté sous condition à tous les détenus sous responsabilité fédérale et aux détenus incarcérés dans les prisons des sept autres provinces et des deux territoires.

Cette autorité à l'égard des questions de libération conditionnelle et de clémence lui est respectivement conférée par la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus* et son règlement d'application, et la *Loi sur le casier judiciaire*. Les autres textes législatifs qui lui attribuent des pouvoirs sont la *Loi sur les pénitenciers* (en matière d'absences temporaires), la *Loi sur les prisons et les maisons de correction*, et le *Code criminel du Canada*. En outre, la Commission nationale des libérations conditionnelles fait des recommandations au Solliciteur général concernant les cas examinés en vue de l'exercice de la prérogative royale de clémence.

1. Faits saillants

En juillet 1986, le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus* afin d'autoriser la Commission à garder en détention, jusqu'à l'expiration de leur peine, les détenus qui constituent un danger immédiat et grave pour la société, ou à assortir leur mise en liberté de conditions déterminées (en ce qui concerne l'hébergement, entre autres). La Commission et le Service correctionnel du Canada ont travaillé en étroite collaboration à la mise en oeuvre des nouvelles dispositions législatives, et ils ont établi les mécanismes nécessaires pour évaluer les nouvelles procédures.

Par suite de la révision de la Loi, la Commission est également tenue d'examiner automatiquement le cas de chaque détenu purgeant une peine de deux ans ou plus, à la date où il devient admissible à la libération conditionnelle de jour, et de décider si elle octroie ou non ce type de libération. Si la peine imposée au détenu est inférieure à trois ans, la Commission doit aussi examiner la possibilité de lui accorder une libération conditionnelle totale devant prendre effet à la date d'admissibilité à une telle libération.

Même si, aux termes de la nouvelle loi, le nombre maximal des commissaires à plein temps est passé de 26 à 36, l'augmentation de la charge de travail a nécessité une modification de la procédure de vote pour permettre l'examen de tous les cas en temps voulu. Ainsi, depuis septembre 1986, quatre commissaires doivent prendre part au vote lorsqu'il s'agit de se prononcer sur l'octroi d'une libération conditionnelle totale ou d'une absence temporaire à des détenus purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité ou de durée indéterminée. Deux d'entre eux doivent être des commissaires communautaires. Dans les autres cas, seulement deux commissaires réguliers sont tenus de voter. Lorsque la Commission doit décider du maintien en détention de détenus ayant normalement droit à une libération sous surveillance obligatoire, le nombre de voix requises est de trois; dans les cas de révocation de la libération conditionnelle ou sous surveillance obligatoire, ou de cessation de la libération conditionnelle de jour ou des absences temporaires, deux commissaires doivent participer au vote.

La Commission doit tenir une audience chaque fois qu'elle examine un cas en vue d'une libération conditionnelle totale. Pour ce qui est de la libération conditionnelle de jour, l'examen à la première date d'admissibilité se fait par voie d'audience; les examens ultérieurs peuvent consister en une simple étude du dossier. L'audience est également obligatoire lorsqu'il y a suspension ou cessation de la mise en liberté sous condition, et dans tous les cas de maintien en détention.

La Commission a revu son but et ses objectifs dans le cadre de la planification stratégique. Cette étude a donné lieu à l'élaboration d'un Énoncé de mission dans lequel sont décrits les valeurs et les principes qui guident la Commission et l'incitent à s'acquitter de ses responsabilités de façon plus efficace et efficiente. La Commission y reconnaît son obligation de rendre des décisions cohérentes et équitables à l'égard des mises en liberté sous condition, de travailler en étroite collaboration avec les diverses composantes du système de justice pénale et d'autres personnes concernées, et d'assurer la transparence de son processus décisionnel.

La Commission a terminé son examen des opérations et de la gestion. Cet examen avait pour but d'évaluer l'utilité et le degré de priorité de ses programmes, et de voir s'il y avait lieu d'en accroître la logique et l'efficacité pour qu'ils deviennent plus économiques et efficients.

2. Division d'appel

Le Règlement sur la libération conditionnelle accorde aux détenus le droit de demander le réexamen de certaines décisions de la Commission. En outre, un des principes de celle-ci est de fournir une voie de recours aux détenus sous la forme d'un processus d'appel officiel.

La Division d'appel peut confirmer ou infirmer toute décision faisant l'objet d'un réexamen. Les membres de la Division peuvent modifier ou infirmer une décision s'ils estiment que: 1) la décision peut être viciée par la violation ou l'application inadéquate des procédures énoncées dans la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus*, son règlement d'application ou les politiques de la Commission; 2) la décision est fondée sur des renseignements erronés ou incomplets; ou 3) les renseignements disponibles au moment du réexamen indiquent que la décision est injuste. La Division a également le pouvoir d'examiner les cas portant sur la réattribution de la réduction de peine. En 1986-1987, elle en a étudié 1 410.

De plus, la Division d'appel est chargée d'examiner les demandes de pardon. Au cours de l'année, elle a étudié 14 216 dossiers.

Un certain nombre de mesures sont prises pour renforcer la Division. Le projet-pilote d'un an qui était destiné à évaluer la Division d'appel créée au sein de la Commission est maintenant terminé. Les commissaires qui font partie de la Division ne participent pas aux décisions initiales, et les procédures d'appel sont structurées de façon à ce que l'examen soit approfondi, impartial et effectué en temps voulu.

Un des aspects importants du mandat de la Commission est la transparence du processus décisionnel. Comme les décisions rendues par la Division d'appel ont une incidence importante

sur la qualité des décisions prises en matière de mise en liberté sous condition, elles doivent être bien comprises des commissaires et du personnel. C'est pourquoi la Commission a amorcé un projet visant à améliorer la communication des décisions de la Division.

3. Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information* est effectué par une petite équipe, composée entre autres du coordonnateur du programme qui examine chaque demande. Cette équipe est également chargée d'élaborer la politique, d'en contrôler l'application et d'assurer la liaison avec des agents d'autres ministères et des bureaux des commissaires à la protection de la vie privée et à l'information.

En 1986-1987, 338 demandes ont été faites en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Quatre-vingts pour cent des 332 demandes traitées l'ont été dans un délai de 30 jours malgré la nécessité de consulter d'autres ministères, ce pour quoi la Loi autorise une prorogation de 30 jours. En tout, 42 881 pages de renseignements ont été examinées.

Durant l'année, la Commission a traité huit demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. De ce nombre, trois provenaient des médias, quatre du public et une d'un organisme privé. Dans deux cas, tous les renseignements désirés ont été communiqués; une demande a été traitée officieusement et une autre a été transmise. Quatre demandes ont nécessité le recours à une exception obligatoire pour protéger des renseignements personnels concernant des tiers.

4. Formation et perfectionnement professionnels

La Section de la formation et du perfectionnement professionnels, qui est dirigée par le vice-président, a un grand secteur de responsabilité: la formation et le perfectionnement des commissaires.

En 1986-1987, on a organisé trois ateliers de formation et de perfectionnement à l'intention des commissaires temporaires et à plein temps nouvellement nommés. Ces ateliers portaient sur la rédaction des motifs des décisions, les techniques d'entretien et le devoir d'agir équitablement. En outre, il y a eu cinq ateliers régionaux traitant des préoccupations locales, de l'Énoncé de la mission et des valeurs, de la *Charte des droits et libertés*, et des principes directeurs provisoires touchant le processus décisionnel.

Au cours de l'année, on a nommé six commissaires permanents, 24 commissaires temporaires et sept commissaires communautaires. Tous ont reçu, au niveau régional, une formation de base et ont participé à des ateliers régionaux et nationaux.

5. Clémence et pardons

Aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire*, la Commission nationale des libérations conditionnelles est tenue de traiter les demandes de pardon. Elle fait faire les enquêtes qui s'imposent, habituellement par la GRC, puis formule une recommandation quant à l'octroi d'un pardon.

Ses recommandations sont soumises au Solliciteur général qui transmet les demandes de pardon au gouverneur en conseil (le Cabinet) en vue d'une décision finale.

En 1986-1987, 11 227 demandes de pardon ont été présentées. À cause du surplus de travail reporté de 1985-1986, le pardon a été accordé dans 13 698 cas. Soixante et une demandes ont été rejetées.

La Commission reçoit également, par l'entremise du Solliciteur général, des demandes de pardon en vertu de la prérogative royale de clémence. En 1986-1987, cinq demandes ont été acceptées et trois ont été rejetées; quarante cas font encore l'objet d'une enquête.

L'exercice de la prérogative royale de clémence peut comprendre le pardon conditionnel (avant l'admissibilité au pardon aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire* ou l'admissibilité à la libération conditionnelle), la levée de l'interdiction de conduire un véhicule, ou la remise d'amende et la réduction de peine.

La Division de la clémence s'était donné pour objectif de réduire à 6 mois, avant la fin de 1986, le délai de traitement qui était d'environ 18 mois. Cet objectif a été atteint.

6. Personnel et langues officielles

La Division du personnel et des langues officielles coordonne ou administre des programmes de gestion des ressources humaines (classification, dotation, rémunération et avantages sociaux, relations de travail, formation et perfectionnement, Action positive, etc.) et le Programme des langues officielles, y compris la coordination des services de traduction. La plupart de ces programmes sont gérés par l'Administration centrale.

Au cours de l'année, la Commission a commencé à participer au programme d'échanges de Travail Canada dont le but est de permettre aux employés des petits ministères et organismes d'élargir leur expérience en allant travailler dans d'autres établissements fédéraux.

Deux faits importants ont influé sur la Division pendant l'année: l'application de la nouvelle politique gouvernementale sur la sécurité et l'adoption de la nouvelle politique relative à la prime de bilinguisme.

Le personnel de la Section des relations de travail et des ressources humaines a accompli diverses tâches: établissement d'une nouvelle politique régissant les congés des commissaires, coordination des séances de formation linguistique, instauration de séances d'information sur le système de justice pénale à l'intention des employés de l'Administration centrale, organisation de séances d'information sur la rémunération et les avantages sociaux aux employés des bureaux régionaux, élaboration d'une trentaine de lettres qui serviront à informer le personnel de la Commission à propos de la rémunération et des prestations auxquelles ils ont droit, et remise sur pied du Comité de consultation patronal-syndical.

L'an prochain, la Division poursuivra activement les grands changements qu'elle vient d'entreprendre pour améliorer sa structure organisationnelle.

7. Finances et administration

La Division des finances et de l'administration gère les systèmes financiers de la Commission et assure la gestion des documents, des biens immobiliers et du matériel ainsi que les services de sécurité, de télécommunication, de traitement de textes et d'informatique.

Les employés affectés aux finances et au personnel ont maintenant suivi toute la formation se rapportant au système de rémunération en direct, lequel devrait être prêt à fonctionner en juillet 1987.

Ayant accepté l'invitation du MAS, la Commission sera l'organisme qui participera au projet-pilote concernant le système automatisé de contrôle budgétaire et d'opérations financières, et sa liaison avec leur système commun d'entrée des données sur les opérations financières. Le système sera mis en place en 1987-1988.

En 1986-1987, les dépenses de fonctionnement de la Commission se sont élevés à 15 925 100 $ comparativement à 14 783 000 $ en 1985-1986. Le nombre d'années-personnes, soit 310, a légèrement diminué: il était de 318 l'année précédente.

8. Association canadienne des commissions des libérations conditionnelles

La Commission fait partie de l'Association canadienne des commissions des libérations conditionnelles (ACCLC), qui comprend également les trois commissions provinciales (Colombie-Britannique, Ontario et Québec).

En plus de s'intéresser activement à l'élaboration d'une réponse à la révision du droit correctionnel, l'ACCLC a préparé une réponse détaillée au rapport de la Commission sur la détermination de la peine qui est paru en mars 1987.

Statistiques sur les décisions de la Commission nationale des libérations conditionnelles

Tableau I

*Examen des cas des détenus sous responsabilité fédérale admissibles à la libération conditionnelle totale et décisions**

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Libérations accordées	1 697	37,2	1 878	39,3	1 685	38,2	1 595	31,7	2 097	36,4
Libérations refusées	2 868	62,8	2 904	60,7	2 727	61,8	3 442	68,3	3 657	63,6
Total	4 565	100	4 782	100	4 412	100	5 037	100	5 754	100

* Ces chiffres comprennent les libérations en vue de l'extradition.

Tableau II

Examen des cas des détenus sous responsabilité provinciale admissibles à la libération conditionnelle totale et décisions

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Libérations accordées	1 136	52,6	1 216	51,2	1 164	47,7	890	46	937	51
Libérations refusées	1 022	47,4	1 160	48,8	1 277	52,3	1,043	54	902	49
Total	2 158	100	2 376	100	2 441	100	1 933	100	1 839	100

Tableau III
Libérations conditionnelles totales ayant pris fin — cas fédéraux

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Expiration normale*	895	65,9	1 140	72,3	1 206	75,0	1 327	74,7	852	68,9
Révocation	445	32,8	420	26,6	353	22,0	400	22,3	322	26,1
Autres types de cessation**	17	1,3	17	1,1	48	3,0	54	3,0	62	5,0
Total	1 357	100	1 577	100	1 607	100	1 771	100	1 236	100

* Comprend les élargissements et les cas de prérogative royale de clémence = 74,7
** Comprend les libertés ayant pris fin à la suite du décès du libéré, de son transfèrement dans une autre province, ou dans d'autres circonstances.

Tableau IV

Libérations conditionnelles totales ayant pris fin — cas provinciaux

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Expiration normale*	818	81,8	891	83,0	909	85,6	855	84,9	746	83,8
Révocation*	180	18,0	182	17,0	151	14,2	142	14,0	127	14,3
Autres**	2	0,2	—	—	2	0,2	11	1,1	17	1,9
Total	1 000	100	1 073	100	1 062	100	1 008	100	890	100

* Comprend les cas des régions de l'Atlantique et des Prairies ainsi que quelques cas du Yukon présentés par la région du Pacifique.
** Comprend les libertés ayant pris fin à la suite du décès ou de l'élargissement du libéré.

Tableau V

Libérations sous surveillance obligatoire ayant pris fin

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Expiration normale	1 293	50,9	1 371	49,7	1 507	56,5	1 720	53,2	1 321	49,0
Révocation	1 209	47,6	1 327	48,2	1 012	37,9	1 265	39,1	1 229	45,6
Autres types de cessation*	38	1,5	58	2,1	149	5,6	250	7,8	147	5,4
Total	2 540	100	2 756	100	2 668	100	3 235	100	2 697	100

* Comprend les libertés ayant pris fin à la suite du décès du libéré ou dans d'autres circonstances.

Tableau VI

Décisions concernant la libération conditionnelle de jour — cas fédéraux

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Libérations accordées	3 233	61,5	3 617	64,5	3 315	60,7	3 407	59,5	4 559	67,5
Libérations refusées	2 020	38,5	1 988	35,5	2 143	39,3	2 331	40,5	2 187	32,5
Total	5 253	100	5 605	100	5 458	100	5 738	100	6 746	100

Tableau VII

*Décisions concernant la libération conditionnelle de jour — cas provinciaux**

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Libérations accordées	459	61,6	583	61,3	550	57,9	478	56	547	62,4
Libérations refusées	286	38,4	368	38,7	400	42,1	375	44	330	37,6
Total	745	100	951	100	950	100	853	100	877	100

* Comprend les cas des Régions de l'Atlantique et des Prairies ainsi que quelques cas du Yukon traités par la Région du Pacifique.

Le Service correctionnel du Canada

Attributions

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale, contribue à la protection de la société en effectuant un contrôle sûr, sans risque et humain des délinquants tout en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois.

Ressources

Au cours de l'année financière 1986-1987, le Service correctionnel a utilisé 10 548 années-personnes, soit 2,8% de moins qu'en 1985-1986. Les dépenses budgétaires se sont élevées à 759,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente.

ORGANIGRAMME – LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

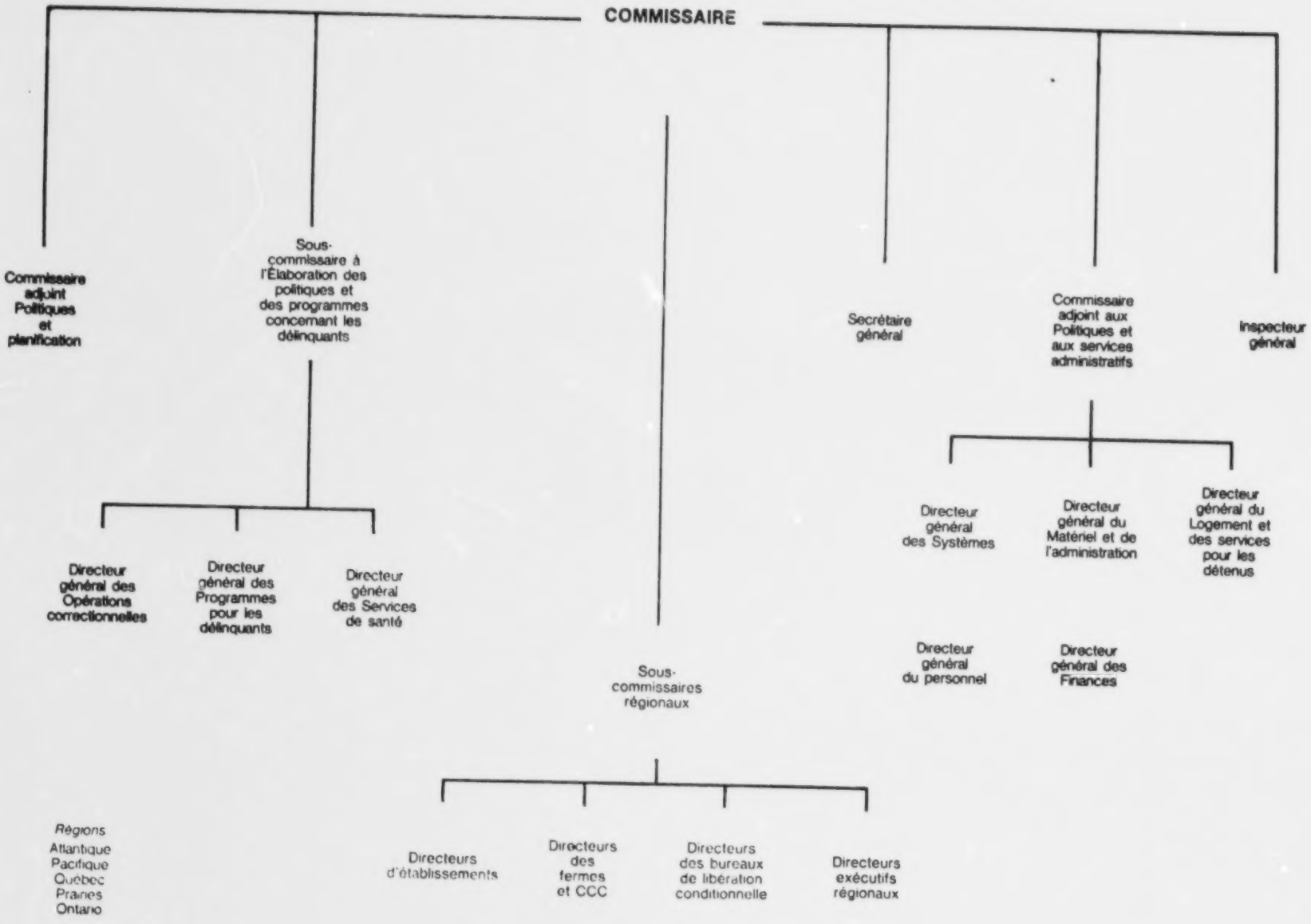

Organisation

Le Service correctionnel du Canada a une organisation complexe. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité. Ses tâches sont variées et ont trait à la sécurité du public. Le Service est organisé de façon à assurer un équilibre entre la nécessité d'exercer un contrôle central sur l'élaboration des politiques et l'obligation de rendre compte, et celle de conférer suffisamment de pouvoirs aux autorités locales pour favoriser une réalisation efficace des programmes. En règle générale, la population carcérale étant largement dispersée, la prestation des services est décentralisée.

Le Service correctionnel comporte trois niveaux de gestion — l'Administration centrale, les administrations régionales, les établissements et les bureaux de district de libération conditionnelle. Les cinq administrations régionales sont les suivantes:

Région du Pacifique — Abbotsford (Colombie-Britannique)
Région des Prairies — Saskatoon (Saskatchewan)
Région de l'Ontario — Kingston (Ontario)
Région du Québec — Laval (Québec)
Région de l'Atlantique — Moncton (Nouveau-Brunswick)

Ces instances régionales s'occupent avant tout de coordonner la mise en oeuvre du programme et de veiller à l'utilisation efficace des ressources dans les unités opérationnelles relevant de leur compétence.

À la fin de l'année, le programme du Service était appliqué par l'intermédiaire de 44 établissements, de 16 centres correctionnels communautaires et de 70 bureaux de libération conditionnelle. L'organigramme du Service est présenté à la page précédente.

En octobre 1985, un Groupe de travail sur la restructuration a terminé une étude sur l'Administration centrale et les administrations régionales. Ses recommandations ont entraîné l'application d'un certain nombre de mesures de restructuration au cours des deux années suivantes. Dans son rapport, le Groupe insistait plus particulièrement sur l'importance de redéfinir les rôles et les responsabilités et de réaffecter des années-personnes.

Par suite des recommandations du Groupe de travail, l'effectif de l'Administration centrale, qui auparavant s'élevait à environ 575 années-personnes, n'était plus que de 470 au 1er avril 1987. Aux administrations régionales, il en restait 520 sur 630. On prévoit faire d'autres réductions au cours des deux prochaines années.

Objectifs

Le Service correctionnel comprend sept secteurs d'activité qui reflètent bien sa tâche et la façon dont il s'en acquitte. Ces secteurs d'activité et leurs objectifs sont les suivants:

1. Planification et gestion

Assurer la gestion du Service et des établissements de manière à assurer la protection du public, faire respecter les conditions de la peine imposée par les tribunaux, donner aux détenus la possibilité de changer de comportement, promouvoir et favoriser l'établissement d'un système de justice pénale efficace au pays et réduire le plus possible les coûts y afférents.

2. Administration

Assurer l'utilisation efficiente des ressources du SCC au moyen de systèmes intégrés de gestion et de contrôle, d'analyses de programmes et d'analyses opérationnelles, ainsi qu'en conseillant la direction, en mettant en oeuvre des systèmes qui favorisent le droit de regard du public, l'obligation de rendre compte et le contrôle en matière de finances. Assurer une utilisation efficiente des ressources humaines du SCC en conseillant la direction sur les moyens de s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion du personnel et en lui offrant des services en matière de planification et de perfectionnement du personnel, de recrutement, d'évaluation du travail et de relations de travail. Assurer des services administratifs efficients et efficaces.

3. Garde des détenus

Assurer la bonne garde et le contrôle des détenus tout en respectant les normes nationales reconnues en matière de traitement humanitaire, afin de réduire le plus possible les dangers que peut présenter le détenu pour le public, pour le personnel, pour les autres détenus et pour lui-même.

4. Gestion des cas

Préparer les détenus à devenir des citoyens utiles dans la société en leur offrant des services de counseling et diverses possibilités d'épanouissement social, émotif, physique et spirituel, et en leur assurant une surveillance dans la collectivité lorsqu'ils sont libérés sous condition. S'assurer que les droits des détenus sont reconnus et protégés lorsque ces derniers sont sous l'autorité du Service correctionnel.

TABLEAU 1: DÉPENSES EN 1986-1987 PAR ORGANISATION/ACTIVITÉS

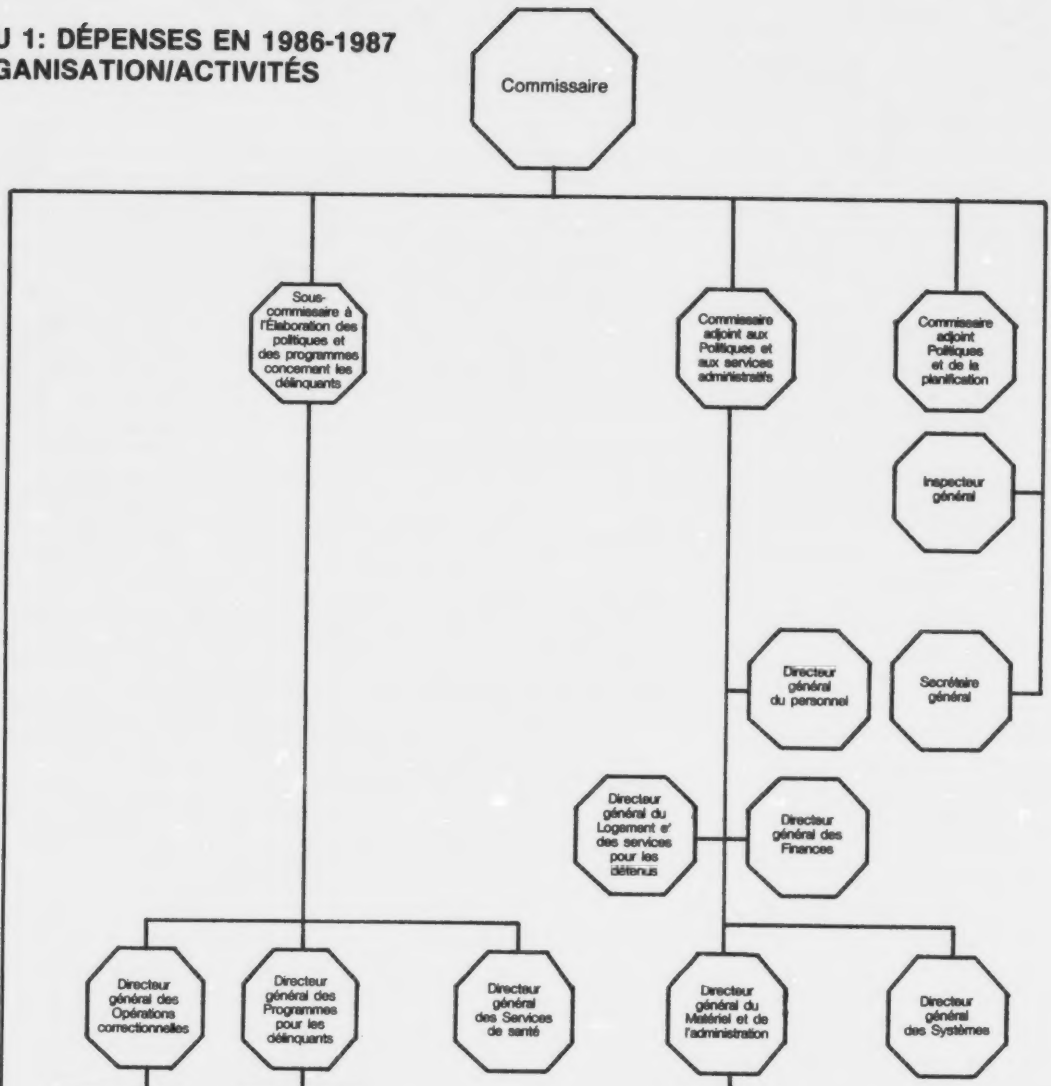

	Garde des détenus	Gestion des cas des détenus	Formation et emploi	Services de santé	Services techniques	Administration	Planification et gestion	Totaux des programmes (000)$
Personnel	152,314	132,776	30,334	24,062	54,479	41,864	18,083	453,912
Transports et communications	570	3,472	1,371	182	712	9,930	2,353	18,590
Services professionnels et spéciaux	578	44,423	13,325	17,379	3,735	6,759	3,767	89,966
Location, achat de service de réparation et d'entretien	598	2,268	13,107	2,091	57,064	3,776	659	79,563
Dépenses en capital	142	318	1,787	118	95,173	522	3,539	101,599
Toutes autres dépenses	1	2069	12,346	29	12	665	331	15,453
	154,203	**185,326**	**72,270**	**43,861**	**211,175**	**63,516**	**28,732**	**759,083**

5. Éducation, formation et emploi des détenus

Multiplier les possibilités réelles d'emploi, de formation et d'éducation pour tous les détenus afin de préparer leur réinsertion sociale en accroissant la capacité du Service d'offrir des occasions de travail et de formation, en mettant, au besoin, davantage l'accent sur les programmes de travail qui produisent des revenus aidant à payer les frais de fonctionnement du Service et en appuyant de façon concrète et utile les efforts déployés par les détenus mis en liberté pour trouver un emploi rémunérateur.

6. Services de santé

Offrir aux détenus des services de santé ainsi que des soins médicaux, psychiatriques et dentaires qui respectent les pratiques et les normes canadiennes reconnues, et ce, sur demande, en cas d'urgence ou lorsqu'ils sont prescrits par un praticien compétent; veiller à ce que tous les établissements respectent les normes acceptées de salubrité et d'hygiène.

7. Services techniques

Fournir en temps opportun et en maintenant un niveau de qualité et des coûts acceptables, les aliments et les vêtements des détenus et des membres du personnel des établissements; fournir d'autres articles nécessaires ainsi que tous les services d'entretien, de nettoyage, de transport, de télécommunications et de protection contre les incendies; assurer la distribution et l'élimination de toutes sortes d'articles et de pièces d'équipement; concevoir, construire et assurer l'entretien des bâtiments et des installations du Service conformément à ses besoins et à ses priorités.

La réorganisation effectuée en 1986-1987 a amené une redéfinition des rôles et des responsabilités. À l'avenir, les rapports annuels refléteront la restructuration des activités, ainsi que la révision des rôles et responsabilités. L'accent sera mis sur le cadre de gestion, de contrôle et de responsabilité, élément essentiel d'une organisation décentralisée.

Faits saillants de 1986-1987

L'année financière 1986-1987 a été marquée par les réalisations et les faits suivants:

- lancement d'un important programme d'alphabétisation des détenus dont le niveau de scolarité est inférieur à la huitième année. L'objectif est de réduire de 5% par année le nombre de détenus analphabètes dans les établissements fédéraux entre 1987 et 1990. Le programme sera axé sur les points suivants:
  - — mieux déceler l'analphabétisme chez les détenus au moment de leur admission;
  - — améliorer les tests servant à détecter l'analphabétisme et mieux évaluer les besoins en matière de formation;
  - — accroître la participation des détenus au Programme de formation de base des adultes (FBA) en en faisant une condition préalable à un emploi à l'établissement, en permettant à un plus grand nombre d'entre eux de suivre des cours à temps partiel et en augmentant le nombre de cours offerts en dehors des heures régulières par l'entremise de moniteurs bénévoles recrutés dans la collectivité et parmi les détenus;
  - — rendre le programme plus attrayant et accroître ainsi la motivation des détenus;
  - — élaborer des méthodes qui aideront les détenus à combler leurs lacunes de perception et leurs difficultés d'apprentissage, et utiliser des techniques d'enseignement à jour.
- Augmentation de 2,42% du nombre moyen de détenus, lequel s'élève maintenant à 12 804, et augmentation de 3,32% du nombre moyen de détenus libérés sous condition ou sous surveillance obligatoire, lequel atteint 6 294. En 1986-1987, 486 détenus ont été transférés dans des établissements provinciaux en vertu d'ententes d'échange de services.
- La participation du secteur privé s'est considérablement accrue. La limite globale des contrats se rapportant aux centres résidentiels communautaires, qui était de 10,9 millions de dollars en 1985-1986, a été fixée à 15,4 en 1986-1987. Les ressources affectées à l'assistance postpénale (autre que le logement) sont passées de 2 à 2,6 millions de dollars. En outre, 28% de la surveillance des détenus mis en liberté sous condition a été exercée par des organismes privés et des services provinciaux, ce qui représente une hausse de 13% comparativement à l'année précédente. Le recours accru au secteur privé joue un rôle important dans la réintégration sociale des détenus.
- Comme toute l'administration fédérale demeure assujettie à une politique de restrictions budgétaires, le plan d'aménagement du SCC, qui avait été considérablement réduit en 1985-1986, est demeuré relativement le même. De nouveaux établissements ont été ouverts, l'un à Donnacona, au Québec (septembre 1986), et l'autre à Renous, au Nouveau-Brunswick (janvier 1987); ils peuvent loger respectivement 360 et 240 détenus. Le SCC a procédé à une réaffectation de ses années-personnes pour répondre en partie aux besoins de ces nouveaux établissements.

- Les dépenses réelles se sont élevées à 759,1 millions de dollars, dont 656,2 millions en frais de fonctionnement, 101,6 millions en immobilisations et 1,3 million en paiements de transfert.

- Le coût annuel moyen d'entretien d'un détenu (frais d'immobilisations et paiements de transfert non compris), en dollars constants de 1981-1982, est passé à 26 011 $, ce qui représente une augmentation de 850 $ par rapport à 1985-1986. En dollars courants, cela donne 34 361 $, comparativement à 31,971 $ l'année précédente. Le coût annuel par détenu (y compris les paiements de transfert) figure à l'annexe 6.

- Les recettes de la Division des industries et de la Division du traitement automatisé des documents ont atteint 10,6 millions de dollars.

- La production agricole a atteint une valeur marchande de 4,6 millions de dollars.

- Outre ce qui précède, le Service a terminé une étude visant à trouver des façons innovatrices de fournir ses programmes en en modifiant la conception et la structure, et en faisant appel au secteur privé. Il a donc entrepris une série de 21 examens, désignée globalement sous le nom d'Étude sur la gestion des opérations et ressources. Ces examens portaient sur les principes directeurs, la conception et la prestation des programmes, et l'attribution des ressources. Par la même occasion, le Service a réévalué sa politique et ses programmes concernant le traitement des détenus et a ajusté ses besoins en ressources pour qu'ils tiennent davantage compte des objectifs des programmes.

Un nombre important de changements ont découlé de l'Étude sur la gestion des opérations et ressources, dont:

— la révision des structures organisationnelles;

— la délégation accrue de pouvoirs aux administrations régionales et aux établissements;

— l'amélioration du contrôle de la qualité et des procédures opérationnelles;

— la définition des objectifs et de la ligne de conduite à adopter dans des domaines tels que la privatisation, les programmes de soutien des détenus et la gestion de la population carcérale;

— l'établissement des plans d'un système d'information automatisé sur les détenus pour améliorer la collecte, l'enregistrement et la recherche des renseignements au SCC, ainsi que l'échange de données entre le SCC, la CNLC et la GRC.

Ces mesures se reflètent maintenant dans la gestion du Service.

Principaux buts, projets et résultats

Les sept principaux secteurs d'activité du Service sont subdivisés, lorsqu'il y a lieu, en sous-activités. On trouvera ci-après une description des principales activités, de leurs objectifs en 1986-1987, des résultats obtenus, et des dépenses faites depuis cinq ans.

1. Planification et gestion

Plusieurs services clés de gestion, situés tant à Ottawa que dans les cinq régions, sont chargés de cette activité. La gestion globale du Service incombe au Bureau du Commissaire tandis que le Comité supérieur de gestion assure le contrôle et la gestion des régions et des établissements.

La *Direction des affaires des détenus* assure le traitement équitable et humain des détenus et le respect des droits qui leur sont accordés aux termes de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de divers pactes internationaux et de *l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus* adopté par les Nations Unies. Pour ce faire, elle enquête sur les griefs présentés par les détenus et sur les rejets des réclamations contre la Couronne, et étudie la correspondance provenant des détenus et du grand public. De plus, l'élaboration de politiques et le contrôle de leur application l'aident à s'assurer que les principes d'équité sont respectés. Le rôle et la responsabilité de rendre compte des gestionnaires régionaux dans le cadre de la procédure de règlement des griefs déposés par les détenus se sont accrus.

Le secteur *Politiques et planification* comprend quatre divisions: Politiques, Planification, Évaluation et recherche, et Affaires intergouvernementales. Ce secteur est chargé d'établir et de suivre de près le plan stratégique global, les objectifs annuels, l'évaluation des programmes du SCC, la politique générale, les ententes fédérales-provinciales, le système de planification et le Plan d'aménagement à long terme. Parmi ses autres grandes activités, mentionnons l'élaboration de lignes directrices sur l'affectation des ressources, la coordination du plan opérationnel pluriannuel et l'examen des présentations au Conseil du Trésor.

Le *Bureau de l'inspecteur général* procède à l'inspection systématique de toutes les activités du SCC afin de conseiller la direction sur l'efficience, l'économie et l'efficacité des politiques, pratiques et contrôles de gestion interne. Dans le cadre de son mandat, il vérifie les opérations locales et inspecte les unités fonctionnelles et s'assure qu'elles respectent les normes et les politiques établies; il enquête au sujet des irrégularités commises et vérifie constamment les fonctions du SCC liées à la gestion, aux finances et au personnel. Il a recours à un système de contrôle et de suivi de tous les problèmes relevés.

La *Direction des communications* encourage le public à prendre conscience du rôle du Service correctionnel, à le comprendre et à participer à son action. Ses principales fonctions touchent les relations avec les médias, les réponses aux demandes de renseignements du public, l'amélioration des relations avec les organismes publics et privés du système de justice pénale.

Le *Secrétariat exécutif* s'occupe des relations avec le Parlement, ce qui comprend le contrôle de la correspondance, et assure les services de soutien administratif au bureau du Commissaire et au Comité supérieur de gestion.

Projets entrepris et résultats — 1986-1987

a) Amorcer la décentralisation du processus de planification et de l'obligation de rendre compte.

Au SCC, la planification, la gestion des ressources et l'obligation de rendre compte sont basées sur la structure de programmes établie en 1980. Ces deux dernières années, le Service a effectué des examens de l'organisation et des programmes qui ont nécessité l'établissement d'un plan opérationnel.

Ce plan tiendra compte des nouveaux rapports organisationnels et fonctionnels qui existent au sein du Service, et servira de base à une structure intégrée de l'obligation de rendre compte. Il devrait être terminé en 1987-1988 et mis en application en 1988-1989. Les prochains rapports annuels refléteront la nouvelle structure de l'obligation de rendre compte.

b) Mettre en oeuvre un calendrier intégré de vérification interne.

Cet objectif n'a pas été complètement atteint du fait que la haute direction a revu le mandat de l'Inspecteur général et que de nombreuses demandes de vérification de la passation des pouvoirs ont nécessité la modification du calendrier établi. La création d'un nouveau cadre stratégique, de concert avec le Bureau du contrôleur général, a été une tâche complexe car il fallait trouver un juste équilibre entre, d'une part, les exigences en matière de comptes à rendre et, d'autre part, les besoins opérationnels.

c) Accroître la formation dans les domaines suivants: vérification de l'optimisation des ressources, vérification des systèmes informatiques, principes et méthodes de vérification.

Tout le personnel de vérification a maintenant suivi le cours «Réalisation d'une vérification interne» offert par la Commission de la Fonction publique; ce cours porte, entre autres, sur la vérification d'optimisation. Des employés ont également reçu une formation en vérification des systèmes informatiques, et la première vérification de ce genre a été effectuée.

2. Administration

La *Division de l'administration* assure à l'Administration centrale, dans les régions et dans les établissements le bon fonctionnement des systèmes de soutien administratif et notamment des services suivants: gestion des dossiers, gestion des directives, gestion des formules, traitement des textes et services de traduction. Elle s'occupe également des méthodes et pratiques afférentes à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La *Division du personnel* s'occupe de l'administration du personnel, c'est-à-dire de la rémunération et des avantages sociaux, de la classification, de la paie, de la dotation, des relations de travail, des langues officielles, de la santé et de la sécurité au travail, des programmes d'aide aux employés et de la coordi-

Ressources utilisées: Planification et gestion

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.*
Bureau du Commissaire	322	4	343	3	318	1	327	2	805	2
Haute direction	5 579	108	6 143	123	6 911	123	8 159	142	10 677	170
Inspecteur général	1 660	29	1 585	28	2 086	37	2 055	36	1 397	21
Politique et planification	6 834	82	7 933	79	14 177	106	7 958	107	13 870	118
Communications	2 175	34	2 523	41	3 518	39	2 661	40	615	8
Secrétaire exécutif	427	13	460	14	534	16	490	16	1 368	28
Total	16 997	270	18 987	288	27 544	322	21 650	343	28 732	347

* Années-personnes

Ressources utilisées: Administration

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	000 $	A.-P	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.*
Personnel	9 981	272	10 674	238	11 624	250	11 570	256	11 999	255
Formation du personnel	6 734	113	7 776	133	9 628	143	7 020	119	6 919	90
Administration	18 885	382	21 978	449	26 609	460	23 081	453	23 549	422
Finances	13 791	324	17 382	334	21 143	345	19 275	336	21 049	309
Total	49 391	1 091	57 810	1 154	69 004	1 198	60 946	1 164	63 516	1 076

* Années-personnes

nation des programmes d'action positive.

La *Division de la formation et du perfectionnement du personnel* s'occupe du système de planification des ressources humaines. Elle offre des cours de formation et de recyclage aux agents de correction ainsi que des cours de formation et de perfectionnement aux autres catégories d'employés.

La *Division des finances* administre les systèmes de soutien financier du SCC et se charge de concevoir et d'appliquer les systèmes de comptabilité générale et de comptabilité industrielle, ainsi que de fournir régulièrement des analyses et des conseils financiers au sujet des programmes existants ou proposés.

Projets entrepris et résultats — 1986-1987

a) En collaboration avec la Direction générale des politiques et de la planification, renforcer le processus de planification financière et l'obligation de rendre compte pour obtenir une gestion intégrée avec efficacité.

On est à mettre sur pied un cadre de planification opérationnelle pour appuyer le processus de planification financière et l'obligation de rendre compte. Des mesures provisoires ont été prises pendant l'année afin de tenir compte davantage des responsabilités de gestion qu'on trouve maintenant dans la structure par activité.

b) Établir pour les Finances un nouveau mandat mettant l'accent sur l'analyse financière et la prestation de conseils aux gestionnaires.

Durant l'année financière, le mandat des Finances a été révisé. On a constitué une unité d'analyse financière pour être davantage en mesure de donner des conseils en gestion.

c) Améliorer, dans l'ensemble du Service, le contenu et le style des rapports financiers destinés aux cadres supérieurs.

Des mesures ont été prises pour améliorer la qualité et le contenu des rapports de gestion, notamment ceux des secteurs de l'AC, et les rapports spécialisés ayant trait à l'assistance postpénale et à l'entente d'échange de services conclue avec les provinces.

d) Atteindre les objectifs ayant trait à la réduction et à la réaffectation des années-personnes tout en évitant le plus possible que cela n'ait des effets négatifs sur les employés.

On a créé une unité spéciale de réaménagement des effectifs qui est chargée de surveiller et de coordonner les activités relatives à la réduction du personnel et à la réorganisation, et de soumettre des rapports à ce sujet. Des rapports d'étape mensuels ont été présentés aux cadres supérieurs. En 1986-1987, 827 employés ont été touchés par la compression du personnel ou la restructuration; environ 67% d'entre eux ont été réaffectés au sein du SCC ou d'autres ministères (fédéraux et provinciaux), 19% ont démissionné en demandant d'être rémunérés en remplacement de la partie non expirée de la période de priorité d'excédentaire, 1,5% ont pris leur retraite ou ont démissionné et seulement 3,5% ont été mis en disponibilité; il reste 10% des cas à régler. Le Programme d'action positive est suivi de très près. Il fait l'objet de rapports semestriels, et des mesures de redressement sont prises au besoin.

e) Élaborer et mettre en place un système de planification de la relève pour les postes-cadres de gestion.

Ce système prévoit l'analyse des exigences organisationnelles prévues pour les postes de gestion, ainsi que l'étude des plans de relève en fonction des objectifs imposés au SCC en matière d'action positive et de langues officielles.

3. Garde des détenus

Les principales composantes de cette activité sont les suivantes:

La *Division de la sécurité opérationnelle* assure les opérations de sécurité, c'est-à-dire la garde, le contrôle et la surveillance des détenus. Elle comprend notamment l'élaboration des programmes de sécurité et des politiques en matière de planification et de gestion des crises, de matériel de sécurité et de normes de construction; ainsi que la dotation des postes de sécurité, et la mise au point de programmes de formation pour le personnel.

La *Division de la sécurité préventive* recueille, rassemble et analyse des renseignements liés à la sécurité, établit et tient à jour un système de profils des détenus, dresse et analyse les rapports sur les incidents et applique les règles de sécurité du gouvernement relativement au personnel et aux visiteurs des établissements.

Projets entrepris et résultats — 1986-1987

a) S'efforcer de réduire le taux d'évasions dans les établissements à sécurité moyenne et maximale.

En 1986-1987, 34 détenus se sont évadés; 28 d'entre eux étaient incarcérés dans des établissements à sécurité moyenne et 6, dans des établissements à sécurité maximale. Dans le premier type d'établissement, le taux d'évasions était de 4,6 par 1 000 détenus, ce qui se compare favorablement au taux moyen des cinq années antérieures qui était de 6,7. Il était de 1,75 dans les établissements à sécurité maximale, ce qui est supérieur au taux moyen de 1,06 des cinq années précédentes. Cette augmentation est attribuable à l'évasion qui s'est produite à l'établissement de Laval en juillet 1986, et impliquant cinq détenus; trois d'entre eux ont été repris le mois suivant, mais deux sont toujours en liberté.

b) Veiller à ce que tous les membres de l'Équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence suivent un stage de recyclage de cinq jours, et que tous les autres agents de sécurité qui sont susceptibles d'en faire partie assistent à un cours de trois jours.

Cela s'est fait dans toutes les régions.

4. Gestion des cas

La gestion des cas prépare les détenus à réintégrer la collectivité à titre de citoyens utiles en leur fournissant des services de counseling et en favorisant leur développement social, émotionnel, physique et spirituel, et elle assure en outre la surveillance, dans la collectivité, des détenus qui bénéficient d'une libération conditionnelle ou d'une libération sous surveillance obligatoire.

La gestion des cas est un processus continu d'évaluation et de planification; il débute immédiatement après le prononcé de la sentence et se poursuit jusqu'à l'expiration de la peine imposée. L'évaluation initiale a pour but de déterminer les besoins personnels du détenu et le risque qu'il représente pour la société afin qu'il soit incarcéré dans un établissement dont le niveau de sécurité lui convient. Il s'agit ensuite d'établir quels facteurs sont à l'origine de son comportement criminel. À partir de ces facteurs, on dresse des programmes de traitement individualisés et dynamiques qui visent à réprimer le comportement criminel en s'appuyant sur des objectifs précis. Les détenus qui accomplissent des progrès ont des chances de voir leurs privilèges s'accroître et même de bénéficier d'une mise en liberté sous condition. Lorsque le détenu est sur le point d'être libéré sous condition ou sous surveillance obligatoire, on élabore des projets de sortie pour s'assurer que les appuis sur lesquels il compte (famille, employeurs, etc.) sont disposés à l'aider à réintégrer la société. Qu'un détenu soit en établissement ou qu'il ait été mis en liberté, c'est au personnel du Service correctionnel du Canada qu'incombent l'évaluation des besoins, la planification, la surveillance du comportement et l'imposition de sanctions, au besoin.

Les établissements offrent divers programmes aux détenus pour les aider à combler leurs besoins: formation générale et professionnelle, emploi, activités récréatives, visites et développement social. Ils fournissent également des services de counseling et de psychothérapie. En outre, il y a des aumôniers pour répondre aux besoins spirituels des détenus. Une fois mis en liberté, ces derniers ont accès à un réseau de ressources et de services de soutien communautaires.

Ressources utilisées: Garde des détenus

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.*
Garde des détenus	117 288	3 306	130 747	3 322	143 315	3 509	140 436	3 525	154 203	3 540

* Années-personnes

Ressources utilisées: Gestion des cas

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.*
Programme pour les délinquants										
Activités générales	4 573	163	4 848	143	6 769	123	6 019	89	5 612	90
Aumônerie	1 636	14	2 894	23	3 067	23	3 388	22	3 424	22
Programmes sociaux et communautaires	21 873	362	26 507	332	28 852	348	30 766	363	38 306	353
Gestion des cas	54 964	1 125	57 450	1 234	63 534	1 353	65 421	1 431	81 789	1 390
Psychologie	2 932	76	3 522	73	3 965	79	4 051	79	4 257	77
Unités résidentielles	37 905	1 057	43 066	1 107	47 503	1 141	47 748	1 171	51 938	1 140
Total	123 883	2 797	138 287	2 912	153 690	3 067	157 393	3 155	185 326	3 072

* Années-personnes

Projets entrepris et résultats — 1986-1987

a) Poursuivre les programmes en cours, y compris ceux qui fournissent aide et traitements, s'il y a lieu, aux détenus ayant des besoins particuliers (par ex. alcooliques, délinquants sexuels, auteurs d'infractions relatives à la drogue et détenus purgeant des peines de longue durée), ainsi que les initiatives expressément destinées aux femmes et aux autochtones, dont les programmes d'épanouissement personnel offerts à la Prison des femmes, et les programmes touchant la spiritualité des autochtones et la liaison avec ces derniers.

En 1986-1987, la priorité est allée aux programmes de traitement non médical conçus pour les détenus alcooliques et toxicomanes. Les détenus peuvent faire partie des Alcooliques anonymes et participer à d'autres programmes officiels pour alcooliques et toxicomanes. Des comités régionaux, formés en 1985-1986, ont, cette année encore, veillé à faire progresser les services destinés aux détenus. Le SCC continue d'encourager le développement des camps de travail et des centres résidentiels communautaires pour les autochtones.

b) Examiner le nouveau rôle des unités et du personnel opérationnels, puis établir des normes concernant le programme et l'attribution des ressources.

Le modèle organisationnel des établissements est en voie de modification. À partir des modèles correctionnels (systèmes des escouades, programme d'unités résidentielles et concept de l'équipe), on a mis sur pied un système intégré qui reprend les meilleurs éléments de chacun. Mentionnons deux aspects importants du nouveau modèle: tous les agents de correction travailleront activement auprès des détenus dans le cadre des fonctions relatives à la sécurité, à la gestion des cas et aux programmes, et la structure organisationnelle aura pour effet d'accroître les rapports entre le personnel et les détenus.

5. Éducation, formation et emploi des détenus

Il y a dans cette direction des divisions sources de revenu et des divisions programme — éducation et formation. Aux termes de la *Loi sur les pénitenciers* et de son règlement d'application, le Service peut vendre les biens et services produits et offerts par la main-d'oeuvre carcérale uniquement aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux administrations municipales ou à des organismes charitables, religieux ou sans but lucratif. Environ 70% à 80 % des ventes sont faites à des ministères et organismes du gouvernement fédéral.

La *Division de l'éducation et de la formation* a des activités dans 26 écoles situées dans les établissements à sécurité moyenne et maximale, mais aussi dans quelques établissements à sécurité minimale. Chaque école offre une formation scolaire et professionnelle, depuis l'alphabétisation jusqu'aux programmes d'initiation à la vie active et même jusqu'aux études menant à un certificat ou diplôme d'études collégiales ou universitaires.

La *Division des industries* (CORCAN) fabrique divers produits dans 92 ateliers répartis dans 26 établissements, notamment des meubles rembourrés et du mobilier fonctionnel de bureau, de l'équipement de courrier, des chaussures et des vêtements, des rayonnages, des pupitres pour ordinateurs, des casiers et des imprimés.

La *Division du traitement automatisé des documents* offre divers services, nommément la micrographie, le traitement de textes, la saisie et le traitement des données, la mise en page vidéotex, la préparation des étiquettes d'envoi et la distribution.

Ressources utilisées: Éducation, formation et emploi des détenus

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	000 $	A.-P.	000 $	A.-P	000 $	A. P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.*
Industries	22 301	321	22 286	326	26 507	323	23 555	309	23 580	278
Éducation et formation	20 101	277	23 083	286	28 723	287	25 935	282	25 962	269
Activités agricoles	5 577	75	5 810	76	8 124	89	7 723	98	8 371	90
Traitement automatisé des documents	1 238	5	1 113	12	1 688	9	1 428	15	990	12
Encouragement au travail	9 708	–	10 203	–	10 839	1	13 317	17	13 367	7
Total	58 925	678	62 495	700	75 881	709	71 958	721	72 270	656

* Années-personnes

La *Division de l'agro-entreprise* produit de 25% à 30% des aliments consommés dans les établissements du SCC. Des détenus travaillent dans six fermes, un potager et quatre serres et reçoivent également, dans cinq établissements, la formation nécessaire pour travailler à des activités d'exploitation forestière et de régénération des forêts.

Projets entrepris et résultats — 1986-1987

a) Tirer des recettes brutes de 12,4 millions de la vente de produits industriels. Cet objectif est lié à un autre objectif du SCC qui est de faire travailler en permanence 1 100 détenus dans les ateliers CORCAN.

En 1986-1987, des ventes totalisant 12,2 millions de dollars ont généré des recettes de 10,1 millions. Au total, 1 330 détenus ont travaillé dans des ateliers industriels durant l'année.

b) Produire des denrées satisfaisant à peu près 30% des besoins alimentaires du SCC et ayant une valeur marchande de 5,2 millions de dollars.

Agro-entreprise a répondu à environ 25% des besoins alimentaires du SCC. Si on additionne la juste valeur marchande des denrées produites et les recettes provenant des exploitations forestières, on obtient la somme de 4,63 millions de dollars, ce qui est légèrement supérieur à l'année dernière.

c) Tirer des recettes de 815 000 $ des services informatiques (TAD).

Les ventes de services TAD ont totalisé 362 000 $ en 1986-1987 et les recettes ont été de 556 000 $; ces chiffres sont supérieurs à ceux de 1985-1986, mais l'objectif fixé n'a pas été atteint. Il faut dire que 1986-1987 a été une année de rajustement puisqu'on a procédé à une rationalisation des installations et des services du TAD. Cette activité a été incorporée dans les industries, dont elle est devenue une famille de produits, et ne sera donc désormais plus traitée séparément dans les rapports annuels.

d) Maintenir à 9,5:1 ou plus le rapport global détenus-professeur, et maintenir ou réduire le coût par élève en dollars constants.

L'objectif a été atteint puisque la proportion est passée à 9,9:1. Le coût par élève a été de 7 689 $, comparativement à 7 774 $ en 1985-1986.

e) Faire travailler 94% de la population carcérale. La réalisation de cet objectif dépend également des autres activités correctionnelles qui emploient des détenus.

En 1986-1987, une moyenne de 93,8% de détenus ont exercé diverses activités professionnelles. La plupart ont été affectés aux services de soutien des établissements (nettoyage, entretien, cuisine) ou à des activités industrielles, ou ont suivi une formation (professionnelle ou scolaire).

6. Services de santé

Services de santé: Vingt-huit centres de santé, situés dans des établissements à sécurité maximale ou moyenne, assurent des services à quarante et un établissements. Les établissements à sécurité minimale qui ne peuvent, en raison de leur éloignement, être desservis par l'un des centres doivent prendre les dispositions voulues avec des médecins, des centres médico-sociaux et des hôpitaux de la localité.

Les centres de santé assurent des services ambulatoires et de consultation externe, y compris des services médicaux, dentaires, d'optométrie et de soins infirmiers. Un nombre restreint de lits sont disponibles pour les détenus alités pendant de courtes périodes. Lorsqu'il s'agit de problèmes plus complexes, les centres de santé coordonnent l'accès des détenus aux services

Ressources utilisées: Services de santé

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.*
Services de santé	35 043	533	36 174	497	40 411	526	41 545	543	43 861	540

* Années-personnes

médicaux de la collectivité pour les diagnostics, le traitement et la réadaptation.

Services psychiatriques: Les services psychiatriques sont offerts en consultation externe ou en milieu hospitalier aux détenus de tous les établissements. Les problèmes mineurs ou de courte durée peuvent être traités à l'établissement par des psychiatres-conseils et par le personnel des services de santé ou encore par le personnel professionnel des services de consultation externe des centres psychiatriques régionaux. Les malades qui doivent être hospitalisés ou dont le traitement est plus long sont transférés dans des installations provinciales ou encore dans l'un des trois centres psychiatriques régionaux situés dans les régions du Pacifique, des Prairies et de l'Ontario. Dans la région du Québec, les services psychiatriques sont exclusivement fournis à contrat par l'Institut Philippe-Pinel.

Projets entrepris et résultats — 1986-1987

Apporter des modifications au programme pour être en mesure de fournir des services psychiatriques multidisciplinaires qui soient plus rentables, c'est-à-dire:

a) examiner dans quelle mesure l'équipe itinérante de soins psychiatriques de la Région du Pacifique est rentable et répond aux besoins des clients, pour voir s'il est souhaitable de constituer une telle équipe dans la Région de l'Ontario.

L'évaluation a indiqué que le degré de satisfaction des clients et de l'établissement était élevé. Elle a démontré que certains détenus qui, auparavant, auraient dû être internés dans un centre psychiatrique pouvaient être gardés à l'établissement s'ils recevaient régulièrement des traitements de l'équipe itinérante. Le fait de suivre le comportement du détenu à son retour d'un centre psychiatrique régional prévient souvent une rechute.

Dans la Région de l'Ontario, des comités de soins psychiatriques ont été formés dans les divers établissements pour coordonner les services offerts aux détenus souffrant de troubles mentaux. Ils se composent de représentants des soins de santé, des services psychiatriques et de la gestion des cas. Le centre psychiatrique régional a créé le poste de coordonnateur des services itinérants, lequel est chargé d'assurer le suivi des patients qui retournent à l'établissement après avoir subi un traitement, et de fixer un ordre de priorité pour les admissions non urgentes.

b) Aider la Région du Québec à examiner les coûts et les avantages du contrat avec l'Institut Pinel, afin de trouver des solutions de rechange pour ce qui est de la prestation des services psychiatriques.

On a décidé que le SCC répondrait mieux aux besoins des détenus fédéraux souffrant de troubles mentaux en passant un contrat avec l'Institut Pinel pour obtenir les services de spécialistes. La quantité des services et les coûts précis seront négociés chaque année par le ministère des Approvisionnements et Services au nom du SCC. Le contrat a pris effet le 1er avril 1987.

7. Services techniques

La *Division des besoins en installations et construction* assure la direction des grands projets de construction, notamment des travaux de construction de nouveaux établissements et de réfection des anciens. Elle s'occupe donc de l'évaluation des besoins en installations et de la planification des biens immobiliers et des installations, ainsi que de l'élaboration de lignes directrices sur les installations et de critères techniques.

La *Direction de l'ingénierie et de l'entretien* veille à l'entretien des installations et à la gestion du parc automobile et des programmes de sécurité-incendie et d'utilisation rationnelle de l'énergie.

La *Direction de la gestion du matériel* s'occupe de l'acquisition, de l'entreposage et de la distribution de l'équipement et du matériel requis pour toutes les activités de l'établissement, et fournit toute une gamme de services, dont l'entretien, la buanderie et l'exploitation des cantines des détenus.

La *Division des télécommunications et des systèmes électroniques* veille à l'installation, à la vérification et à l'entretien des systèmes électroniques et du matériel de télécommunication. Ce service contribue aussi à la recherche et à la mise au point d'autres dispositifs et systèmes électroniques afin de rentabiliser davantage le fonctionnement du SCC.

La *Direction des services d'alimentation* veille à la préparation des repas pour les détenus et pour les employés de service.

Ressources utilisées: Services techniques

	1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	000 $	A.-P.*	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A.-P.	000 $	A. P.
Services techniques — Activités générales	59 453	98	97 045	119	108 671	145	129 538	141	95 837	101
Gestion du matériel	10 936	160	10 905	166	12 596	166	10 349	161	13 780	166
Services d'alimentation	25 607	265	27 407	292	31 044	295	28 134	307	28 522	285
Services à l'établissement	13 253	114	14 289	119	15 423	116	14 122	119	15 084	116
Ingénierie, architecture et propriétés	41 498	637	46 124	654	50 077	663	50 398	661	54 546	641
Télécommunications et électronique	3 553	9	11 649	10	12 233	11	3 220	11	3 406	8
Total	154 300	1283	207 419	1360	230 044	1396	235 761	1400	211 175	1317

* Années-personnes

Projets entrepris et résultats — 1986-1987

a) Mettre en oeuvre la partie du plan d'aménagement des installations pour les détenus dont l'application est prévue pour 1986-1987, au coût estimatif de 68 millions de dollars.

Un montant de 62,2 millions de dollars a été dépensé à cette fin; une partie de cette somme, à savoir 22,3 millions, consiste en des contributions de capital versées aux provinces et aux territoires pour l'hébergement des détenus dans leurs établissements en vertu d'ententes d'échange de services.

b) Confier au secteur privé les activités des services d'alimentation, lorsque cela est faisable et avantageux sur le plan économique.

Cinq cuisines ont été privatisées en 1986-1987; ce sont celles du Collège du personnel à Kingston, de l'établissement de Donnacona, du Centre psychiatrique régional de Saskatoon, de l'établissement de l'Atlantique et du Centre psychiatrique régional d'Abbotsford. Leurs opérations sont surveillées par des gestionnaires des établissements, des administrations régionales ou de l'Administration centrale, qui évaluent leur efficience et leur rentabilité.

On a fait une étude pour déterminer si la privatisation des cuisines de trois autres établissements était rentable. Comme il a été constaté que cela ne serait pas rentable, le SCC continue d'en assumer la gestion.

Pour l'instant, on n'envisage la privatisation d'aucun autre service d'alimentation.

c) Réduire les stocks et l'espace d'entreposage.

La Division de la gestion du matériel a diminué la valeur des stocks de quelque 748 000 $ en 1986-1987. Cette baisse s'inscrit dans le cadre d'une réduction d'environ 2,3 millions de dollars s'étalant sur deux ans.

Cette diminution des stocks a réduit les besoins en espace d'entreposage dans tout le Service.

d) Installer des systèmes périphériques de détection des intrusions (SPDI) dans les principaux établissements, lorsque cela semble avantageux sur les plans économique et opérationnel.

On a terminé l'installation du système aux établissements de l'Atlantique, de Warkworth, de Drumheller et de Donnacona, ainsi qu'au pénitencier de la Saskatchewan.

Plans généraux 1987-1988

On a établi pour les années à venir un nouveau processus de planification qui s'appuiera sur les améliorations découlant de la modification de la structure organisationnelle du Service et de ses impératifs opérationnels. Ce processus accroîtra la réceptivité et la souplesse du Service qui fonctionne dans un cadre complexe, et lui permettra de gérer plus efficacement ses biens et ses ressources et de mieux en rendre compte au gouvernement.

En octobre, la haute direction du SCC a établi de nouvelles orientations générales dans lesquelles sont énoncés les objectifs du Service pour 1987-1988.

Le Service a déterminé un certain nombre de secteurs majeurs sur lesquels il concentrera ses efforts en 1987-1988 et au cours des prochaines années. Cela comprend la gestion, le système de justice pénale, le personnel et les détenus.

1. Gérer de la façon la plus efficace et efficiente possible les ressources consenties au SCC.

2. Maintenir et améliorer les normes actuelles de fonctionnement et de sécurité concernant les services en établissement et au sein de la collectivité.

3. Mettre au point un cadre de responsabilité intégrée pour le SCC.

4. Élaborer des normes nationales en matière de ressources.

5. Mettre au point des systèmes locaux de planification qui mèneront à l'établissement de nouveaux plans d'aménagement à long terme et faciliteront la planification globale du Service.

6. Fusionner les actuels plans de privatisation sur une base régionale, tout en maintenant les niveaux prévus.

7. Conclure des ententes d'échange de services avec les provinces là où ce n'est déjà fait.

8. Financer des organismes communautaires de façon à ce qu'ils deviennent stables et puissent rendre compte de la prestation des services.

9. Continuer à exercer des pressions pour faire approuver le nouveau système de classification du groupe du fonctionnement des services correctionnels.

10. Continuer à appuyer les propositions concernant la retraite anticipée.

11. Procéder à l'adoption graduelle de programmes d'emploi à temps partiel.

12. Établir des modèles d'activités en établissement qui soient conformes aux principes adoptés par le CSG en matière d'opérations correctionnelles.

13. S'efforcer davantage de réduire la violence et les actes d'agression dans les pénitenciers.

14. Établir davantage de liens entre des programmes pour les délinquants.

15. Accroître la capacité du SCC en ce qui concerne la classification de sécurité des détenus.

16. Déterminer comment donner à tous les détenus la possibilité d'apprendre à lire et à écrire.

17. Intensifier notre recherche de stratégies de rechange pour la gestion des peines.

18. Réduire l'usage de la drogue dans les pénitenciers.

19. Réaliser, en fonction de la conjoncture locale, des entreprises conjointes avec l'industrie privée afin de créer des possibilités de travail.

Annexes

Les tableaux statistiques qui suivent présentent des données supplémentaires sur les activités du Service correctionnel du Canada:

1. Nombre moyen de détenus inscrits au registre
2. Rendement financier par activité
3. Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité
4. Utilisation des années-personnes
5. Recettes
6. Coût d'entretien des détenus — État ventilé
7. Nombre moyen de détenus employés
8. Incidents liés à la sécurité

Annexe 1

*Nombre moyen de détenus inscrits au registre**

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Détenus incarcérés	10 638	11 523	12 039	12 502	12 804
Détenus en liberté conditionnelle et sous surveillance obligatoire	5 276	5 762	5 895	6 092	6 294
Total	15 914	17 285	17 934	18 594	19 098

* Le nombre moyen de détenus inscrits au registre des établissements comprend les détenus qui vivent dans la collectivité en vertu d'une libération conditionnelle de jour ou d'une absence temporaire ainsi que les détenus hospitalisés ou illégalement en liberté. Dans le cas présent, le nombre moyen de détenus en liberté conditionnelle et sous surveillance obligatoire ne comprend pas les détenus en liberté conditionnelle de jour.

Annexe 2

Rendement financier par activité (en milliers de dollars)

	1986-1987		
	Prévisions budgétaires	Dépenses réelles	Écart
Planification et gestion	21 368	28 732	(7 364)
Administration	63 533	63 516	17
Garde des détenus	157 811	154 203	3 608
Gestion des cas	164 425	185 326	(20 901)
Éducation, formation et emploi	80 248	72 270	7 978
Services de santé	46 360	43 861	2 499
Services techniques	226 856	211 175	15 681
Prévisions budgétaires initiales	760 601	759 083	1 518
Budget supplémentaire et autres modifications autorisées	20 955		20 955
Total des affectations budgétaires	781 556	759 083	22 473

Annexe 3

Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité.*
(en milliers de dollars)

Année	Planification et gestion	Administration	Garde des détenus	Éducation, formation et emploi	Gestion des cas	Services de santé	Services techniques	Total
1982-1983								
Fonctionnement	16 014$	48 463$	116 676$	56 506$	123 326$	34 836$	93 818$	489 639$
Immobilisations	983	928	612	2 419	557	207	60 482	66 188
Total	16 997	49 391	117 288	58 925	123 883	35 043	154 300	555 827
1983-1984								
Fonctionnement	17 204	56 391	130 064	59 967	137 643	35 923	100 052	537 244
Immobilisations	1 783	1 419	683	2 528	644	251	107 367	114 675
Total	18 987	57 810	130 747	62 495	138 287	36 174	207 419	651 919
1984-1985								
Fonctionnement	22 710	67 563	142 188	71 678	152 926	39 981	110 379	607 425
Immobilisations	4 834	1 441	1 127	4 203	764	430	119 665	132 464
Total	27 544	69 004	143 315	75 881	153 690	40 441	230 044	739 889
1985-1986								
Fonctionnement	21 419	59 948	140 103	69 552	156 907	41 255	106 530	595 714
Immobilisations	231	998	333	2 406	486	290	129 231	133 975
Total	21 650	60 946	140 436	71 958	157 393	41 545	235 761	729 689
1986-1987								
Fonctionnement	25 193	62 994	154 061	70 483	185 008	43 743	116 002	657 484
Immobilisations	3 539	522	142	1 787	318	118	95 173	101 599
Total	28 732	63 516	154 203	72 270	185 326	43 861	211 175	759 083

* En milliers de dollars courants et non en dollars constants ajustés en fonction de l'information

Annexe 4

Utilisation des années-personnes

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Planification et gestion	270	288	322	343	347
Administration	1 091	1 154	1 198	1 164	1 076
Garde des détenus	3 306	3 322	3 509	3 525	3 540
Gestion des cas	2 797	2 912	3 067	3 155	3 072
Éducation, formation et emploi	678	700	709	721	656
Services de santé	533	497	526	543	540
Services techniques	1 283	1 360	1 396	1 400	1 317
	9 958	10 233	10 727	10 851	10 548

Annexe 5

Recettes (en milliers de dollars)

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Industries et traitement automatisé des documents	10 308	7 721	12 890	10 701	10 648
Agro-entreprise *	1 280	1 398	1 941	269	256
Cantines	4 537	5 245	5 694	6 053	6 673
Chambre et pension payées par les détenus	135	194	156	173	139
Autres recettes**	2 751	2 728	4 151	5 783	3 514
Total	19 011	17 286	24 832	22 979	21 230

* Depuis le début de l'année financière 1985-1986, la comptabilité des ventes de l'agro-entreprise au sein du SCC ne consigne pas le revenu des ventes comme des recettes non fiscales.

** Comprend les recettes tirées des accords fédéraux-provinciaux d'entretien des détenus (1 255 694 $), des services psychiatriques offerts à contrat (545 641 $), du rajustement des dépenses de l'année précédente (1 218 922 $) et de recettes diverses (493 777 $).

Annexe 6

Coût d'entretien des détenus—État ventilé 1986-1987

	Population carcérale moyenne	Coût total	Coût moyen par détenu par année 1986-1987	Coût moyen[5] par détenu par année 1985-1986
Maximale—hommes	3 384[2]	190 558 670	56 312	49 015
Maximale—femmes	124	7 076 293	57 067	57 450
Moyenne	6 065	230 119 165	37 942	35 633
Minimale	640	20 368 436	31 826	29 651
Fermes	520	20 181 829	38 811	36 848
C.C.C.	434	8 468 142	19 512	21 245
Coût total — Établissements	11 167[1]	476 772 535	42 695	39 202
Coûts — centres non opérationnels	11 167[5]	14 732 411	1 319	221
Coûts — collèges du personnel	11 167	7 429 784	665	685
Coûts — bureaux de libération conditionnelle	7 828	51 510 588	6 580	6 216
Coûts — AC	18 995[4]	46 106 174	2 427	2 437
Coûts — AR	19 481[3]	60 932 886	3 128	2 997
Total	19 481	657 484 378	33 750	32 038

Nota:

(1) Représente le nombre moyen de détenus incarcérés (dénombrement de minuit).

(2) La catégorie des détenus (hommes) gardés dans les établissements à sécurité maximale comprend 29 détenus logés au Pénitencier de Sa Majesté à St. John's (Terre-Neuve), au coût de 626 181 $.

(3) La population moyenne comprend 486 détenus sous responsabilité fédérale gardés dans des établissements provinciaux.

(4) Représente le nombre total des détenus effectivement incarcérés dans les établissements, des détenus sous responsabilité fédérale ou provinciale qui bénéficient d'une libération conditionnelle de jour, d'une libération conditionnelle totale et d'une libération sous surveillance obligatoire.

(5) Comprend les coûts des établissements qui ne fonctionnent pas à plein rendement (Atlantique et Donnacona).

Annexe 7

Nombre moyen de détenus employés

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Industries	1 286	1 247	973	1 185	1 176
Agriculture	229	329	330	415	412
Éducation et formation					
—élèves	1 796	1 980	1 575	2 652	2 817
—commis	142	149	276	175	170
Services techniques	3 041	3 186	3 069	3 316	3 463
Programmes pour les délinquants	553	582	1 176	657	762
Traitement automatisé des documents	108	112	103	111	108
Programmes d'emploi spéciaux	78	30	393	117	136
Autres emplois	208	172	254	203	236
Total des détenus employés	7 441	7 787	8 149	8 831	9 280
Sans emploi	474	465	520	489	608
Détenus non en mesure de travailler*	2 723	3 271	3 370	3 182	2 916
Total des détenus	10 638	11 523	12 039	12 502	12 804

* Les détenus non en mesure de travailler sont ceux qui bénéficient d'une absence temporaire ou d'une libération conditionnelle de jour, qui sont en isolement disciplinaire ou préventif, dans une unité spéciale de détention, à l'hôpital ou illégalement en liberté.

Annexe 8

Incidents liés à la sécurité

Catégorie	Nombre d'incidents				
	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Meurtres	6	14	8	5	11
Voies de fait sur des détenus (par des détenus)	330	416	408	410	459
Voies de fait sur des employés (par des détenus)	126	120	135	123	159
Suicides	16	16	21	17	15
Tentatives de suicide	65	51	78	49	51
Évasions (par 1 000 détenus)	24	20	24	16	19
Recours à la force					
—armes à feu	65	41	36	23	42
—gaz	33	81	129	140	150
Prises d'otages	4	4	10	6	6

Le Service canadien du renseignement de sécurité

Le Parlement a adopté la loi portant création du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) le 16 juillet 1984. La *Loi sur le SCRS* sert de fondement à toutes les activités de renseignement de sécurité menées par le Service et établit les mécanismes de contrôle auxquels sont assujetties ces activités.

Elle contribue ainsi à maintenir l'équilibre entre, d'une part, l'obligation faite à l'État de protéger la population et, d'autre part, celle de sauvegarder les droits et les libertés des citoyens.

1. Attributions du SCRS

Les articles 2 et 12 de la *Loi sur le SCRS* précisent les principales fonctions et responsabilités du SCRS et énoncent les principes directeurs qui régissent ses opérations et lui permettent d'évaluer son efficacité. Par-dessus tout, son mandat reflète l'équilibre global recherché: il est assez large pour lui permettre d'acquérir des renseignements pertinents sur les dangers qui menacent ou peuvent menacer la société, tout en comportant des limites bien définies en ce qui a trait aux libertés et aux droits civils des citoyens canadiens.

L'article 12 accorde au Service le pouvoir de recueillir, au moyen d'enquêtes ou autrement, des informations et renseignements sur des groupes ou des personnes dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner que les activités constituent des menaces pour la sécurité du Canada. Ce mandat habilite le Service à mener des enquêtes et des opérations de sécurité strictement dans la mesure du nécessaire, pour déterminer la nature des menaces qui se présentent.

L'article 2 définit quatre catégories de «menaces envers la sécurité du Canada» notamment:

a) Espionnage et sabotage

Pour assurer la sécurité, il faut protéger les biens du gouvernement liés aux affaires politiques, économiques, scientifiques ou militaires du Canada. Quiconque tente d'obtenir sans autorisation ces biens se livre peut-être à des activités d'espionnage pour le compte d'une puissance étrangère. Quant aux actes de sabotage, ils comprennent les attentats commis en vue d'endommager ou de détruire du matériel ou des installations indispensables. Toute activité d'espionnage ou de sabotage visant le Canada ou préjudiciable à ses intérêts, ainsi que toute activité tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage, constitue une menace envers la sécurité du Canada.

b) Activités influencées par l'étranger

L'espionnage et le sabotage ne sont pas les seules formes d'ingérence étrangère dans les affaires internes du Canada qui portent atteinte à la sécurité nationale. Des gouvernements ou des organismes étrangers peuvent chercher, dans leur propre intérêt, à s'ingérer dans la vie politique canadienne ou à en influencer le cours d'une façon clandestine ou trompeuse, ou menacer des individus. Cette menace peut être le fait non seulement de gouvernements étrangers, mais aussi de groupes politiques étrangers et d'autres organisations qui ont les moyens d'intervenir dans les affaires canadiennes.

Ainsi, des puissances étrangères hostiles peuvent tenter d'infiltrer des ministères ou d'exercer des pressions sur des représentants du gouvernement. Des agents étrangers peuvent intervenir dans les affaires des communautés ethniques du Canada, par exemple en menaçant des Canadiens qui ont de la famille à l'étranger. Les tentatives d'ingérence clandestines faisant appel à la tromperie ou à la menace directe, par exemple la coercition ou le chantage, constituent des menaces envers la sécurité du Canada.

c) Violence à caractère politique et terrorisme

L'usage de la violence ou la menace de recourir à la violence reposent souvent sur des mobiles politiques qui ont pour but de dicter sa conduite au gouvernement. Les prises d'otages, les enlèvements, les alertes à la bombe ou les assassinats sont des exemples d'actions violentes susceptibles de mettre en danger la vie de Canadiens et auxquelles on a eu recours pour atteindre par la force des objectifs politiques.

Les actes de terrorisme commis sur le territoire canadien peuvent viser la réalisation d'un objectif politique au Canada, mais avoir aussi pour but d'influencer la vie politique d'un autre pays. Le Canada est signataire d'un certain nombre d'accords internationaux en vertu desquels il s'est engagé à fournir des renseignements sur ces activités. Toute activité qui touche le Canada ou s'y déroule et vise à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger, est considérée comme une menace à la sécurité du pays.

d) Subversion

Les activités qui, par des actions cachées et illicites visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement par la violence, sont également considérées comme des menaces à la sécurité du Canada.

Tandis que les autres types de menaces précisés dans le mandat portent, d'une façon générale, sur les activités menées ou dirigées par

des agents étrangers, la menace de subversion autorise le SCRS à faire enquête, dans les limites établies par son mandat, sur des menaces issues d'activités de citoyens canadiens.

Bien que le SCRS mène des enquêtes sur des menaces de ce genre et autre, il reste que les Canadiens doivent avoir le droit fondamental de s'engager dans la dissidence politique et de chercher à modifier radicalement la vie. C'est pourquoi, la définition de menace à la sécurité énoncée dans la *Loi sur le SCRS* n'autorise par le Service à mener enquête sur les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord, à moins que ces activités ne soient reliées à des activités considérées comme une menace à la sécurité.

Filtrage de sécurité

Les articles 13, 14 et 15 de la Loi confèrent au Service, à titre d'attributions secondaires, le pouvoir de mener les enquêtes qui sont nécessaires en vue des évaluations de sécurité de certaines personnes.

Tout fonctionnaire ou employé contractuel du gouvernement canadien qui, dans l'exercice de ses fonctions, doit avoir accès à des biens classifiés dans l'intérêt national, doit faire l'objet d'une enquête de sécurité. Il appartient au SCRS de mener ces enquêtes en vue de fournir aux ministères et organismes gouvernementaux (exception faite de la GRC et de la Défense nationale) des évaluations de sécurité qui leur permettront de se prononcer sur la loyauté du sujet auquel ils songent à accorder une cote de sécurité.

Le SCRS conseille et informe également le secrétaire d'État et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration sur les responsabilités qui leur incombent en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur l'immigration.*

La Loi interdit toutefois au SCRS, lorsqu'il effectue des enquêtes de sécurité, d'utiliser des techniques d'enquête qui exigent un mandat. Quant aux personnes soumises à ces enquêtes, elles peuvent en appeler de la décision prise à leur endroit auprès du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, conformément à l'article 42 de la Loi.

Le SCRS et l'application de la loi

Un aspect important de l'intervention du gouvernement face aux problèmes de sécurité concerne l'application efficace des lois destinées à assurer la sécurité du Canada. Le SCRS y contribue en fournissant le plus rapidement possible des informations et des renseignements aux organismes d'exécution de la loi de sorte qu'ils soient prévenus assez longtemps d'avance pour prendre les mesures nécessaires. Les renseignements que leur communique le Service les aident également à arrêter et à poursuivre les auteurs d'actes criminels qui portent atteinte à la sécurité nationale.

En recueillant, analysant et transmettant les informations et les renseignements sur les menaces envers la sécurité, le SCRS collabore étroitement avec la GRC lorsqu'elle doit intervenir. La Partie IV de la *Loi sur le SCRS* facilite le rôle de la GRC dans la poursuite de certaines infractions découlant de menaces à la sécurité du Canada (*Loi sur les infractions en matière de sécurité*). Cette loi précise que la GRC a la responsabilité première des enquêtes sur les infractions liées à la sécurité du Canada.

Puisque la sécurité nationale exige que la GRC et le SCRS collaborent, le Solliciteur général a approuvé les termes d'un programme d'échange d'agents de liaison entre les deux organismes.

2. Pouvoirs du SCRS

Les enquêtes du SCRS vont de l'examen de l'information publique, à l'utilisation de techniques plus spécialisées, dont des méthodes d'enquête par intrusion comme la surveillance électronique. L'utilisation des méthodes les plus simples est laissée à la discrétion du Service, sous réserve des lignes directrices énoncées par le Ministère ou la direction. Si l'enquête devient plus approfondie, des contrôles plus sévères régissent le recours à des techniques plus poussées.

Pour la première fois dans l'histoire de la lutte contre les dangers qui menacent la sécurité du Canada, le recours à certaines de ces techniques est soumis à un contrôle judiciaire. Le SCRS ne peut les utiliser sans disposer d'un mandat délivré par un juge de la Cour fédérale qui doit être convaincu que l'enquête s'inscrit bien dans le champ du mandat et qu'il est indispensable, dans le contexte particulier de l'enquête, d'avoir recours à des méthodes d'enquête par intrusion.

3. Contrôles auxquels est soumis le SCRS

Si l'on considère la nature délicate des menaces pour la sécurité définies dans le mandat et les pouvoirs extraordinaires qu'exige l'exécution de ce mandat, la mise en place d'un système de direction, de gestion et de contrôle efficace revêt une importance primordiale. Le mécanisme de direction et de contrôle est formé de diverses composantes, imbriquées les unes dans les autres.

a) La responsabilité ministérielle

Le Solliciteur général est responsable du SCRS devant le Parlement et il est également chargé de la direction générale du Service et de l'établissement de lignes directrices sur ses méthodes opérationnelles de base. Le directeur du SCRS, le Sous-solliciteur général et l'Inspecteur général le tiennent au courant des opérations de sécurité et des problèmes.

b) Le directeur

Le directeur du SCRS a la responsabilité de diriger et de gérer le Service. Il doit consulter le Sous-solliciteur général au sujet de la politique opérationnelle du SCRS, de chaque demande de mandat et de toute autre question qui, de l'avis du Solliciteur général, doit faire l'objet de consultations. Le directeur doit en outre présenter au Solliciteur général des rapports périodiques sur les activités du SCRS.

c) Le Sous-solliciteur général

Le Sous-solliciteur général est chargé, en vertu de la Loi, de conseiller le Solliciteur général sur l'utilité et l'efficacité de ses directives générales au SCRS. Il est informé des activités opérationnelles du Service avant leur exécution du fait qu'il participe d'office au processus de délivrance des mandats, car le directeur le consulte, et, après coup, parce qu'il examine les certificats de l'Inspecteur général concernant les rapports annuels soumis par le directeur.

d) Le contrôle judiciaire

Si une enquête exige le recours à des techniques d'enquête par intrusion précises, une proposition est soumise au Comité d'examen des demandes de mandat du SCRS (dont fait partie un représentant du ministère de la Justice et du bureau du Sous-solliciteur général) qui décide s'il convient ou non de délivrer un mandat. Le Solliciteur général revoit alors la demande et détermine si, en vertu de la *Loi sur le SCRS*, elle peut être acheminée à un juge. Le Service doit alors s'adresser à un juge de la Cour fédérale pour obtenir le mandat requis.

4. Mécanisme de surveillance indépendant du SCRS

S'il abusait des pouvoirs qui lui sont confiés, ou s'il menait mal ses opérations, le Service pourrait mettre gravement en danger la sécurité du Canada et des Canadiens. Pour parer à ces éventualités, un mécanisme indépendant et efficace de surveillance et d'évaluation des politiques et des opérations du SCRS a été mis en place. Il est de la sorte possible de relever et de corriger tout déséquilibre du système.

Le dispositif de surveillance indépendant a été conçu pour répondre à ces préoccupations; il est formé de trois éléments interdépendants: le Parlement, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et l'Inspecteur général, qui interviennent dans l'ordre décrit ci-après.

a) L'Inspecteur général

L'Inspecteur général, qui relève du Sous-solliciteur général, assure un examen rétroactif des activités opérationnelles du SCRS. Il reçoit et examine les rapports annuels que le directeur fait tenir au Solliciteur général, puis ses conclusions et ses observations sur lesdits rapports et les certificats qu'il remet à leur sujet, de même que les rapports eux-mêmes, sont transmis automatiquement par le Solliciteur général au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. L'Inspecteur général peut, à la demande du Comité ou à la demande du Solliciteur général, effectuer des recherches et des enquêtes supplémentaires.

b) Le Comité de surveillance

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité est formé de cinq membres du Conseil privé qui ne siègent ni au Sénat ni à la Chambre des communes et qui sont nommés par décret, après que le premier ministre a consulté le chef le l'Opposition et le leader en Chambre de chaque parti ayant fait élire au moins 12 députés. Ce comité a accès à tous les renseignements dont dispose le Service, surveille, d'une façon générale, la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités en se servant, comme point de départ, des rapports périodiques du directeur et des certificats afférents que produit l'Inspecteur général et que lui transmet le Solliciteur général. Il examine les décisions relatives aux cotes sécuritaires, fait enquête sur les plaintes qu'il reçoit, étudie les directives générales que le Solliciteur général donne au Service et mène les enquêtes qu'il juge appropriées (en ayant recours aux services de l'Inspecteur général, des membres du SCRS ou de son propre personnel). Enfin, le Comité fait régulièrement rapport au Solliciteur général qui dépose son rapport annuel au Parlement.

c) Le Parlement

En vertu des règles parlementaires en vigueur, le comité parlementaire permanent compétent étudie le rapport annuel du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité qui est présenté au Parlement. Ce dernier a donc à la fois l'occasion et la responsabilité d'examiner le rapport et d'évaluer les activités du SCRS.